

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

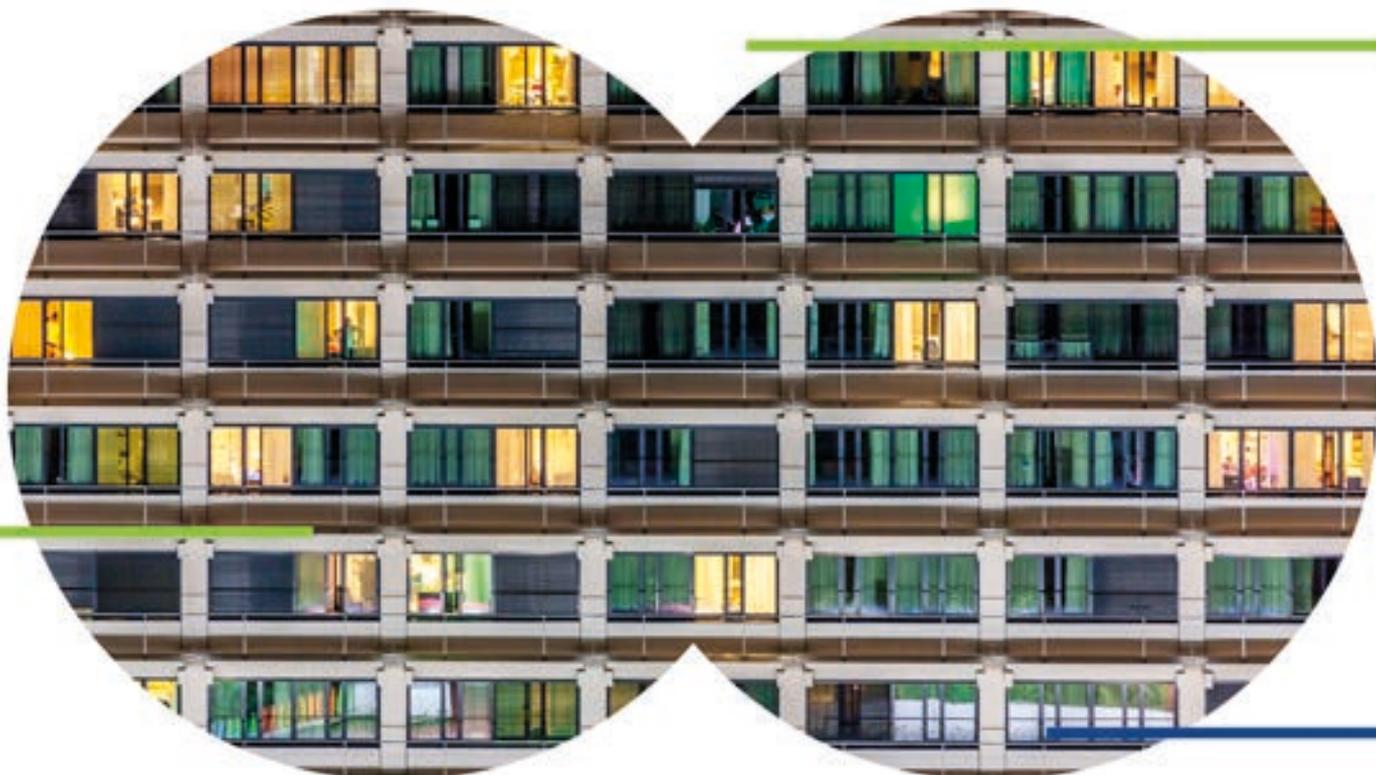
LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE



**UNE POLICE NATIONALE
À BOUT DE SOUFFLE**

**LES SOLUTIONS POUR REDRESSER
L'INSTITUTION : RÉFORMER LES MÉTHODES,
BOULEVERSER LES STRUCTURES**

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - Immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

SOMMAIRE



6

Une police nationale à bout de souffle

5 *Édito*

7 *Une épopée policière*

18 *Crise des gilets jaunes*

23 *Le management du commissaire de police*

25 *La Problématique du port de l'arme chez le policier*

30 *Déclaration préalable du SCPN :
Les assises de la sécurité sinon rien*

33 *Qu'est ce que la chaîne de
commandement en maintien de l'ordre ?*

35 *Naissance, reconnaissance et avenir du
maintien de l'ordre.*

39 *Propositions du SCPN sur le maintien de
l'ordre en France*

49 *Quelle réforme pour la police judiciaire ?*

54 *Vers une filière métier "investigation" ?*

56 *Article JDD : « Les policiers sont en
attente d'un signal fort »*

57 *Le SCPN dans les médias*

58 *Lu pour vous*

60 *Reportage : Rome*



29

Les solutions pour redresser l'institution

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE
N° 141

Juin 2019

Directeur de la publication :
David LE BARS

Éditeur :
TCP MEDIA DIFFUSION
1 et 2 Square Henri Régnauld
92400 COURBEVOIE

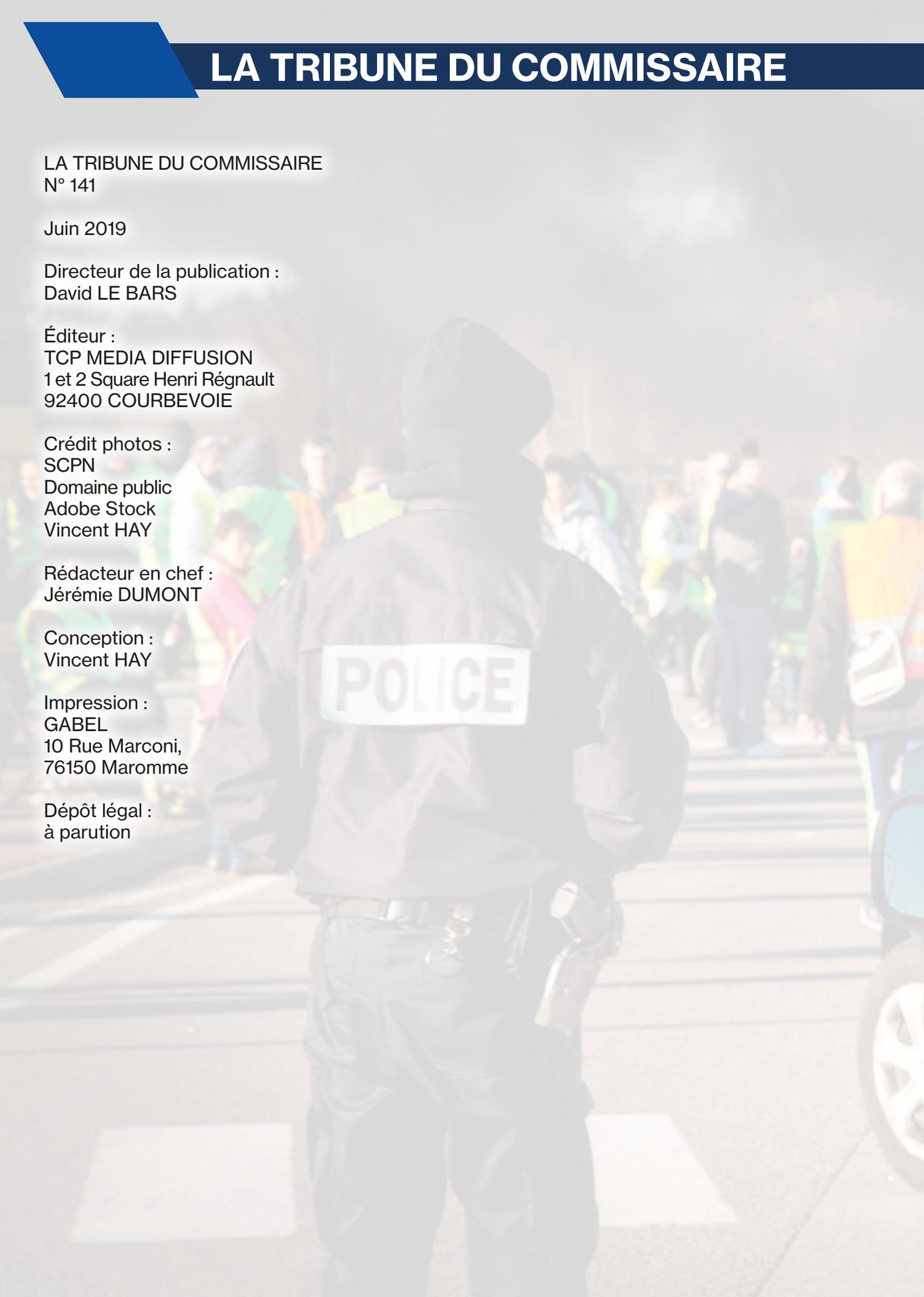
Crédit photos :
SCPN
Domaine public
Adobe Stock
Vincent HAY

Rédacteur en chef :
Jérémy DUMONT

Conception :
Vincent HAY

Impression :
GABEL
10 Rue Marconi,
76150 Maromme

Dépôt légal :
à parution





ÉDITO

Par David Le Bars
Secrétaire Général

Cher(e)s collègues,

La France a vécu une crise sociale intense, par sa violence mais aussi sa durée. Le mouvement des gilets jaunes a surpris par ses actions multiples, violentes et éparpillées, mais aussi par le refus de toutes règles. À l'avenir, on ne manifesterà plus comme avant. Il y aura un « après » gilets jaunes, et sur le volet sécuritaire, il faudra que la police s'adapte.

Ces mouvements ont aussi fait émerger de nouveaux profils avec lesquels il faudra désormais composer. Nouveau profil de « manifestant », un individu sur-équipé et sur-entraîné dans des conditions réelles, samedi après samedi, accoutumé à la haine et la violence. Qu'on les appelle ultra-jaunes, casseurs, radicalisés, identitaires, antifas ou black blocs, ils seront désormais plus nombreux pour mieux combattre notre société qu'ils dénoncent et dont ils contestent les règles. Nouveaux reporters, équipés de go-pro ou smartphone, au plus près de l'action, pour mieux déverser leurs vérités sur les réseaux sociaux. Nouveaux secouristes, les street-médics, se revendiquant comme les sauveurs face à la police qui blesserait et mutilerait volontairement.

Nous devons aussi l'éternisation de cette crise aux réseaux sociaux et à l'information en continu, omniprésente, étouffante. Les

Français sont devenus malgré eux des spectateurs, voire des juges, quand ils n'étaient pas parties de ces batailles de rues, commentées par une classe politique divisée, surfant sans recul sur les événements et les images, avec des organisations syndicales dépassées. Les forces de l'ordre ont été prises en otage par des polémiques nées de la crise : de l'usage des armes intermédiaires aux violences, la cacophonie a dominé. Dans ce contexte, c'est « le maintien de l'ordre à la française », qui s'exportait partout et dont on vantait le modèle républicain, qui a été mis à rude épreuve.

Au-delà des méthodes et de la doctrine, qu'il faudra nécessairement faire évoluer, la communication de notre institution est désormais un enjeu vital, une mission impérative. La police va devoir parler aux foules, hostiles comme pacifiques, mais aussi à la population, aux spectateurs. Nous devons, spécialistes de l'ordre public que nous sommes, expliquer et distinguer clairement l'ordre du désordre, le manifestant de l'assaillant, le cortège de la nébuleuse, la manifestation de l'insurrection, la violence illégitime de l'usage de la force.

Il faut saluer l'immense engagement de nos forces de police, tous les efforts consentis et les risques pris pour avoir

été le dernier rempart dans les journées les plus sombres. Remercions cette police qui a su faire face, s'adapter et se réorganiser, et reconnaissons le courage de celles et ceux qui ont permis, dans la décision comme sur le terrain, de faire évoluer des pratiques parfois inadaptées.

Cette crise exceptionnelle met plus que jamais la lumière sur notre institution toujours démunie de moyens et souvent privée de considération. Pour notre part, nous avons déjà dénoncé les maux, nombreux et anciens. L'institution à bout de souffle ne pourra éternellement compter sur les bonnes volontés de ses acteurs du quotidien. Il n'est donc plus temps d'incanter : l'heure est à exiger la considération que vous, policiers engagés au service des autres, méritez.

Exiger cette considération, c'est exiger une police nationale moderne, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions régaliennes. Exiger cela, c'est exiger une réflexion majeure, sur les filières métiers, les structures, la déconcentration et le décloisonnement de notre police, dernier rempart lorsque la République est en danger.

Nous l'exigeons, parce que c'est évident et parce que c'est urgent, pour nos concitoyens.

UNE POLICE NATIONALE À BOUT DE SOUFFLE

APRÈS UNE CRISE DES GILETS JAUNES ÉPROUVANTE, LA POLICE EST ESSOUFFLÉE ET DOIT COMPOSER AVEC DES RELATIONS INTERPERSONNELLES PARFOIS COMPLEXES ET UN TAUX DE SUICIDE PRÉOCCUPANT DANS SES RANGS.





UNE ÉPOPÉE POLICIÈRE

Journal de bord d'un commissaire de sécurité publique pendant la crise des gilets jaunes

par Fabrice Navarro

Commissaire de police / Directeur départemental adjoint de la Somme

L'univers de la littérature policière est fécond mais élitiste. Il met majoritairement en scène des enquêtes judiciaires complexes dans lesquelles un enquêteur est aux prises avec un criminel méticuleux ou déséquilibré. La trame des enquêtes est structurée, les énigmes haletantes, certains auteurs vendent à succès, mais dans cet univers littéraire qui met de la musique sur la vie d'un flic de sécurité publique ?

Ce que nous avons vécu depuis 6 mois peut être lu comme une épopée, un moment fondateur de notre identité policière tant nous avons partagé des engagements communs intenses sur tous les coins de l'hexagone. L'ordinaire de tous ceux qui interviennent sur des différends familiaux, et entre automobilistes, des tapages, les drames de la vie fait moins vendre, il est pourtant le quotidien de la majorité des policiers. À l'heure où nous traversons, nous aussi, une crise identitaire et qu'il nous faut retrouver un sens collectif à notre action, le mouvement des gilets jaunes nous donne une formidable occasion de renforcer notre narratif, nous offre l'opportunité de nous affirmer comme un corps social qui a été le dernier rempart des institutions dans les moments les plus paroxystiques de la crise.

Il est déterminant de laisser une trace policière dans ce temps hors norme, au risque de le banaliser quand reviendront au galop toutes les autres priorités sur lesquelles nous sommes attendus. Ce mouvement a pris tout l'espace disponible d'un policier de sécurité publique, il s'est même engouffré dans nos sphères privées pour devenir un mouvement totalisant. En résumé il a pris toute la place, à telle enseigne que nous étions totalement désorientés quand au mois d'avril 2019 nous avons connu nos premiers week-ends

sans rassemblements de gilets jaunes. Ce mouvement ne s'est substitué à aucune autre de nos contingences quotidiennes. Pendant plusieurs mois nous avons fonctionné sur un nouveau cycle de travail le 6/1, et comptons les jours de la semaine comme suit : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, gilets jaunes, dimanche.

Ce mouvement a été harassant, exténuant, nos vies et nos visages ont changé, nos familles ont été fortement impactées, nous avons accumulé les samedis de travail au même rythme que nous empilions des briques de fatigue et de stress. Cette mobilisation extraordinaire a rythmé chacune de nos journées, envahi nos agendas, occupé toutes nos discussions entre amis et entre nous, et puis surtout nous a arraché à nos familles. Ce tsunami professionnel est unique, mai 1968 est un mouvement profond qui a duré 3 semaines, celui-ci est non seulement aussi intense, mais plus encore éreintant car il a éprouvé notre capacité à durer.

« Répondre à tout et tout le temps » nous avons été bien plus héroïques que le narratif des médias, chroniqueurs et essayistes de tous bords. Les policiers ont droit à leur part d'estime, à de rares exceptions notre engagement depuis 6 mois a rarement été souligné dans l'opinion publique.

Parce que j'ai eu la chance de vivre beaucoup d'autres vies de policier que celle de la sécurité publique depuis mon entrée dans cette grande maison il y a maintenant 17 ans, je mesure désormais l'immensité des charges et servitudes de la police du quotidien.

Les épopées ne sont pas l'apanage des militaires. Les gilets jaunes ont été pour nous l'équivalent

d'une campagne, un mouvement sans précédent qui sera évoqué dans quelques années par les analystes sous l'angle d'une revendication sociale mais que nous avons aussi la responsabilité d'ériger comme un moment fondateur de la police garante de nos institutions. Évidemment nous n'avons pas tout bien fait, nous avons pu commettre des erreurs, mais nous avons répondu présent et jamais fait défaut.

Témoins de première ligne, au cœur du mouvement, comptabilisant plusieurs centaines d'heures au contact des manifestants, un policier a évidemment beaucoup à dire et écrire depuis le 17 novembre 2018. Nous avons été en premier lieu le thermomètre de la fièvre de la rue.

Je me suis dès le début beaucoup intéressé à ce mouvement (un peu moins quand il a emprunté des formes classiques de mobilisation) mais je n'ai aucune prétention de l'analyser, et encore moins dire comment il aurait pu être différemment pris en compte. Par ces lignes mon intention est de témoigner d'une réalité, celle d'un commissaire de police de province, à laquelle je n'étais pas préparé et que j'ai eu l'extraordinaire chance de vivre avec une équipe de direction soudée comme les 5 doigts de la main, et une chaîne policière qui n'a jamais rompu. J'écris également avec l'humilité d'un policier d'un département qui a été globalement épargné par les actes de violences à répétition vus ailleurs en France, et notamment sur les bords de la Gironde, de la Garonne, de la Seine.

Ce récit est structuré autour de temps forts, parfois brefs, mais qui me semblent représentatifs de ce qu'a été notre vie professionnelle depuis le 17 novembre 2018.

Il est le journal d'un flic ordinaire qui a fait des extras.

Samedi 17 novembre

Avant de prendre mon service ce samedi matin, j'enfourche mon vélo et me décide à aller faire le tour de ces ronds-points dont l'occupation nous est annoncée depuis plusieurs semaines désormais. À ce moment-là, j'ignore à peu près tout de la forme que va revêtir cette mobilisation. Depuis quelques semaines pourtant, nous avons été alertés par le renseignement territorial sur les partages nombreux des appels à rassemblement sur les réseaux sociaux. N'étant porté par aucun corps intermédiaire je me dis que ce mouvement sera peut-être virtuel. Ce sera une première erreur d'interprétation, tant les ronds-points vont donner corps à l'immatérialité de la cohésion virtuelle.

Rapidement après les premiers coups de pédales qui m'emmènent sur les pentes de cette interminable route de Paris, je suis envahi par un étrange sentiment de solitude sur l'asphalte. À mesure que la route s'élève et me rapproche des grands ronds-points de l'agglomération, j'aperçois plusieurs marcheurs revêtus de ce gilet à haute visibilité jaune fluo. Ils cheminent par groupe de 3 à 5 personnes. Il n'y a qu'eux sur ce secteur désert qui vit d'ordinaire au rythme des fortes affluences de clients poussant des caddies en direction des grandes surfaces. Encore un effort et me voilà arrivé à ce grand rond-point de la bataille de Dury. Tous les accès sont tenus par des personnes revêtues de gilet jaune. En fait, les accès ne sont pas seulement tenus, ils sont bloqués au moyen de véhicules, de remorques, mais également de camions. Mon vieux vélo me permettant de me faufiler entre les véhicules je me décide à rejoindre le rond-point de Saleux distant de quelques centaines de mètres. Sur place, la physionomie est identique, plusieurs manifestants se tiennent sur chacun des accès, ostensiblement bloqués, à côté de leurs véhicules. Je ne pourrais dire combien précisément de manifestants sont présents sur ces deux ronds-points, 100, peut-être 200. Je reprends le même chemin en sens inverse en direction de l'hôtel de police en prenant soin de traverser la zone commerciale. Le gigantesque parking de l'hypermarché Auchan est vide, il y flotte l'étrange atmosphère d'un dimanche après-midi.

Je croise un véhicule de brigade sur le parking de Décathlon, trois effectifs pour 200 manifestants tenant deux ronds-points. Le chef de bord m'explique que tous les ronds-points de la zone industrielle Nord, à l'autre bout de la ville, sont occupés et qu'ils attendent des instructions du CIC sur leur mission... La dynamique des ronds-points est en marche.



Il est un peu plus de 10h00 ce samedi 17 novembre quand j'arrive au service. Je n'en repartirai que très tard dans la nuit de dimanche. Les ronds-points seront toujours tenus et je ne sais pas encore que désormais, tous mes week-ends seront rythmés par ces rassemblements. Du 17 novembre je garde cette image saisissante depuis le COD ouvert pour l'occasion en Préfecture, d'une marée jaune à deux roues ayant inondé depuis les boulevards extérieurs jusqu'au cœur de ville dans un concert de décibels. Il est 15h00, plus de 6000 personnes, à pied, à moto, ont pris possession de la ville. S'y mêlent des retraités, des motards en colère, des ambulanciers. Nous ne pouvons qu'assurer un service de circulation et protéger les accès de la préfecture. Toute autre action de notre part serait illusoire. Cette menace que nous avons tant de mal à mesurer a pris corps.

Les gilets jaunes vont être les premiers surpris de l'ampleur de cette mobilisation. La force de ce premier rassemblement constitue pour moi le carburant de la contestation. Je reste persuadé que de nombreux manifestants ont été galvanisés par le 17 novembre. Beaucoup ont été convaincus de pouvoir transformer ce premier acte en un grand renversement, les scènes du 17 novembre ont galvanisé les masses, les invisibles comme ils s'autoproclament ont envahi nos écrans d'ordinateurs, de smartphones et téléviseurs. Mouvement massif mais pas submersif résumait un grand quotidien du Nord de la France le 18 novembre, c'était être bien sourd à l'immense complexité de cette mobilisation sans équivalent historique.

Je vais passer une grande partie de la journée entre le centre d'information et de commandement, le terrain et le centre opérationnel départemental, déployant un surplus d'énergie, moins pour faire bonne figure que pour colmater les brèches dans notre dispositif éprouvé par cette mobilisation jamais vue. Si notre service d'ordre ploie mais ne cède pas ce 17 novembre c'est bien parce que le public des manifestants ne nous est absolument pas hostile. Ce n'est pas encore l'heure du match « police-gilets jaunes ». Cette journée singulière est finalement gérée comme toutes ces protestations sociales qui font des policiers généralistes de vrais professionnels du maintien de l'ordre, eux qui géraient bien avant que je puisse écrire ces lignes les conflits chez Good-Year, Dunlop et Whirlpool. Le face-à-face avec les exclus du profit, ces abîmés de la mondialisation est connu de nos policiers. Quand ce n'est pas un frère, une sœur qui les rappelle aux paradoxes du progrès ce sera le visage colérique, abattu et usé d'un inconnu qui devient familier au gré des services.

Il commence à faire froid ce samedi soir vers 23 heures quand je vais faire le tour des ronds-points sur le nord de la circonscription avec les équipages qui entament leur seizième heure de service. L'ambiance est déjà différente de celle que j'ai ressentie à l'aube. Pour matérialiser les barrages, désormais le mobilier urbain, des barrières de chantier et du sable font office de barricades. Les manifestants, stimulés par le succès de cette manifestation, m'annoncent qu'ils dormiront sur place, que des équipes ont prévu de se relayer, que le blocage va durer toute la semaine et plus encore. C'est alors qu'un d'entre eux s'approche de moi et me glisse à l'oreille « on attend 200 tracteurs, camions et véhicules qui viennent en renfort ». Évidemment ces renforts ne viendront jamais, mais je prends conscience de la puissance de l'imaginaire collectif et d'un récit mythique dont les manifestants sont les premiers conteurs. En quittant les ronds-points après avoir obtenu que les blocages soient levés (et pas dupe qu'ils seront réinstallés bien évidemment en barrage filtrant à notre départ), je perçois les premières nuances du mouvement. La détermination chez les manifestants est soutenue par une volonté d'appropriation de l'espace public, la police n'est ni visée ni prise à partie (tout du moins pas encore), et le public à qui nous avons affaire n'est majoritairement pas du ressort de la circonscription. Ce point est loin d'être anodin. Les plaques minéralogiques jaunes poinçonnées à l'arrière de véhicules dont les propriétaires n'ont certainement jamais eu l'opportunité de bénéficier de primes à la casse sont légion sur les ronds-points : quand on arrive en ville, c'est la panique sur les boulevards...

Certaines réflexions des manifestants me rappellent les récriminations dont nous avons été l'objet lors de nos opérations de prévention à l'occasion de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 kilomètres par heure. Déjà un bruit sourd se faisait entendre, une colère froide montait, et nous policiers, urgentistes de la sécurité publique, mesurons la fièvre du patient mais sans mesurer les conséquences des symptômes.

Bruit sourd, colère froide

Le mouvement a également rapidement mis à l'épreuve notre capacité à soutenir les policiers sur des vacations imprévues. Celle du 17 novembre durera plus de 16 heures pour la majorité des effectifs. Alors quand je reçois un appel du centre de commandement vers 20 heures pour le deuxième repas des effectifs, je comprends que la journée est passée bien vite et qu'il est hors de question que de faire dîner nos troupes à

« l'assiette qui recule ». Nous avons la chance d'avoir un partenariat avec une célèbre friagerie amiénoise au nom assez peu original de « Pom' Frite » qui nous permet de commander des sandwiches et de les payer par mandat administratif dans la semaine. Créée en 1908, cette friagerie, d'apparence modeste délivre certainement parmi les meilleurs frites de la région. À l'entrée de cette minuscule échoppe, à l'angle des Halles et du boulevard de la Deuxième DB, une souriante, mais immobile, serveuse américaine tout droit sortie d'un film de Robert Zemeckis, a du mal à faire croire que l'on entre dans un Drive Thru, mais elle annonce fièrement le plat mythique de la maison : l'américain frites. Il va sans dire qu'après une si longue vacation nos troupes ne se contenteront pas d'un sandwich printanier mais avaleront sans ménagement un américain steak étouffé sous de généreuses pelletées de frites maison. Il nous faut trouver un volontaire pour aller récupérer le ravitaillement, et saluer le propriétaire ravi de cette forte mobilisation qui lui permet finalement de tirer quelques profits supplémentaires de ce samedi jaune. Si les détails n'apportent que peu d'importance à ce récit, je laisse au lecteur le soin de s'imaginer qu'il a été aussi facile de trouver un effectif disponible pour aller chercher les sandwiches qu'une patrouille pour les distribuer sur les ronds-points. Les retrouvailles de nos troupes avec ce symbole de la culture gastronomique picarde a assurément contribué à faire oublier la lassitude d'une interminable fin de vacation.

C'est une atmosphère vraiment inédite qui se dégage sur ces ronds-points où sont installés des barbecues de fortune, et où même les policiers sont invités à partager une merguez, une chipo, par ce froid polaire. La nuit tombe vite en cette soirée de novembre, et alors que normalement ces zones commerciales sont désertes passé 21h00, il se dégage une atmosphère de chaos et une émulation collective, certainement renforcée par notre incapacité à libérer cette multitude de ronds-points, symboles d'un système qui tourne en rond. Pas par manque d'envie, ou de fatigue mais simplement parce que nous n'en n'avons concrètement pas les moyens. Cette constellation de ronds-points éclairés par des feux de fortune, s'embrase sous le crépitement des palettes, récupérées à la hâte dans les bennes à déchets à l'arrière des entrepôts d'usine. Cette agitation fait de cette nuit une Saint-Jean de novembre, avec des visages à demi éclairés qui viennent nous crier à la figure qu'ils ne sont pas rien. C'est un public nouveau pour nous qui connaissons mieux les habitants des zones urbaines sensibles. Jusqu'ici, pour nous, c'était eux la révolte, mais les « misérables » comme ils aiment à se décrire, ne sont pas assignés à résidence. Il y a quelque chose

de puissant dans cette ferveur populaire disparate. Ce lieu d'ordinaire désert, anonyme, laid et sans âme est investi d'un bouillonnant supplément d'âme.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions...

Puisqu'il y a des règles de libertés publiques, et que notre profession nous place dans le « camp d'en face », il faut faire front. Il faut parfois simplement rappeler les fondamentaux de l'ordre public. C'est bien ce que nous avons fait avec chacun des hommes et des femmes engagés tous les week-ends depuis le 17 novembre. Il ne s'agit pas d'abandonner ses convictions (j'y reviendrai) mais de garder à l'esprit l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Ce principe fondamental nous l'avons rappelé systématiquement à nos équipes mais également aux manifestants à chaque fois que ce sont ouverts des espaces d'échanges avec eux. Le plus souvent il y avait une volonté manifeste de sortir du cadre de la loi considéré comme un carcan oppresseur. Il ne peut y avoir de conflit cognitif en matière d'ordre public. Il en va de même avec le mouvement des gilets jaunes. Mais avec un public beaucoup moins rompu au rituel de la contestation sociale, c'est l'ensemble de la liturgie de la protestation qui est profané.

Comme l'écrivait le constitutionnaliste Pierre Mazaud, le « cœur » de cet ordre public (au sens strict du terme) me semble être le principe de la « sûreté » garantie par la Déclaration de 1789 : il n'est pas de liberté possible dans une société où les individus craignent pour la sécurité de leur personne.

À l'argument qui nous a été opposé et selon lequel les révolutionnaires n'ont pas déclaré en préfecture la prise de la Bastille en 1789, il convenait de répondre que c'est précisément parce que le régime n'était pas démocratique qu'il fallait le renverser.

Veillées d'armes

Les week-ends de mobilisation défilent. Chez nous les manifestants sont déterminés, contestataires, virulents mais pas encore violents. Monte aussi l'appréhension du vendredi soir, mélange de trac et d'impatience de battre le pavé avec les siens. Si avant une représentation l'acteur connaît sa salle et son texte, nous policiers du samedi, nous savions que seule l'incertitude nous

était promise. La méticulosité remplaçait l'habitude des gestes et je me retrouvais à préparer mon sac de maintien de l'ordre comme naguère rituellement mon sac de rugby le samedi soir avant la grand messe du dimanche 15h00. Nous vérifions ensemble deux ou trois fois la fixation du casque, les fusées rouges, les gants, le cache-col en polaire, les batteries supplémentaires pour la radio, le mégaphone et puis l'écharpe tricolore que, pour des raisons plus pratiques qu'esthétiques, je nouai une fois au ceinturon et laissai glisser dans la poche du pantalon de service général. Ne pas la porter de façon trop ostensible c'est aussi ne pas être trop vite identifié comme une cible.

Les plus gradés notamment viennent cogner à l'huis de mon bureau en fin de semaine se portant volontaires pour le samedi. Les blessés réclament leur dû, veulent en être, ne pas laisser seuls les camarades, il nous faut alors trouver des postes pour permettre à chacun de s'investir selon ses capacités.

L'hiver ajoutait de la profondeur à cette ambiance de veillée d'armes, la nuit tombée en fin d'après-midi nous accueillerait encore à l'aube du samedi.

Moi, qui n'ai pas l'habilitation au bâton de défense, je coordonne ma vieille veste d'exercice de l'ENSP avec le pantalon de service général, la dissuasion désuète de la trique souple que je porte discrètement à la ceinture est atténuée par le port ostensible du casque à l'endroit de mon gilet tactique. En plus des contusions, j'ai gardé du rugby l'importance du rituel d'avant match et l'identification par l'appartenance au maillot. C'est la même chose en police, qu'importe le grade, la mission, sa direction d'appartenance, les qualités professionnelles, chacun apporte sa pierre à l'édifice de la sécurité publique. Alors ce matin du 5 janvier 2019, qui fait suite à deux manifestations houleuses des week-ends, à l'heure où les boulangers s'affairent aux fourneaux, nous voici à nouveau réunis dans la salle Dutilleul pour la causerie d'avant match.

Gilets jaunes côté sombre

Scènes vécues au début du mouvement :

Sur un rond-point du nord du département, des gilets jaunes organisent des contrôles de véhicules. Ils vont retenir un camion transportant des migrants. Le conducteur et les occupants sont maintenus sur place par les gilets jaunes qui les « confient » aux gendarmes préalablement requis.

Toujours sur le département mais sur un autre rond-



point, une femme voilée est contrainte d'enlever son foulard pour passer un barrage des gilets jaunes.

Dans l'ouest de la France un de mes proches se rendant à la sépulture de sa grand-mère est arrêté par des gilets jaunes. Ils lui demandent de présenter le certificat de décès en guise de laissez-passer.

Briefing

D'abord rassemblés dans la cour, les effectifs ont les traits plus tirés qu'à l'accoutumée, les regards vers la hiérarchie sont un peu plus sévères à mesure que les absences répétées se font sentir dans les familles. Qu'est ce qui fait que nous tenons un week-end de plus ? C'est finalement assez simple, c'est que nous le faisons tous.

Me revient à cet instant cette phrase lancée par un des mes équipiers, alors qu'au moment de quitter un service spécialisé, je me satisfaisais des belles affaires réalisées ensemble, et il m'avait répondu « les belles affaires, on s'en fout Patron, ce qui compte c'est ce que l'on a vécu ensemble ».

Mais il nous faut aussi nous adapter et accompagner nos efforts. Désormais à chaque briefing le café est chaud dans les thermos, les chocolatinnes et les croissants ne demandent plus qu'à être libérés de leurs coffrets en plastique, et les briquettes de jus d'orange n'ont cette fois-ci pas été confondues avec celles des gardés à vue. Les manifestants n'ont pas le monopole de la cohésion et de l'émulation, nous en avons même la primeur. Ce temps d'explication, de rappel, de contextualisation de remerciement et d'encouragement est essentiel pour la cohésion de l'ensemble. Et même si nous attendons toujours la première main levée à la fin de chaque

briefing « y-a-t-il des questions ? » je reste persuadé que ce temps d'échange est fondamental en ce qu'il rappelle à chacun pourquoi il est ici et pas ailleurs.

Au fil des semaines, nous avons adapté nos dispositifs de soutien opérationnel en engageant les personnels affectés à des missions support au plus près des unités. Tous les effectifs valides ont été engagés sur les rassemblements depuis le 17 novembre 2018, personnels administratifs, techniques, adjoints de sécurité, chacun pouvait se prévaloir de la distinction suprême de gardien de la paix.

Paris, le Puy-en-Velay

Le passage au COD en fin de service est le moment où nous constatons semaine après semaine la dimension quasi-surréaliste et insurrectionnelle des rassemblements parisiens. Les images des casseurs, dégradant, pillant, agressant en réunion policiers et gendarmes passent en boucle sur l'écran géant du COD. Je deviens spectateur d'une réalité qui m'échappe. Sidéré par la violence partagée, je redoute que ce mouvement se cristallise désormais exclusivement sur la police, abandonnant ses revendications premières. Trop proches de Paris pour exister en tant que lieu alternatif de rassemblement pour les gilets jaunes, nous avons vécu pendant de longues semaines au rythme des assauts donnés sur la capitale.

Désormais nous nous préparons pour le pire. Les images parisiennes constituent le paroxysme de ce que nous redoutons. Il faut tenir les institutions à tout prix. Lundi matin, le surlendemain de l'incendie de la préfecture du Puy-en-Velay, le préfet du département s'adresse aux troupes dans l'hôtel de police. Le représentant de l'État est flanqué du directeur de cabinet. Son pas est lourd mais la voix est forte. Nos hommes, peu nombreux en ce lundi matin glacial et pluvieux, se demandent pour quelle occasion ils sont rassemblés en ce premier lundi de décembre. « Fatigue, répétition, violence, les images de Paris, danger » les mots reviennent en boucle, mais le préfet rappelle que « nous n'avons pas le choix ». Peut-être interloqués par cette irruption inattendue dans notre maison, nous comprenons aussi que la mission nous dépasse. Que derrière les images chocs et les symboles il y a une réalité très concrète. Elle sera parfaitement exprimée par le chroniqueur Jean-Michel Apathie au micro d'Europe 1 le 19 décembre : l'État ne tient plus qu'à un fil et ce fil c'est la police. C'est précisément ce que nous signifiait le préfet dans son intervention, il y avait derrière ces propos très simples une forme de supplication : « tenez bon ».

Dès le mois de décembre, personne n'a fait défaut quand il s'agissait de contrôler toutes les gares de nos circonscriptions à destination de la gare du Nord. L'article 222-14-2 a été d'une grande efficacité dans l'identification précoce de perturbateurs. Il me semble important que tous nos camarades parisiens sachent qu'au-delà de l'Île de France, d'autres policiers se sont sentis meurtris par leurs blessures et que nous n'avons jamais été indifférents aux images de l'Arc de Triomphe souillé par des séditieux, à ceux d'entre nous lâchement pris à partie par des casseurs de flics. Il faudra se rappeler ces images quand sonnera l'heure des procès en place publique. Malgré tous les reproches légitimes ou non, sur l'usage proportionné de la force, que chacun se souvienne du niveau de violences auquel nous avons dû faire face. La réussite des services d'ordre ne peut se mesurer à l'action individuelle ou collective d'unités devant mettre en place, parfois dans l'urgence, des tactiques nouvelles pour lesquelles ils n'ont peu voire pas été formés. Le maintien de l'ordre est une compétence politique, concluait le rapport commandé à l'Assemblée nationale suite à l'accident de Sivens. Il faudra aussi se souvenir que les policiers en maintien de l'ordre ne font surtout pas de politique.

Uniformes

Sur la tenue de service général, le gilet tactique confère toujours un port martial, le bonnet de police remplace avantageusement la casquette, la côte de maintien de l'ordre distingue d'ordinaire la cavalerie légère, mais la bleusaille n'est pas en reste, elle a revêtu le gilet tactique par dessus le blouson de service général. Certains pour se donner plus de contenance ont placé le tonfa dans les anneaux dorsaux de leur gilet. Je les regarde toutes et tous avec les uniformes parfois dépareillés, et ils sont présents, encore une fois, fidèles au poste.

Me vient alors cette réflexion : nous sommes une équipe, parce que nous savons ce que nous défendons. Beaucoup de nos policiers vivent des situations personnelles difficiles, voient la fin du mois arriver très tôt avant la paye, sont parents isolés. Il ne faut pas méconnaître que les revendications portées par les manifestants ont eu un fort écho parmi nos troupes mais l'identification au corps social défenseur des institutions a été plus forte que les appels entendus sur plusieurs rassemblements « rejoignez-nous ! ».



Pris pour cible

Nous sommes pris à partie mais pourquoi ? Il me semble peu contestable que l'horizontalité portée jusqu'à l'extrême par ce mouvement de protestation soit entrée en confrontation directe avec le dernier symbole de verticalité qui leur faisait face : la police. S'est propagé le sentiment d'une illégitimité de notre action face à la légitimité de la rue.

La violence policière est clamée aussi fort que l'illégitimité même de la police, le débat public se désaxe complètement vers ce sujet qui occulte peu à peu les revendications sociales, faisant de nous un utile bouc émissaire. Ce renversement dissymétrique place la police en position d'infériorité symbolique face aux gilets jaunes.

Sur de nombreux rassemblements s'est constituée une communauté de comportement des gilets jaunes. Un peu comme si le port du gilet conférait des super pouvoirs, comme Batman et Superman, le manifestant s'autorise à transgresser, outrager. Le mimétisme s'organise par une solidarité identitaire forgée autour du port d'un accessoire.

« Vous êtes plus sympas qu'à Paris »

J'ai été surpris d'avoir été interpellé sur un rassemblement par un manifestant :

- vous êtes plus sympas qu'à Paris vous !
- Je crois surtout que c'est vous qui êtes plus sympas qu'à Paris !

Cette remarque est loin d'être anodine, elle témoigne du retentissement psychologique de la multitude des anonymes qui ont, sciemment ou pas, fait nombre avec les séditieux des rassemblements parisiens. Ceux qui

vivaient leurs premiers grands rassemblements ont un vécu de la manifestation qui devient indissociable de la violence. Ce public nous était inconnu, il n'a jamais battu le pavé le 1er mai, ne s'est pas mobilisé avec les opposants au mariage pour tous, n'a pas protesté contre la Loi Travail. Peut-être seulement est-il venu pleurer l'idole des jeunes le 9 décembre 2017 sur la place de la Madeleine et a alors palpé les premiers frissons des communions massives et spontanées. Je n'en sais finalement rien, mais pourquoi pas ?

Le 22 décembre, il y a un peu d'incertitude sur l'ampleur de la mobilisation du week-end. Je bénéficie de mon premier samedi de repos. Les absents ont donc toujours tort, il s'agira de notre premier acte de violences caractérisées sur la circonscription. Soucieux de préserver ses troupes, le directeur ne me sollicitera même pas pour cette journée qui a dégénéré dès le matin. C'est en ramenant un membre de ma famille à la gare en milieu d'après-midi que j'aperçois un nuage de fumée en centre-ville et entends plusieurs détonations. Dans un mélange de culpabilité (tous les commissaires sont sur le pont sauf moi...) et d'envie d'en être, je me décide à reporter notre départ en vacances et me mets à la disposition du directeur. Nous arriverons à interpellé plusieurs dizaines de casseurs grâce à l'action coordonnée de notre section d'intervention et de nos effectifs d'anti-criminalité. Loin des clichés, au milieu de cette foule désordonnée, se trouvent beaucoup de jeunes samariens venus de la campagne environnante, des employés, des auto-entrepreneurs. Qu'importe leurs profils, pris dans l'engrenage de la violence spontanée et gratuite, sans motifs apparents si ce n'est celui de nous défier, ils nous ont délibérément caillassés, agressés et pris à partie. Cette première expérience des violences de groupe servira de catalyseur au mouvement qui tentera le samedi suivant de reprendre la ville. Les renforts conséquents accordés à la direction et une nouvelle très forte mobilisation des effectifs locaux, permettront de sanctuariser le cœur de ville et de limiter les dégradations.

L'illusion d'un imaginaire

Quand j'entends parler pour la première fois de « mutilés » à propos des gilets jaunes, alors que je finis les dernières pages des Épargnes de Maurice Genevoix, je prends conscience du mythe quasi sacrificiel dans lequel certains manifestants ont choisi de s'inscrire. Désormais, à chaque rassemblement, les manifestants se sont conditionnés dans une inéluctabilité de l'affrontement avec les forces de l'ordre. Pourquoi sinon venir avec des masques respiratoires, du sérum physiologique, des protections d'épaules, des casques alors qu'en face ne se trouvent que des garants de la tranquillité publique. Nos mouvements sont devenus plus violents quand les mobilisations parisiennes ont faibli et à mesure que les ronds-points se vidaient.

Viendra le temps des procès publics et médiatiques pour les « gueules cassées » victimes des « violences policières » mais même les actes plus condamnables commis par des policiers devront être replacés dans un contexte de stress professionnel jamais atteint. Le policier est soumis à une charge écrasante, d'une mission qui dans le cadre de cette mobilisation a pu s'apparenter pour certains à un fardeau, et la responsabilité du chef de service c'est bien de prendre conscience de cette réalité et d'en prendre toute sa part, d'exercer son devoir de protection.

Rationalité du maintien de l'ordre et irrationalité de la foule

La nature déstructurée du mouvement a rejailli sur la forme de la mobilisation. L'agrégation des revendications individuelles des gilets jaunes a conduit à une atomisation des mobilisations. La difficulté d'identifier des interlocuteurs comme le refus des leaders de s'affirmer en tant que tels, a contribué à la désorganisation constante du mouvement. En résumé, la liberté de n'être pas contraint.

Un samedi de janvier, malgré un dispositif conséquent de contrôles préventifs, des individus sortent de la gare. Ils gagnent rapidement le parvis et se dissimulent immédiatement le visage. Il est trop tard pour les contrôler, fouiller leurs sacs volumineux. Les caméras de surveillance zooment en gros plan mais il n'y a plus rien à faire, les descriptions vestimentaires des individus nous permettraient certainement de les identifier en cas d'incidents. Le comportement de ces manifestants est caractéristique des casseurs, cherchant à se fondre dans la masse, ils évitent soigneusement

de se positionner en première ligne. Nous sommes de l'autre côté de la place avec une compagnie de CRS mais contre toute attente et comme un seul homme, la foule va alors s'engouffrer dans le centre commercial situé en souterrain et se retrouver nez-à-nez avec une de nos équipes anti-criminalité.

Pourquoi certaines situations dégénèrent-elles, d'autres pas ? Cet après-midi du 5 janvier tout est réuni pour que le rassemblement tombe dans la violence. Notre dispositif de contrôle n'avait pas anticipé les manifestants garant leurs véhicules dans les parkings souterrains de la gare. Ils sortent avec des sacs à dos volumineux, se dissimulent rapidement le visage, casqués ils ont tout l'attirail. Après l'envahissement rapide du centre commercial, où les manifestants sont repoussés au moyen de gaz lacrymogènes, la masse remonte l'avenue de la gare vers l'extérieur de la ville. Durant leur déambulation, des casseurs vont retourner des containers poubelles, mais n'y trouveront aucun objet à nous lancer grâce aux mesures de prévention efficacement mises en place avec la mairie. Nous décidons alors de contenir le rassemblement par une manœuvre d'encercllement qui surprendra les manifestants autant qu'elle nous rendra fiers d'une stratégie conçue et décidée sur le vif. Il y a un moment d'observation, nous encadrons les manifestants de toute part dispersés sur la chaussée, ils ne savaient certainement pas où ils allaient mais semblent finalement satisfaits d'être si importants qu'ils doivent être maîtrisés. Accompagné du commandant de la force publique je m'avance vers les manifestants et utilise le Monacor, célèbre mégaphone rouge et gris en leur expliquant que nous allons les laisser passer en nous assurant qu'ils ne portent rien de dangereux, tout en leur rappelant que la manifestation n'est pas déclarée (comme aucune autre d'ailleurs). Les manifestants s'engagent vers les points de sortie que nous laissons à leur disposition et quittent le périmètre après avoir décliné leur identité et s'être soumis à une palpation de sécurité. En marge de ce groupe de 200 personnes, sont présents des gilets roses, femmes se revendiquant pacifistes et non-violentes. Elles nous observent, restant à l'affût d'un signe de notre part qui viendrait rompre cet instant inattendu de calme et de concorde. D'étranges personnages, protégés comme des squatters ont enfilé des tee-shirt blancs floqués de croix rouges et portant des sacs à dos de premiers secours. Ils se qualifient de « street medics ». Leur présence est, justifient-ils, nécessaire pour protéger les manifestants des violences, panser les plaies, dispenser quelques gouttes de collyre dans les yeux brûlés par les gaz lacrymogènes, au besoin pourquoi pas recoudre à vif,



et si nécessaire amputer sur place avant de transporter les victimes dans des hôpitaux de fortune...

Je regarde cette scène, apercevant ce journaliste local avec son casque customisé « médias », les passants aux fenêtres de ce faubourg amiénois d'ordinaire seulement perturbé par le ballet des véhicules, avançant au pas vers le centre-ville de l'autre côté vers la zone commerciale de la ville ouvrière de Longueau. Les protagonistes avaient déjà écrit et répété la partition, préparés au pire, la déception est palpable après les échanges avec les manifestants. Nous rappelons le droit, l'importance de déclarer une manifestation, pour préparer les itinéraires, sécuriser le parcours, de disposer d'interlocuteurs. Préférant l'anonymat d'un appel à rassemblement « spontané », les manifestants se refusent à être instrumentalisés, ne voulant pas être tenus pour responsables des débordements commis par les autres, même s'il « faut bien les comprendre quand même ». La manœuvre effectuée, nous nous retrouvons devant les manifestants et regagnons à pied le centre-ville. Interloqués par notre départ, les manifestants qui ont perdu leur objectif, demeurent cois quelques instants. Ils décident alors de nous suivre. Sans leur prêter plus d'attention nous poursuivons notre route. Ils auraient pu crier « revenez, c'était pas prévu comme ça ! ».

« C'est ça la police qu'on veut voir ! »

Un samedi printanier, profitant d'une très forte mobilisation pour le climat, et alors que nous sommes conspués à chacun de nos points d'implantation, un bébé va chuter du vélo de sa mère qui l'a laissé sans surveillance un bref instant. Immédiatement, alors que l'enfant pousse ses premiers cris et juste avant que la maman ne tombe en état de choc, des effectifs de police secours accourent pour s'assurer de l'état de santé de l'enfant. Dans une nuée de drapeaux rouges et verts et de pancartes revendicatives, au milieu des gilets à haute visibilité, la foule s'écarte pour laisser ces deux policiers remplir leur mission de secours aux personnes. Plus un cri, plus une remarque, le silence seulement déchiré par les cris du bébé et les convulsions de la mère. Les premières paroles rassurantes des gardiens de la paix « ça va aller Madame nous venons d'appeler les sapeurs pompiers », un vieux militant de la CGT qui observe la scène me lance « c'est ça la police qu'on veut voir ! ». « Mais c'est la même police tous les jours Monsieur » lui répondis-je.

Dilemme de policier, tiraillé sur une chaîne sans fin du premier secours et du dernier recours.

Gestion de stress

Quand se profile cette journée du 25 mai, quelque chose de particulier flotte dans l'atmosphère qui mettra fin à notre singularité amiénoise. Jusque-là, nous pouvions nous prévaloir d'une gestion affinée du mouvement des gilets jaunes. Tous ces samedis de mobilisation nous avaient conféré une expertise singulière, nous utilisons toute la palette des succès du maintien de l'ordre. Partage constant d'information avec les services de renseignement, en amont et en aval des services d'ordre, implication des services judiciaires dans la constatation en temps réel des infractions, travail d'identification des fauteurs de trouble à faire rougir les experts de la police technique et scientifique, prise de contact systématique avec les organisateurs même lors des manifestations non déclarées, stratégie de l'évitement et de la confrontation : ces 6 mois de mobilisation avaient considérablement affûté notre expérience du maintien de l'ordre en sécurité publique. C'est donc renforcés de ces petites certitudes que nous allions aborder ce premier rassemblement régional à Amiens qui nous était promis depuis de longs mois déjà.

Je pourrais écrire au moins un chapitre entier sur cette journée tant elle concentre l'ensemble des problématiques du maintien de l'ordre au défi des gilets jaunes : obligation de résultat, cristallisation du débat public sur l'usage de la force, gestion des stress (le sien et celui des autres).

Fort des expériences des autres, de mois de pratique, le cercle que nous formons dans le bureau du directeur avec nos camarades de toutes les directions de la police nationale présentes dans le département dans la perspective de ce rassemblement témoigne à la fois de notre cohésion et de l'inéluctabilité de l'affrontement qui s'annonce.

Nous vivons donc la réalité des black blocs. Je ne m'étendrai pas sur le détail des violences car d'autres policiers les ont vécues encore mieux que moi. Il me semble cependant important de partager l'image de cette foule de 1200 manifestants, emmenée par des casseurs et se ruant littéralement sur les unités que nous avons constituées le matin même. Plus tard, certains nous confieront avoir eu peur pour la première fois de leur carrière. Si ce sentiment dit beaucoup de la radicalité de la situation que nous avons affrontée, il témoigne aussi et surtout du lien de confiance qui nous unit pour livrer ainsi ses sentiments les plus intimes.

Esprit de corps

Pour un policier, les gilets jaunes ce sont également ces formidables moments d'émulation collective quand nous nous retrouvons après avoir marché déjà plus de 20 kilomètres au début du secteur piétonnier du centre-ville. À la tête d'une unité mixte composée à parité d'effectifs de sécurisation et d'anticriminalité, éreintés par une journée commencée à l'aube, nous recevons un appel d'urgence du CIC nous signalant la présence de 300 gilets jaunes sur la place de l'Hôtel de Ville et scandant des slogans hostiles aux notables locaux. Il est trop tard pour remonter dans les véhicules et il y a plus de 1200 mètres jusqu'au cœur de ville. Je me retourne vers mes troupes, je vois ces visages jeunes, de ceux qui n'ont pas encore été abîmés par la répétition des services, les décalages, les souffrances du métier, cette forme d'exaltation de vivre une journée extraordinaire, et peut-être, je l'écris avec beaucoup de modestie, cette satisfaction d'être avec son patron. Ces visages frais malgré une journée d'efforts attendent une instruction. Les yeux captivés par l'impatience de l'action tous attendent mes instructions. Alors je me lance : « qui peut courir ? ». Ils sont nombreux à lever la main, fiers de leur jeunesse et débordants d'énergie.

Les plus malins nous laissent à cette initiative tempétueuse et regagnent vite leurs véhicules. Ils arriveront sur place avant nous.

Nous transperçons alors avec moins d'une poignée de soldats de la paix, cette artère piétonnière, la foule des passants s'écarte à notre passage, quelques poubelles éparses brûlent toujours. Sous les regards éberlués des passants, je ressens cet instant comme une forme de communion. Les cuisses me brûlent d'un 10 kilomètres effectué l'avant veille et qui m'a rappelé le poids des années, mais nous sommes portés par ce formidable élan collectif. Même nos chaussures commandos paraissent légères. Nous arpentons les pavés de cette interminable rue commerçante jusqu'à nous retrouver face à 300 gilets jaunes place de l'Hôtel de Ville qui accueillait 5 jours plus tôt dans le recueillement le plus total une émouvante cérémonie d'hommages aux policiers morts pour la France.

La suite de cet épisode va finalement assez bien résumer la quadrature de nos contingences. Nous, qui avons bouclé le centre-ville avec 6 unités de force mobile, trouvons quand même le moyen de nous retrouver en plein cœur de ville avec 12 effectifs généralistes en face de 300 manifestants hostiles. Il y a des situations où l'engagement de la force relève de la réponse à une question très simple « la situation qui

résultera de l'usage de la force sera-t-elle plus acceptable que les événements pour lesquels j'interviens ? ». Trois cents manifestants virulents dans un périmètre interdit ne peuvent être tolérés. On distingue assez mal les détails après une course de 1200 mètres, j'entends à peine les cris et les insultes qui sont proférés par cette foule plus qu'hostile, je distingue à peine les visages de ceux qui nous font face, mais je sais que malgré les très nombreuses unités de forces mobiles en renfort nous sommes le dernier rempart. Après avoir mis nos effectifs en configuration de rétablissement de l'ordre en mode dégradé (c'est bien le cas de l'écrire), j'entends plus distinctement les insultes et les appels au suicide des policiers d'une foule qui réalise qu'elle dispose de la force du nombre et qui lentement s'avance vers nous. Après avoir vu les scènes de dégradations commises un peu plus tôt dans l'après-midi, ces vitrines d'établissements bancaires brisées, d'assurances saccagées, les morceaux de bitume et roches jetées en notre direction, je vais de nouveau procéder aux sommations. Comme celle que j'ai effectué plus tôt, je m'aperçois qu'il s'agit de sentences vides de sens pour les manifestants, et qu'il faudra bien un jour repenser tant les moyens du maintien de l'ordre que les modes de communication avec la foule. De mémoire

d'amiénois il s'agira des premières grenades tirées sur la place de l'Hôtel de Ville. Quelques minutes suffiront pour qu'une unité de force mobile vienne sanctuariser le terrain que nous avons repris.

De cette journée, je retiens cette phrase d'un ancien officier de paix rompu aux stratégies du maintien de l'ordre « je comprends maintenant pourquoi ils ont eu tant de mal à Paris ». Le maintien de l'ordre est une école de l'humilité.

J'ai souhaité que ce récit emprunte des accents lyriques afin d'inscrire quelques lignes dans le roman républicain pour la part de la police, c'est à dire les membres de chacun des corps qui la constitue, dans la protection de nos institutions.

Il fallait enfin que j'écrive ces lignes pour que ma fille de 8 ans qui s'exclama spontanément un soir chez le boucher « les gilets jaunes m'ont volé mon papa » sache que c'est aussi le sens du devoir qui a permis cet engagement hors norme des policiers. Je l'écris également pour nos camarades de tous grades mobilisés sur la quasi totalité de leurs repos pendant 4 mois avec qui nous pourrons dire : « j'y étais ».



CRISE DES GILETS JAUNES

Les points de vue croisés d'un gardien de la paix et d'un commissaire de police.

Tout d'abord merci à vous de me donner la possibilité de m'exprimer dans votre bulletin.

Les CRS ont toujours été la variable d'ajustement des politiques sécuritaires souhaitées par l'exécutif.

Pour illustrer mon propos il me suffit de revenir presque 19 ans en arrière date à laquelle je suis entré dans la police et ai intégré les CRS.

En l'an 2000, le ministre de l'Intérieur de l'époque M. Chevènement mettait en place la police de proximité. Cette mise en place a eu un impact sur beaucoup de services y compris la maison CRS.

Longtemps habituées aux déplacements et au maintien de l'ordre, certaines compagnies se sont retrouvées fidélisées dans certains départements en mission de sécurisation. La sédentarisation et les sécurisations remplaçaient le maintien de l'ordre et les déplacements. Un changement mal vécu par les plus anciens.

L'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2002 va se traduire par une zonalisation des forces mobiles. Cette dernière était surtout motivée par des raisons budgétaires et pour éviter par exemple que les compagnies marseillaises soient à Lille et les compagnies lilloises en déplacement à Marseille. Nous connaissons aussi durant cette période les violences urbaines de 2005 et les manifestations contre le CPE.

En 2007 avec Nicolas Sarkozy à l'Élysée et Brice Hortefeux à l'Intérieur, la RGPP va se traduire par la suppression d'EGM et la volonté de supprimer des compagnies. Ce projet n'aboutira pas grâce à la mobilisation des syndicats. Si ces suppressions ne se sont pas faites, l'administration va cependant arriver à ses fins en baissant les effectifs des unités. L'actualité de ces dernières années et de ces derniers mois démontre que nous payons aujourd'hui le prix de cette volonté politique. En effet, les compagnies sont engagées à 3 sections sur des services difficiles pour ne pas dire dangereux ce qui impacte leurs capacités opérationnelles.

Le nombre de missions dévolues aux CRS, déjà important (gardes statiques, maintien de l'ordre, sécurisation, voyages officiels), a été accentué depuis les attentats de Charlie Hebdo et la menace terroriste qui pèse sur la France. Ce sont ajoutés à cela, sous la présidence de François Hollande, les manifestations contre la Loi El Khomri et maintenant le conflit dit des gilets jaunes. Ces conflits mobilisent énormément de personnels et ont fait émerger des dysfonctionnements que nous dénonçons depuis plusieurs années.

Ces derniers mois, les Français ont assisté médusés à l'incapacité de leur police à mettre fin aux pillages et aux violences. Si l'État a rejeté la faute sur le préfet de police de l'époque (Michel Delpuech), il ne peut être le seul responsable. D'autres erreurs peuvent, à mon avis, être identifiées.

La première : la doctrine d'emploi des forces mobiles.

Longtemps le MO français s'est construit sur l'idée d'un désordre acceptable tant qu'il ne remettait pas en cause les institutions démocratiques et par un maintien à distance des manifestants. Tout le monde a pu observer que cette doctrine qui faisait de la France un des meilleurs pays au monde en matière de maintien de l'ordre, a ses limites.

Il aura fallu attendre les événements de ces derniers mois pour que cette doctrine soit remise à plat et que nous passions à des actions plus offensives sur le terrain. Nous le réclamions depuis longtemps.

La deuxième : une mauvaise coordination des effectifs engagés sur place (même si ça ne date pas d'hier).

Mais il est vrai qu'il n'est pas évident de faire travailler sur des MO des effectifs venant des différentes directions et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Des actions de formation doivent être menées pour corriger cela.

La troisième : l'arrivée tardive des ordres.

Cela fait naître pour les fonctionnaires présents sur le terrain un immense sentiment de frustration. En

effet, avoir en face de soi des casseurs et ne pas pouvoir intervenir faute d'instructions est très mal vécu et démotive les effectifs engagés. Il est nécessaire que lorsque la chaîne de commandement est destinataire des exactions commises dans le cadre d'un service, des instructions claires et rapides soient données pour mettre fin aux destructions.

La quatrième : une trop grande frilosité des autorités concernant l'utilisation des moyens intermédiaires.

J'ai connu pendant de longues années sur Paris l'interdiction qui était faite aux CRS d'utiliser et même de sortir le LBD. Mais de quel droit peut-on interdire à des fonctionnaires l'utilisation de ce moyen intermédiaire ?

C'est un moyen mis à disposition par notre administration pour nous éviter d'avoir à utiliser notre arme de service au risque d'ôter la vie à un homme.

Faites confiance aux personnels placés sous votre autorité qui, si le chef de service veille à la bonne formation de ses personnels, sont habilités et professionnels.

Avant de conclure, une erreur doit vite être corrigée car elle a, à mon avis, un impact important sur la vie de famille des fonctionnaires en CRS. Cette erreur c'est la mauvaise planification des forces nécessaires. En ces temps de suremploi pour les unités il est important de bien planifier les forces nécessaires. Deux exemples pour illustrer mon propos.

Le premier : un déplacement sur Soissons ou une compagnie a fait un service de 5 heures sans voir un gilet jaune.

Le second : un déplacement de 3 jours à Strasbourg pour une vacation de ... 4H.

Quand certains voient l'impact financier de ce genre de déplacement, moi je vois le côté humain.

En ces temps d'emploi intensif et surtout de malaise policiers qui conduit certains de nos collègues à des gestes dramatiques, il est grand temps de prendre en compte que les fonctionnaires de notre institution sont des pères ou des mères qui ont besoin d'être auprès de leurs familles pour leur équilibre personnel. Au moment où nous observons tous une altération des liens que nous avons avec la population, la famille reste un élément moteur dans la vie de chacun. Il est important que le clivage entre commissaires, officiers

et gradés et gardiens cesse. Nous sommes tous dans la même maison qui porte le nom Police. Alors mesdames et messieurs, de grâce, avançons tous dans le même sens afin de faire prendre conscience à nos politiques les valeurs de notre institution et du fait que nous sommes des hommes et des femmes qui aiment leur métier de policier.

Pour finir un article que j'aime beaucoup :

Article R. 434-6 – Obligations incombant à l'autorité hiérarchique

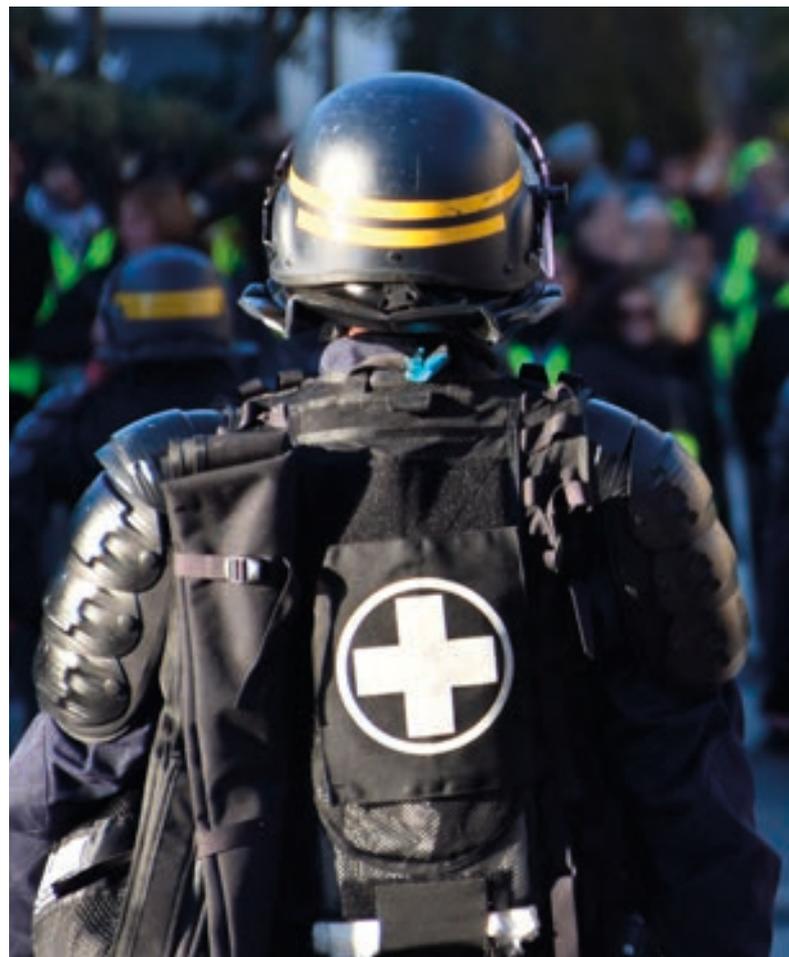
I. - Le supérieur hiérarchique veille en permanence à la préservation de l'intégrité physique de ses subordonnés. Il veille aussi à leur santé physique et mentale. Il s'assure de la bonne condition de ses subordonnés.

II. - L'autorité investie du pouvoir hiérarchique conçoit et met en œuvre au profit des personnels une formation adaptée, en particulier dans les domaines touchant au respect de l'intégrité physique et de la dignité des personnes ainsi qu'aux libertés publiques. Cette formation est régulièrement mise à jour pour tenir compte des évolutions affectant l'exercice des missions de police administrative et judiciaire.

Jessy CASTANE

Pierre-Alexandre LEMAIRE

(délégué local UNSA POLICE CRS 44)



CRISE DES GILETS JAUNES

Les points de vue croisés d'un gardien de la paix et d'un commissaire de police.

En décembre dernier, le ministre de l'Intérieur souhaitait revoir la doctrine de maintien de l'ordre à la française suite aux débordements engendrés par le mouvement des gilets jaunes. Cette volonté répondait aux affirmations de nombreux « experts » arguant d'un maintien de l'ordre trop statique face à des groupes ultra-violents et mobiles à Paris. Avant d'entamer un tel chantier où il serait question de revenir sur la doctrine et les grands principes de notre maintien de l'ordre (mise à distance, proportionnalité et gradation de l'emploi de la force), il faudrait déterminer si les difficultés rencontrées à Paris sont identiques dans le reste de la France et s'il n'existe pas d'autres pistes d'amélioration de la mise en œuvre de nos pratiques avant d'envisager un travail sur le corpus doctrinal du maintien de l'ordre.

À l'aune de l'élaboration d'un nouveau schéma du maintien de l'ordre évoqué par le Directeur Central de la Sécurité Publique¹, il est donc nécessaire qu'un bilan approfondi des manifestations violentes et récurrentes des gilets jaunes soit réalisé en associant les commissaires de tous grades de la D.C.S.P. Ces derniers ont été confrontés à la conception et à la direction à répétition de services d'ordre avec des effectifs souvent peu nombreux, peu équipés et au niveau d'aguerrissement variable. L'échelon zonal se prêterait volontiers à l'échange d'expériences diverses tout en conservant une taille raisonnable. (I) Il est souhaitable que ce nouveau schéma, à l'image de celui réalisé pour la gestion d'une tuerie de masse fasse l'objet d'une formation des commissaires de police mieux adaptée aux différentes missions que nous sommes amenés à occuper (salle de commandement, TI opérationnel...). (II) Enfin, les succès constatés sur les services d'ordre reposent souvent sur les chefs SOPS et SIAAP en plus des directeurs départementaux et de leurs adjoints. Ces petites mains du maintien de l'ordre sont de vrais spécialistes dont le rôle mériterait d'être clarifié, renforcé et reconnu (III).

I. De la nécessité impérieuse de mettre en place de véritables partages d'expériences

Cette crise qui a été souvent qualifiée d'inédite et d'imprévisible aurait certainement pris une autre coloration si le RETEX et le partage d'expérience n'étaient pas des concepts vides au sein de la Direction Centrale de la Sécurité Publique. Un retex efficace et systématique doublé d'une formation aux nouvelles formes de contestations depuis notamment la longue vague de manifestations de la Loi Travail en 2016 auraient certainement permis une gestion plus efficace et sereine de ces manifestations violentes notamment pour les C.S.P. n'ayant pas une histoire d'événements aussi violents. En effet, le phénomène de groupes déterminés venant casser dans les centres-villes, s'attaquant de manière systématique aux forces de l'ordre et aux institutions n'est malheureusement pas apparu avec la crise des gilets jaunes. Il est possible de retrouver des modes opératoires similaires dans les agissements de certains groupes violents très actifs dans certaines villes de l'Ouest. Évidemment, les D.D.S.P. concernées ont pu et dû élaborer des réponses opérationnelles depuis plusieurs années. Or, il est regrettable que ces initiatives locales ne fassent pas l'objet d'un partage à une échelle zonale et nationale. Par exemple, la mise en place de dispositifs de fonctionnaires en civil, équipés de matériel de protection de type casque de vélo, protège-tibias et épaules, relativement autonomes pour interpellier existe depuis 2014 à Nantes. Ce dispositif, qui a connu des difficultés au départ de sa mise en œuvre a évolué pour devenir redoutable et a permis d'être prêts dès la première manifestation des gilets jaunes à déstabiliser les blacks blocs.

Ainsi, le retard pris à décortiquer le phénomène des gilets jaunes violents et à essayer de trouver des solutions tactiques adaptées a permis à nos opposants d'améliorer leurs propres dispositifs et nous mettre en difficulté. Cette latence aurait pu être évitée si le retex et le partage d'expérience étaient de réels outils opérationnels.

¹ Interview du Directeur Central de la Sécurité Publique, AEF info du 13 mai 2019.

Par conséquent, il serait intéressant de mettre en place des séminaires d'ordre public à l'échelle zonale comme cela existe déjà en matière judiciaire. Ces séminaires ne devraient pas se limiter aux seuls DDSP mais aussi faire intervenir les chefs SIAAP et SOPS des départements. Les questionnements et les enseignements doivent prendre en compte les problématiques des « petites mains » de la conception et de la direction opérationnelle des services d'ordre. Ces séminaires pourraient être une base opérationnelle de la création du nouveau schéma national du maintien de l'ordre mais aussi de la formation initiale et continue des commissaires de police. Ces séminaires pourraient pleinement s'inscrire dans la volonté de renforcer la coordination en matière d'ordre public entre les DDSP².

D'autre part, la vertu du retex est de permettre un croisement des points de vue du commissaire de terrain, le fameux « TI » et du directeur du service d'ordre en CIC. Ainsi, les distorsions de perception et de réalités entre une salle de commandement et le terrain sont parfois importantes et surtout intéressantes à identifier notamment pour faire évoluer les dispositifs dans des conflits de longue durée comme celui des gilets jaunes.

II. Le besoin en formation

Même s'il s'agit d'une évidence, le besoin en formation en maintien de l'ordre concerne en premier lieu les membres du corps de conception et de direction. L'apprentissage sur le « tas » n'est pas satisfaisant et peut mettre en difficulté durablement et dangereusement un chef de service. Le maintien de l'ordre n'est pas une matière où l'improvisation est la règle, comme d'ailleurs ne l'est pas non plus le recyclage de schémas tactiques vaguement élaborés d'une manifestation sur l'autre. La crédibilité d'un commissaire se joue aussi pendant ces temps opérationnels. La formation initiale de l'ENSP est un socle qui nécessite un enrichissement et un approfondissement pour répondre au mieux aux évolutions de la matière et du positionnement de chaque commissaire (TI opérationnel, concepteur de service d'ordre, directeur de service d'ordre). Chaque position implique des compétences spécifiques qui doivent être acquises par la formation. Cette formation doit s'intégrer dans un cursus initial mais aussi continu. Elle doit prendre en compte l'évolution des postes occupés partant des doctrines tactiques pour évoluer vers un savoir opératif. Il n'est pas question de se contenter de savoir-faire et d'expérience. Ces

derniers ne peuvent être valorisés que s'ils s'appuient sur une connaissance des fondamentaux du maintien de l'ordre. Les chefs policiers concernés par le sujet doivent y être formés, comme d'ailleurs les préfets et les sous-préfets. On ne devient pas un chef de maintien de l'ordre spontanément ou par le simple vécu de services d'ordre.

La méconnaissance des fondamentaux et des techniques peut avoir des conséquences néfastes voire dangereuses. L'improvisation, notamment en matière de gestion d'un service d'ordre complexe depuis une salle de commandement peut se traduire malheureusement par un épuisement des unités et des commissaires en charge d'une mission opérationnelle, une absence de définition d'idée de manœuvre... Cet apprentissage concerne également les « TI » qui sont souvent extraits de services aux antipodes du monde de l'ordre public pour aller prêter main-forte. La conséquence de cette formation insuffisante est que leur rôle se limite très vite à retranscrire les ordres de la salle de commandement à des unités de force mobile et à les guider dans les rues de la ville... Au-delà du manque d'intérêt de ce type de mission, cela conduit à dénigrer le rôle de ces commissaires de police qui est pourtant la base du métier de commissaire d'ordre public et où le corps de conception et de direction peut affirmer son rôle de conduite tactique de terrain en sus de celui de la direction opérationnelle.

III. Reconnaissance du rôle des TI

Les épisodes récurrents et violents des gilets jaunes ont nécessité une forte mobilisation des commissaires de police, notamment des directions départementales de la sécurité publique. Pour les commissaires de police dotés d'une expérience en maintien de l'ordre, une réelle plus-value a été apportée aux dispositifs. En effet, le déplacement rapide de groupes de casseurs dans les centres-villes et la constatation de la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs plus réactifs, plus mobiles impliquent :

- une parfaite connaissance de la topographie, des habitudes locales des groupes contestataires et violents,
- une direction efficace et déontologique des effectifs présents,
- une maîtrise de l'interface avec les forces mobiles.

² NDS renforcement coordonné en matière d'ordre public entre les directions départementales de la sécurité publique du 15 avril 2019.

Ces trois besoins confortent le rôle du « TI » dans la plénitude de ses missions. Cette plénitude consiste à devoir prendre des décisions opérationnelles cohérentes avec l'idée de manœuvre générale définie par le directeur du service d'ordre en s'inscrivant dans un cadre légal et réglementaire contraignant. Cette partie décisionnelle du rôle du TI permet de le distinguer clairement du simple OPJ habilité à procéder à des sommations.

En d'autres termes, le TI n'est pas un simple perroquet à sommations, ni une énième courroie de transmission de décisions qui lui échapperaient. La confusion du rôle du TI avec un simple OPJ habilité à procéder aux sommations amène certains à proposer la disparition de cet échelon dans la chaîne de direction pour gagner en réactivité.

Or, ce manque de réactivité peut arriver quand un commissaire de police n'a pas la formation adéquate en maintien de l'ordre ou quand la direction du service d'ordre se limite à réagir à une situation sans réelle idée de manœuvre. Ces deux écueils ne doivent pas occulter l'importance du commissaire de police de terrain en maintien de l'ordre car il peut permettre au contraire de gagner énormément de temps, de réactivité si une part de décision tactique opérationnelle lui est laissée. D'autre part, la vision globale des enjeux du maintien de l'ordre au niveau médiatique, juridique et politique par les membres du corps de conception et de direction est la garantie de pratiques mesurées et adaptées malgré un environnement dégradé.

Ainsi, les commissaires de police des DDSP sont fort d'une expérience de conception et de direction opérationnelle qu'il est nécessaire de valoriser mais aussi d'un savoir-faire tactique de terrain pour peu que leur double casquette d'autorité habilitée à décider l'emploi de la force mandatée et de chef tactique soit connues, visibles et comprises par eux-mêmes et par les commandants de la force publique. Contrairement à ce que peuvent dire certains hommes politiques et journalistes, les commissaires de sécurité publique, les chefs SOPS et SIAAP notamment sont aussi des spécialistes en maintien de l'ordre.

Ainsi, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux que cet engagement et cette compétence pour un art dont personne ne peut aujourd'hui douter de la subtilité et de la complexité, soient davantage reconnus. Cette reconnaissance pourrait prendre des formes variées, allant de l'attribution de la médaille à une nomenclature de postes plus attractive... Par exemple, il est regrettable que la médaille de la sécurité

intérieure agrafe Notre-Dame-des-Landes n'ait été décernée à aucun commissaire de sécurité publique en dehors de l'échelon directorial contrairement à la gendarmerie nationale. Il faut souhaiter que la MSI gilets jaunes soit attribuée avec plus de considération pour les commissaires de police de la DCSP qui ont une mission opérationnelle.

Les épisodes de maintien de l'ordre violents et complexes à l'occasion du mouvement des gilets jaunes ont eu l'avantage de rappeler que le maintien de l'ordre est un métier exigeant où les commissaires de police ont encore prouvé leur plus-value.

Or, il est impératif que celle-ci soit reconnue et utilisée dans les réflexions actuelles afin de préserver nos institutions et nos libertés fondamentales.



LE MANAGEMENT DU COMMISSAIRE DE POLICE

QUELS LEVIERS POUR AMELIORER LES RELATIONS INTERPERSONNELLES ?

Par Hanane Bakioui
Commissaire de police

Manager est souvent défini comme le fait d'organiser le travail des équipes en vue d'atteindre les objectifs, l'art de diriger des hommes et femmes, afin d'obtenir une performance satisfaisante.

Au sein de la formation des commissaires ainsi que dans les autres corps de la police, le management fait partie intégrante du socle de formation. Aujourd'hui, à l'instar de ce qui se passe au sein des entreprises privées, le management est pourtant critiqué. Jugé par certains trop directif, par d'autres trop technocratique, parfois inhumain, il est décrié.

Cette crise conduit aujourd'hui à une réflexion sur les leviers permettant d'améliorer les relations interpersonnelles.

Il faut en premier lieu redonner du sens à notre mission. Depuis trop d'années, le règne de la politique du chiffre, du reporting, des injonctions contradictoires ont conduit à une perte de sens, engendrant un management incohérent, tourné vers la recherche d'efficacité, oubliant la prise en compte des difficultés auxquelles sont confrontés les policiers et ce quel que soit leur grade. Cette recherche de sens s'entend également par des directives claires et précises permettant à chacun de savoir ce qu'il a à faire et comment le faire. À titre d'exemple, la gestion de la crise des gilets jaunes où la doctrine de maintien de l'ordre a fait l'objet de critiques en raison de l'imprécision des ordres reçus ou bien encore donnés trop tardivement, ou à contretemps.

Face à des subordonnés de plus en plus diplômés et en quête de sens, le manager ne peut plus se reposer sur un commandement vertical et pyramidal, voire archaïque, prendre en compte les attentes mais aussi les compétences de ses subordonnés: en résumé, expliquer c'est impliquer, et réciproquement, impliquer c'est expliquer. Il s'agit de donner du sens aux missions mais aussi un engagement partagé de toute la chaîne de commandement jusqu'aux effectifs qui s'impliqueront d'autant plus qu'ils se sentiront valorisés et non pas de simples pions sur un échiquier.

Par ailleurs, la bienveillance semble devoir être plus que jamais au cœur des relations interpersonnelles au sein de notre institution.

En effet, face aux difficultés grandissantes d'exercice du métier de policier, à l'hostilité d'une population versatile (les policiers étaient encensés durant la période « Charlie », honnis avec les gilets jaunes), il apparaît nécessaire d'instituer un management bienveillant. La prise en compte des collaborateurs doit être au cœur du management des chefs de service. Le manque de considération et de valorisation du travail est mal vécu, engendrant un découragement et un ressentiment. Souvent, les collaborateurs expriment la nostalgie des « patrons à l'ancienne » qui, par de simples attentions, passaient saluer « les troupes », s'enquerraient des uns et des autres, et avaient leur porte toujours ouverte. Aujourd'hui les chefs de service sont décrits comme des gestionnaires, plus préoccupés et absorbés par les statistiques que par leurs hommes. Or, cette idée qui se propage est loin de refléter la réalité. La notion de risques psychosociaux, qui concerne d'ailleurs tous les corps au sein de la police nationale, est prise en compte dans le management, à tous les niveaux de responsabilité hiérarchique. Une nécessaire bienveillance, mais qui ne signifie pas la mise en place d'un management partagé ou bien encore une cogestion mais plutôt une prise en compte de l'autre, cette notion d'altruisme indissociable de l'humanité nécessaire aux managers qui n'en remporteront que plus l'adhésion de leurs effectifs en retour.

En outre, l'octroi d'une autonomie de gestion aux chefs de service en matière budgétaire et de ressources humaines permettrait d'améliorer les relations interpersonnelles avec les autres corps de la police. En effet, les gratifications permettant de récompenser des collaborateurs sont du ressort des directions d'emploi qui sont octroyées au compte goutte et au prix d'un processus lourd. La possibilité pour un chef de service de pouvoir disposer d'un budget permettrait de récompenser les collaborateurs, valoriser leur travail et reconnaître leurs efforts.

De même, en matière d'avancement, le chef de service se doit de s'impliquer pour soutenir et défendre celles et ceux dont l'engagement et l'investissement méritent un juste retour. Par exemple, en se basant sur le niveau de responsabilité et d'implication voire de résultat, plutôt que sur la seule règle objective de l'ancienneté administrative et dans le grade.

Le chef de service peut également disposer de leviers tout simples, outils parfois perdus de vue ou ignorés, notamment les lettres de félicitations et témoignages de satisfaction, en l'occurrence des écrits qui donnent du sens au travail des agents tout en les encourageant à persévérer dans cette voie.

A l'heure où, malheureusement, de nombreux collègues, tous corps confondus, mettent fin à leur vie, les chefs de service doivent plus que jamais être vigilants et afficher au quotidien cette bienveillance et attention nécessaires, impulsant cette attitude positive à toute la chaîne de commandement. Car impliquer les autres, c'est aussi s'impliquer face aux défis du quotidien : le chef de service, s'il ne peut résoudre à lui seul toutes les difficultés humaines et relationnelles, peut, par son attitude altruiste et quelques simples marques d'attention sinon d'intérêt, insuffler un management humain qui ne disqualifie pas pour autant l'efficacité recherchée, et bien au contraire remporter l'adhésion de ses subordonnés.



LA PROBLEMATIQUE DU PORT DE L'ARME CHEZ LE POLICIER

L'aptitude au port de l'arme est une exigence impérative du métier de policier.

*par le Docteur Jean-Michel Le Masson
Chef du service de santé zonal Ouest*



L'aptitude au port de l'arme est une exigence impérative du métier de policier.

D'approche difficile et aux modalités d'évaluation précises, sa remise en cause est lourde de conséquences.

Ce processus peut se décliner en trois temps :

- **Le temps de l'aptitude**
- **Le temps du désarmement**
- **Le temps du réarmement**

1. Le temps de l'aptitude au port de l'arme : « une exigence du métier de policier »

Le policier doit être apte de jour et de nuit (D 09.05.1955) » et « apte au port et à l'usage des armes » (A 02.08.2010). Cette notion sous-tend l'usage légitime de la force comme l'une des dimensions du métier avec ses exigences et ses conséquences. Il s'agit d'une compétence relevant exclusivement de la médecine statuaire.

Qu'est-ce que l'aptitude médicale au port d'arme ? Il s'agit de :

- La capacité, somatique et psychologique, à porter et à user des armes, dans des conditions prescrites, et en toute sécurité pour soi-même et son entourage.
- Dans une dimension physique et sensorielle.
- Dans une dimension psychologique et cognitive.

Elle repose sur un ensemble de capacités :

- Physiques (préhension, port, utilisation) Critères objectifs.
- Intellectuelles (discernement, adaptation) Critères semi-objectifs.
- Cognitives (attention, concentration, mémoire) Critères semi-objectifs.
- Psychologiques (personnalité, caractère, comportement) Critères subjectifs.

Les critères médico-psychologiques exigés dans le cadre de cette aptitude sont nombreux (SYGICOP) :

- Sigle S : une préhension normale et complète, tant pour l'armement, le réarmement que pour le nettoyage de l'arme.
- Sigles S et I, (locomoteur, rhumatologie) : l'absence de contraintes posturales pouvant être à l'origine d'un déséquilibre ou d'une limitation des amplitudes articulaires pour sortir son arme de son étui (et la remettre en place également).
- Sigle G (neurologie) : l'absence de tremblements et de troubles la coordination.
- Sigle G (cardiologie, neurologie) : l'absence de perte de connaissance, de troubles de mémoire.
- Sigle G (dermatologie) : l'absence de lésions dermatologiques pouvant être une contrainte dans la préhension, la perception (sensitive) de l'arme.

- Sigle Y : une vision correcte (absence de flou ou troubles visuels) dans l'appréhension de la cible et dans l'évaluation de la qualité de la menace (armé ou non armé).
- Sigle C : une vision des couleurs suffisant pour appréhender l'objectif si celui fait référence à une couleur et également dans le discernement de la menace potentielle (arme, cible, fils...).
- Sigle O : une audition correcte quant à l'appréhension de l'environnement à risque objectivant l'utilisation de l'arme (arrêt du tir, interpellation) en voie publique comme en séance de tir.
- Sigle P : un bon équilibre psychique tant dans l'appréhension de l'arme que dans son utilisation (maîtrise), préambule de base à l'aptitude au port et à l'usage de l'arme.

Ces examens sont toutefois contraints par différents facteurs :

1. Temps de réalisation de la visite médicale : 20 mn.
2. Questionnaire médico-biographique non opposable (exemple : épilepsie).
3. Conditions idéales de réalisation des examens (matériel, technicité).

Au-delà de l'entrée dans la police, cette aptitude est également examinée en cours de carrière : à l'occasion de la sélection pour certaines spécialités ou unités spécialisées, à l'occasion d'évènements particuliers (retour de congé de maladie), à l'occasion d'un signalement par l'autorité hiérarchique (désarmement administratif) ou d'un signalement par un acteur d'un autre réseau de soutien.

2. Le temps du désarmement (procédures)

Il s'agit d'un acte de l'autorité administrative qui intervient à son initiative ou sur l'avis du médecin statuaire. Il peut être temporaire ou définitif (bipolarité...), prononcé dans l'urgence, en cas de situation de danger pour le fonctionnaire ou sur l'avis du médecin statuaire.

Il est décidé en fonction de l'appréciation du risque (éventualité), de l'urgence (imminence) ou de la dangerosité (létalité).

2.1 Les procédures de désarmement

Dans certaines situations d'urgence, le médecin de prévention et le psychologue clinicien peuvent être amenés à alerter l'autorité administrative et à lui recommander la prise d'une mesure de désarmement à l'égard d'un policier qu'ils ont reçu dans leur cadre d'exercice professionnel propre.

Sur cette recommandation, qui ne revêt pas le caractère d'une inaptitude médicale au port d'armes, l'autorité hiérarchique peut procéder au désarmement du policier sans qu'il soit besoin d'obtenir une confirmation préalable auprès du médecin statuaire. Celui-ci doit cependant en être informé car il aura en charge le processus de réarmement éventuel.

Le désarmement peut également être décidé de manière réglée, notamment lors de la reprise du service après une période de congé de maladie, à l'initiative de l'autorité administrative ou du médecin statuaire (RGEPN, Article 114-6).

2.2 Le cadre nosographique du passage à l'acte

Il correspond aux états médico-psychiques fragilisants, au nombre desquels :

1. Les états dépressifs - l'état mélancolique

2. Les troubles anxieux :

- L'anxiété renforce le risque de PAL (raptus anxieux).
- Les troubles de l'adaptation.
- ESPT.

3. Les psychoses

4. Les troubles de la personnalité : état limite, impulsivité++

5. Les troubles de l'adaptation :

Etat de détresse survenant lors de la confrontation à une situation contraignante. Manifestations cliniques, s'exprimant dans un registre dépressif ou anxieux, parfois intenses mais directement corrélées à l'exposition à la situation.

Le fait de soustraire le sujet à la situation contraignante amène le plus souvent un spectaculaire amendement des troubles cependant, dans sa position vécue ici comme contraignante, le sujet peut se sentir enfermé,

ne pas voir d'issue, de possibilité de dégagement. Le geste suicidaire peut s'imposer dans un moment d'exacerbation de souffrance dépressive, d'angoisse.

Le stress professionnel: il correspond à un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception de ses propres ressources pour y faire face.

6. L'état de stress post-traumatique : le suicide est une des complications

Il s'agit d'un trouble chronique se manifestant par des cauchemars et des reviviscences diurnes, retour à l'état de veille d'images qui reproduisent la scène vécue dans le temps de la rencontre traumatique.

Les troubles dépressifs font partie des troubles associés. Le vécu de honte et de culpabilité amènent les sujets à garder une réserve vis-à-vis de l'expression de leurs troubles. Il faudra donc avoir une attitude active vis-à-vis de la recherche de l'ESPT notamment chez des sujets ayant été confrontés à une situation potentiellement traumatisante.

2.3 Les états de veille d'un désarmement

Ces états nécessitent d'appréhender le risque latent et la dangerosité chez le fonctionnaire.

2.3.1 L'appréhension du risque latent chez les fonctionnaires identifiés comme fragilisés

Elle requière la mise en œuvre d'une prise en charge dans la durée par un suivi régulier et rigoureux des personnels concernés (service médical) tous les trois mois la première année, six mois la deuxième année puis tous les ans.

Cette veille est indispensable pour les cas suivants :

- Antécédents de tentatives de suicides.
- Antécédents de conduites addictives (alcoolisme, drogues).
- Fonctionnaires en arrêt long pour raison mentale (dépression, burn out, épuisement...).
- Fonctionnaires désarmés pour raisons mentales et secondairement réarmés.
- Fonctionnaires mutés de façon dérogatoire pour raisons de santé (suivi demandé par la DRCPN).
- Fonctionnaires gravement blessés en service ayant subi, de surcroît, un traumatisme psychologique (suivi déjà demandé par la DRCPN).
- Antécédents de syndrome post-traumatique.

2.3.2 L'évaluation de la dangerosité chez les patients initiaux ou déjà identifiés

Le « primum movens » de cette évaluation est l'assurance d'une remontée formelle, en temps réel, de l'information vers les acteurs médico-psycho-sociaux (facteurs environnementaux pouvant déclencher le passage à l'acte).

Les éléments suivants sont des signes d'alerte :

- La communication à autrui d'une intention suicidaire (plan, scénario, lettre).
- L'existence d'une impulsivité, d'une agitation, d'une tension psychique augmentant le risque de passage à l'acte.
- Signes de rupture par rapport au comportement habituel.
- Désarroi, désespoir, repli sur soi, sentiment de dévalorisation, culpabilité.
- Pertes parentales, familiales ; mort d'un collègue ; qualité du soutien familial et professionnel.
- Isolement social et affectif (notamment le veuvage chez les hommes).
- Difficultés financières et professionnelles (endettement, mauvaises conditions de travail).
- Événements de vie stressants (attentats, agressions, découvertes de cadavres).
- Le retour au service d'un personnel muté au cours de son arrêt maladie (reprise de l'arme et désadaptation).
- Élément précipitant : conflit, échec, tableau d'avancement.
- Syndrome post-traumatique non pris en charge.

Les conduites à tenir sont les suivantes :

- Désarmer les fonctionnaires au plus vite mais avec tact.
- Au plan de son environnement, il est important de prévenir sans stigmatiser.
- S'assurer de la non disponibilité d'autres armes (conjoint(e) policier).
- Prévenir en urgence les acteurs médico-psycho-sociaux.
- Prise en charge de la famille.
- À plus long terme, formuler un pronostic d'adaptation à l'emploi (situations opérationnelles, mutation art. 25, mutation dérogatoire, détachement).

3. Le temps du réarmement

Il doit être prudent, encadré, suivi et adapté selon un échéancier précis sous la responsabilité de la médecine statutaire.

1. **Par la mise en œuvre des acteurs médico-psycho-sociaux** (il s'agit d'accompagner au mieux, voire d'anticiper le retour du fonctionnaire et de s'assurer de la mise en œuvre de l'ensemble des acteurs).
2. **Par l'obtention d'un rapport sur le comportement (manière de servir) signifiant la bonne adaptation / intégration du fonctionnaire.**
3. **Par la demande d'expertises spécialisées.**
4. **Par la présentation de la demande au comité médical de la police.**

Enfin, les fonctionnaires sont également astreints à des procédures de visite de reprise après arrêt maladie.

Relativement à ces visites et selon les textes en vigueur (pièces jointes), ils doivent valider leur reprise prioritairement auprès d'un médecin agréé de police (**médecine statutaire, au mieux le jour de la reprise pour recouvrer la plénitude des fonctions, et au plus tard dans les huit jours**, le fonctionnaire étant alors en aptitude restreinte, exempt du port et de l'usage de l'arme réglementaire et exempt de voie publique dans l'attente de la visite statutaire).

Ils doivent également, (chapitre III-6 des missions et organisation du réseau de la médecine de prévention du ministère de l'Intérieur) être reçus en visite par la médecine de prévention.

Cette visite médicale doit avoir lieu **le jour de la reprise du travail ou au plus tard dans un délai de huit jours**. Selon le cas, elle a pour objet d'apprécier l'aptitude de l'agent à reprendre son poste de travail, la nécessité d'une adaptation de ses conditions de travail ou d'un changement de poste de travail, l'utilité d'une réadaptation professionnelle ou d'une formation complémentaire à la sécurité du travail.

En conclusion, la remise en cause de l'aptitude médicale au port d'arme est une décision difficile en raison de ses effets mais nécessaire dans l'intérêt de l'agent et de l'institution. Si elle compromet l'aptitude médicale aux fonctions de policier (conséquences sur la poursuite de la carrière, sur l'image de soi et sur la position symbolique de l'agent dans le groupe), elle a aussi un impact sur la capacité opérationnelle de l'unité.

La veille est impérative, nécessitant une permanence de l'écoute et de l'accès aux personnels de soutien. Il est primordial de déceler toute rupture d'équilibre tant personnel que familial, professionnel et environnemental.

Je terminerai par ces quelques mots adressés par un fonctionnaire la veille de son « départ » :

Au revoir Doc.



LES SOLUTIONS POUR REDRESSER L'INSTITUTION : **RÉFORMER LES MÉTHODES**

LE MAINTIEN DE L'ORDRE À LA FRANÇAISE DOIT ÉVOLUER.
DANS LA TRIBUNE, DES PISTES NOUS SONT LIVRÉES PAR CEUX
QUI VIVENT LES CRISES DE L'INTÉRIEUR.



BOULEVERSER LES STRUCTURES

LA POLICE DOIT SE RÉINVENTER. LE SCPN AINSI QUE DES SPÉCIALISTES DE
L'INVESTIGATION LIVRENT LEURS POINTS DE VUE. LE DÉBAT EST OUVERT.

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SCPN

*La Défense,
CAP DU 19 avril 2019*

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

La Police Nationale vit une situation inédite avec la crise des Gilets Jaunes, qui vient malmener une institution déjà éprouvée depuis longtemps, mais aussi essoufflée par la désuétude de ses structures et de son organisation. La mission exercée par ses agents ne fait plus sens, à une époque où l'usage de la force, même républicaine, pose question au sein d'une partie de la population, de la classe politique et dans le milieu médiatique.

Cet usage de la force par l'appareil d'état est battu en brèche sous tous ses aspects. L'ordre public devient de plus en plus difficile à assurer, alors que la société civile est en proie à des conflits d'une violence et d'une durée inédites, et alors même que nos moyens, pourtant insuffisants depuis déjà longtemps, sont contestés aux plans interne et international.

La police de sécurité du quotidien, qui plus est dans ce contexte d'hostilité, ne parviendra pas à susciter l'adhésion, la révolution copernicienne annoncée ayant fait énormément de déçus dans les rangs des policiers, qui se trouvent en permanence tiraillés entre le besoin de sécurité réclamé par le corps social et le rejet du contrôle concomitamment exprimé par ce dernier.

D'aucuns dénoncent une réforme cosmétique aux effets pour l'heure impalpables, sous fond de crise des gilets jaunes dont les répercussions nocives sur les rapports police population se feront sans doute longtemps sentir. Si des renforts d'effectifs sont ici ou là toujours les bienvenus, ils ne permettront pas de réaliser cette véritable police de sécurité du quotidien, cette police citoyenne que la France tarde à mettre en place, cette police qui serait enfin, sinon appréciée et reconnue, au moins respectée pour le service qu'elle doit rendre aux administrés.

Les policiers exerçant la mission de sécurité publique, le plus grand nombre, sont à bout. Le mal-être des fonctionnaires qui exercent dans ce domaine ne vient

pas de l'absence des moyens matériels, humains ou de locaux désuets. Ils font défaut depuis bien longtemps, et les pouvoirs publics ont toujours compté cyniquement sur l'engagement des femmes et des hommes pour compenser les carences d'une administration, ou plutôt d'une classe politique irrespectueuse de ses propres agents. Cela n'est plus accepté, et plus acceptable, car s'y est ajouté une perte de sens, celui là même qui guidait les serviteurs de la grande maison.

L'exercice des prérogatives judiciaires se heurte désormais en permanence à un code de procédure pénale dont les réformes innombrables des dernières années n'ont eu pour seul but que de protéger des droits: ceux des auteurs, jamais des victimes. Aujourd'hui, nos policiers fuient la mission judiciaire, auparavant jugée passionnante et valorisante, mais devenue trop éprouvante et exigeante. Les policiers d'investigation estiment insuffisant le rapport entre l'investissement physique, professionnel et intellectuel, et les résultats judiciaires. Ils n'ont plus envie de se sacrifier pour un droit en total décalage avec les besoins actuels de notre société, dont les décideurs ne semblent pas écouter les maux.

Cette situation de malaise est galvanisée par des structures policières vieillissantes et une répartition des moyens perfectible, obérée par des circuits de dépense qui peinent à se réformer.

En interne, les rapports humains deviennent difficiles à supporter, dégradés par le poids des missions et le non-sens de l'engagement.

Au sein des services, nous ne pouvons que solliciter le recours accru à la médiation et à des rapports sociaux apaisés, alors que la plate-forme «signal discri» n'a de cesse de semer des enquêtes qui pour beaucoup ne révèlent aucun comportement répréhensible.

L'unité dans nos rangs ne laisse aucune place aux positions caricaturales et clivantes proférées avec démagogie dans des discours superficiels et délétères. C'est ainsi le cas pour la thématique douloureuse de la prévention suicide, vis-à-vis de laquelle le SCPN a

toujours eu une position éthique et responsable. Nous demandons à l'administration de tout faire pour que des individus ou des corps ne soient pas jetés en pâture dans des sorties médiatiques inappropriées orchestrées par des acteurs nocifs du dialogue social.

Nous avons tout récemment sollicité l'administration afin d'obtenir des données concrètes et actualisées mettant en exergue le niveau de souffrance de nos collègues du corps de conception et de direction, qui sont quotidiennement exposés à un rythme difficilement soutenable, et dans des environnements humains et institutionnels souvent destructeurs.

Dans tous les corps, il y a des victimes de ces drames, et c'est le rôle de chacun de veiller, dans son positionnement, à la prévention au sein de nos services. La préservation de la vie dans une communauté humaine, est une œuvre complexe, parfois précaire, et qui doit demeurer collective.

Rapports humains internes, rapports police population, moyens matériels et juridiques, relations entre les deux forces parfois tendues, par la faute de certaines voix au sein de la gendarmerie, alors que la solidarité et le strict respect du devoir de réserve en période de crise intense devrait être la moindre des pudeurs, répartition des missions : les indicateurs sont à la fois nombreux et pour certains alarmants. La seule issue se situe dans un choc réformateur profond, avec pour objectif de toiletter notre institution, durablement, pour l'adapter aux besoins d'une société en pleine mutation.

Ce choc réformateur doit d'abord et avant tout être un choc de structures. Les organisations syndicales n'y sont pas rétives, monsieur le directeur général. Les policiers, de tous grades et de tous les métiers, attendent aussi ce signal, cet espoir, qui redonnerait à tous l'envie d'appartenir à une maison qui se moderniserait enfin. Vous avez le champ libre et notre soutien pour penser la réforme de la police nationale.

Cette réforme gagnerait à passer par la tenue d'assises de la sécurité intérieure, que nous réclamons à nouveau auprès de vous, de même qu'au ministre.

Il s'agit de la seule voie dans laquelle il faut nous engager, qui soit à la hauteur du malaise et des enjeux. Elle serait génératrice d'une authentique cohésion interne, parmi tous les corps, bien davantage que lorsque l'administration use de groupes de travail réduits pour décider de l'avenir des femmes et des hommes qui composent la police nationale.

La Police a besoin d'un souffle nouveau, d'un espoir, et pas de comités qui décident de son destin. L'institution doit écouter son personnel, ses représentants, et prendre la mesure d'une société qui s'est transformée, d'un secteur privé lui-même en pleine mutation, et du besoin qui devient évident d'une police qui doit elle-même s'adapter. Les nouvelles générations n'ont plus rien de commun avec les anciennes, et si elles doivent évidemment servir, les structures qui les accueillent doivent impérativement aussi tenir compte d'elles et de leurs attentes.

Le SCPN est favorable à la structuration de la police en filières métiers, cette option étant largement plébiscitée par nos collègues.

Une direction de la paix publique, débarrassée de toutes ses tâches indues et renonçant au volet judiciaire, pourrait réellement décliner une police disponible, accessible et efficace. Une police décloisonnée, au service des citoyens, pour traiter les missions de voie publique. Nos compatriotes comprennent qu'une plainte ne soit pas résolue, ou que la police ne puisse pas tout traiter seule. Mais ils ne peuvent plus ni comprendre, ni accepter, de ne pas voir leur police, et encore moins qu'elle ne puisse pas répondre aux appels 17.

Une grande direction de l'investigation pourrait traiter aussi bien les phénomènes de délinquance territoriaux, renforcer son efficacité dans la lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves et complexes, tout en asseyant définitivement et durablement son leadership en matière d'investigation nationale. Cela aurait pour vertu de faire cesser les volontés expansionnistes de la gendarmerie en la matière, et donc d'éviter la création de structures ou services doublons qui ne sont plus acceptables.

Le renseignement ne devra pas non plus être oublié, ballotté de réforme en réforme ces dernières années. Il souffre encore de ses structures.

Quoi qu'il en soit, cette réflexion d'une transformation de la police nationale doit être globale, en y incluant donc celle déjà engagée pour la préfecture de police, afin d'aboutir à une réforme des structures qui ne leur impose plus de se coordonner, de collaborer ni de cohabiter entre elles.

Et dans cette réflexion, il faudra prendre soin de définir avec pertinence l'échelon territorial requis qui devra bénéficier d'un pouvoir décisionnel, budgétaire, RH, missionnel déconcentré.

Cette rénovation institutionnelle devra être accompagnée d'une véritable suppression des tâches indues qui passera par une prise de contrôle du pouvoir central, notamment pour réguler les rapports entre le ministère de l'intérieur et ses partenaires, tels que celui de la Justice. Nous l'avons déjà demandé, les services du premier ministre n'ont manifestement pas mesuré l'urgence.

Les policiers exerçant dans cette institution toilettée et efficiente seraient formés dans une véritable académie de police, au sein de laquelle se pratiqueraient idéalement les formations initiales et partagées de chaque corps.

Unité, choc réformateur, mais aussi garanties accordées aux policiers sont les clefs d'un redressement de notre institution.

Ces garanties doivent être étudiées avec une grande attention par l'administration et le politique, à une heure où la réforme des retraites bat son plein et que les organisations syndicales de tous les corps s'unissent pour que soit pleinement reconnue et conservée la spécificité du métier de policier.

Toutes les fédérations parlent ici d'une même voix et sont encore dans l'attente d'une réponse du ministre de l'Intérieur, qui leur donnerait l'assurance du maintien des garanties liées à notre statut particulier.

Cette réforme, perçue par nos pairs comme une menace latente doit être menée avec d'autant plus de prudence que les disparités majeures avec les militaires de la gendarmerie sont de moins en moins acceptées.

En ce qui concerne le corps de conception et de direction, nous continuons de déplorer la rupture d'égalité manifeste constituée par le système d'écrêtement de la bonification quinquennale que nous sommes les seuls à subir.

Nous demandons également à notre ministère de tutelle de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir les intérêts des policiers face au raz de marée que pourrait constituer la réforme en cours de la fonction publique.

L'identité des métiers doit être préservée, et les CAP de catégorie, comme le recours à certains contractuels sur de hauts postes, considérés avec prudence. La volonté de changer doit aussi s'exercer dans la clairvoyance. Monsieur le directeur général, les enjeux sont grands et polymorphes. Le choc qui permettra à la police de

retrouver son entrain doit être total et concerner tant les structures que les femmes et les hommes qui les servent.

Le sens sera retrouvé dans la rationalité de notre action et le respect venant de nos partenaires et de la société. La reconnaissance dans l'octroi de garanties suffisantes pour tous et la confiance dans un grand mouvement de lutte contre la technocratie ambiante.

Jean Monnet écrivait dans ses mémoires que "les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise".

Tous les policiers voient ici la nécessité et accepteront le changement.

Merci de votre attention.



QU'EST CE QUE LA "CHAÎNE DE COMMANDEMENT" EN MAINTIEN DE L'ORDRE ?

Après les émeutes du 16 mars 2019 à Paris, la "chaîne de commandement" du maintien de l'ordre de la Préfecture de Police a été mise en cause à la fois par les autorités gouvernementales, les médias, les "experts" et l'opinion publique. Mais qu'est ce que la "chaîne de commandement" en maintien de l'ordre ?

*Par Christian Ghirlanda
Commissaire de police*

Pour la comprendre, il convient d'en identifier les chefs. Il existe deux catégories de dirigeant du maintien de l'ordre : le responsable de l'ordre public qui est le dirigeant politique. Le terme politique est pris ici dans son sens de l'administration de la cité. Le second est le chef du maintien de l'ordre (MO) qui est le dirigeant opérationnel.

Le responsable de l'ordre public va agir comme chef stratégique en prenant en compte la dimension politique du conflit social. Il s'agira du gouvernement et de son représentant le préfet. Le responsable de l'ordre public organise son action autour du but politique : le bon équilibre de la société. Il agit alors sur le fond du conflit donc sur les raisons de la contestation. Le responsable politique décide aussi de l'objectif stratégique qui définit trois critères de gestion du MO : le niveau de désordre acceptable, les limites de l'action des forces de l'ordre et le seuil minimal de fonctionnement courant de la société. Le but et l'objectif stratégique sont les composantes politiques de l'évènement d'ordre public.

Le chef du maintien de l'ordre va prendre en compte la dimension policière de la gestion de la contestation. C'est le dirigeant du volet opérationnel. Il en existe deux types, le chef opératif et le chef tactique.

Le chef opératif de MO transforme la volonté politique en action de police. Il traduit l'objectif stratégique en dispositif opérationnel tout en connaissant le but politique fixé par le responsable de l'ordre public. Le chef opératif du MO gère l'ensemble du théâtre d'opération sur lequel l'évènement d'ordre public va se dérouler. On l'appellera le directeur du service d'ordre (le DSO). Il s'agira le plus souvent en province du directeur départemental de la sécurité publique, le commandant de groupement

de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la police aux frontières. À Paris ce sera le directeur de l'ordre public et de la circulation. Ce DSO est assisté de chefs opératifs spécialisés. Nous y trouverons celui du renseignement territorial et ceux des unités de forces mobiles (commissaires ou commandants divisionnaires chefs de groupement opérationnel des CRS, colonel ou lieutenant colonel chefs du groupement opérationnel de maintien de l'ordre de la gendarmerie). Pour des dispositifs importants, des chefs opératifs spécialisés en police judiciaire, protection rapprochée, intervention, circulation... seront activés. Le chef opératif fixe **les objectifs majeurs**, troisième composante de l'évènement d'ordre public au regard de l'état de la menace et de l'objectif stratégique. Par cette démarche, il peut alors définir et partager une idée générale de manœuvre. Il fait ainsi le lien entre la volonté politique et l'action de police mais il assure aussi une fonction de filtre et d'amortisseur de la pression politique qui pourrait perturber les chefs tactiques. Enfin, il conduit le dispositif en temps réel à l'échelle opérative.

Le chef tactique de MO conduit la manœuvre sur le terrain. C'est le commandant de la force publique, le chef d'unité constituée ou le chef d'un secteur opérationnel chef de groupement de compagnies, commissaire chargé d'une zone ou d'une thématique de terrain, commandant des CRS ou des EGM, chef de colonne BAC, de CDI, d'un DMPI ou d'un DAR... Il dirige lui-même une chaîne tactique de commandement placée sous ses ordres. Le chef tactique est imprégné de l'idée générale de manœuvre qui lui a été détaillée lors du briefing. Il se voit fixer une mission pour laquelle il va décliner un effet majeur. Le chef tactique est aussi celui qui est confronté à la quatrième et dernière composante de l'évènement d'ordre public, le micro objectif.

Le **micro objectif** est l'évènement imprévu qui impacte son déroulé et la manœuvre opérationnelle. Il peut être très perturbant, et c'est face à ce type de frictions que l'initiative du chef tactique prend toute sa valeur.

En comprenant la "chaîne de commandement" du maintien de l'ordre selon cette approche, la répartition des tâches apparaît alors plus clairement. Les parts d'initiative sont aisément identifiables et applicables pour chaque niveau de décision. Les rôles de l'autorité habilitée à décider de l'emploi de la force et du chef de police sont clairement fixés, les limites de chacun plus facilement perceptibles. Cette remarque amène à porter une précision sur le double rôle des « TI¹ ». Cette fonction dichotomique place le titulaire dans deux rôles différents qui s'entrechoquent. Le « TI » est AHDEF (Autorité Habilitée à Décider l'Emploi de la Force) mandaté quand il doit décider de l'emploi de la force ou chef tactique quand il se fait le relais du DSO sur le terrain. Il se rangera donc alternativement, mais jamais simultanément, dans l'une ou l'autre de ces catégories en ayant conscience qu'il n'est pas commandant de la force publique. Nous voyons clairement que le TI est une notion dont il faut impérativement border les contours et surtout dont les titulaires doivent avoir une connaissance parfaite afin de savoir en permanence sous quelle casquette ils s'expriment. Le rôle de l'OPJ délégué exclut quant à lui son titulaire de la chaîne de commandement.

La "chaîne de commandement" du MO s'articule donc autour du responsable de l'ordre public et du chef du maintien de l'ordre qui s'appuient sur les quatre composantes de l'évènement d'ordre public : le but politique et l'objectif stratégique relevant du politique, les objectifs majeurs et ponctuellement les micro objectifs relevant de l'action de police.

Quand chacun reste dans son rôle et en connaît les fondamentaux, la gestion du maintien de l'ordre devient plus compréhensible et contrôlable.

¹ Les TI sont les commissaires de police affectés à une unité constituée (CRS, EGM, CDI...) pour officier principalement en tant qu'AHDEF. Nous pourrions inclure dans cette appellation le « TK chef de circonscription » mais aucun autre TK ou officier de quelque grade que ce soit, s'il n'est chef de circonscription. Voir article R 211 21 du Code de la Sécurité Intérieure.



NAISSANCE, RECONNAISSANCE ET AVENIR DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Par Christian Ghirlanda
Commissaire de police



Le maintien de l'ordre est intimement lié à la vie de la cité, de la société, d'une communauté qui se reconnaît dans des règles du vivre ensemble partagées. Ce postulat, une fois accepté, permet d'éclairer le paradoxe d'une apparition tardive d'un art autonome du maintien de l'ordre dans nos civilisations.

En effet, l'autonomie d'un corpus eunomique¹ ne peut s'envisager que si certaines conditions fondamentales régissant les rapports entre les membres d'une communauté sont mises en place et consolidées. Or ces conditions s'illustrent à travers la compréhension du lien entre le gouverné et le gouvernant. Elles ne se réalisent que lorsque sont assurées certaines formes de rapports entre la population et le politique.

Pour comprendre alors comment a émergé l'art moderne et autonome du maintien de l'ordre, il convient d'étudier l'évolution du lien entre les membres de la communauté et ceux qui la dirigent, saisir ainsi comment l'apparition d'un contrat social a permis celle d'une gestion différente de l'ordre. Cette approche philosophico-historique éclaire les mécanismes qui ont donné à l'eunomie son indépendance.

Mais si nous devons évoquer une indépendance, c'est donc qu'il y a eu une période d'assujettissement. Nous pouvons l'écrire sans aucune hésitation, la subordination du maintien de l'ordre à l'art de la guerre

a été pendant longtemps totale, au point d'en être même indistincte jusqu'au XVIII^e siècle. Ce n'est seulement qu'à partir du règne de Louis XIV que la question d'une différenciation a commencé à se poser. Débuté certes timidement, ce questionnement a néanmoins enclenché un mouvement qui s'est amplifié et accéléré à la fin du XIX^e siècle pour aboutir à la création d'unités de maintien de l'ordre d'abord désarmées (1921 les pelotons mobiles de la gendarmerie) puis à des unités d'essence purement civile (en 1944, les compagnies républicaines de sécurité).

Mais comment comprendre la naissance de ce mécanisme, et avant même, l'inexistence du concept de maintien de l'ordre tel qu'il existe aujourd'hui ? L'explication ne peut être autre qu'une étude de philosophie politique et d'histoire, car comme nous l'avons écrit en introduction, le maintien de l'ordre est intimement lié à la vie de la société.

L'inféodation à un seigneur comme lien de société

Quand Machiavel rédige son ouvrage sur le pouvoir médiéval, il s'adresse au Prince icône de la représentation souveraine au moyen âge. C'est "l'élément de prédominance royale"² dont parle Cicéron. En effet, chaque membre de la communauté s'inféode à son dirigeant "intuitu personae". L'individu se subordonne ainsi, en abandonnant une

¹ L'art du maintien de l'ordre peut aussi être appelé eunomie en référence à une des trois filles de Zeus et de Thémis, qui « assurent le maintien de l'ordre dans la société. ». Cf. DESAUTELS in « Dieux et mythes de la Grèce ancienne. »

² CICÉRON, La République, Tome I, Livre I.

part de ses droits, à un chef identifié et personnalisé, par l'allégeance et le serment de fidélité. On appartient au roi de France ou à un seigneur quelle que soit sa place dans la société. Cette notion d'inféodation à un homme est capitale pour comprendre que l'émergence des notions de peuple, d'opinion publique, de lutte commune ne pouvait se faire jour selon nos formes modernes. L'histoire des revendications du Moyen Âge l'illustre parfaitement. De plus, jusqu'au milieu du règne de Louis XIV, l'information circule selon des circuits complexes, limités et contrôlés³. Les communautés ne se considèrent d'abord que selon un périmètre réduit qui souvent se limite à la sphère d'activité courante. Les discussions publiques relèvent d'espaces limités selon le modèle des agoras grecques ou du forum romain. On ne défend que des intérêts communs à l'environnement proche ou à son activité locale. L'échange se fait principalement par le contact direct.

La reconnaissance d'une fonction chargée du maintien du lien de société

Sous le règne de Louis XIV plusieurs éléments vont changer la donne. L'organisation de la gouvernance, avec l'émergence d'une aristocratie « politique » de robe chargée de quasiment tous les ministères⁴ ainsi que le positionnement d'un roi qui dirige son gouvernement, consolident et rendent visible la notion d'État⁵. On est alors membre du royaume de France. Si le roi comme individu est encore très présent, on s'inféode plutôt à la fonction royale. Cette évolution va fortifier un nombre important d'institutions étatiques, ouvrant la voie aux grandes réformes napoléoniennes à venir. Certes le mécanisme va être long à se mettre totalement en place, la reconnaissance du Prince restera forte mais inéluctablement les fonctions prendront la place des personnes.

Deux autres éléments vont modifier le paradigme du lien social. Louis XIV développe les communications en créant un système de distribution du courrier qui va favoriser l'échange des idées par la correspondance privée. De même, il encourage l'éducation, donc la maîtrise de la lecture et de l'écriture dans les milieux

bourgeois et dans le monde des métiers d'artisanat. Le débat public s'élargit alors et des personnes qui ne se connaissent pas, ne se croisent pas, peuvent communiquer entre elles. Les idées circulent plus largement et publiquement. Ce nouvel espace est moins contrôlé. La révocation de l'Édit de Nantes verra de plus la parution d'une « presse » française imprimée à l'étranger et moins soumise à la censure. D'autres éléments comme la multiplication des salons privés s'aggloméreront à cette évolution qui donnera naissance à une opinion publique déjà proche de celle que nous connaissons.

C'est ainsi que la population prend conscience du lien commun qui l'unit et que le peuple s'éveille à une conscience sociale puis politique, bref qu'il acquiert une identité partagée ; le peuple se construit. L'idée du contrat social va naître et prendre racine. Les masses populaires vont pouvoir s'émanciper. La contestation moderne peut alors s'ébrouer.

Cette découverte du peuple comme entité va s'accompagner d'un renforcement d'une gouvernance par le droit. Les évolutions, sur plusieurs siècles, modifient alors à la fois la notion de société et d'État. La vision d'un contrat social privilégiant la collectivité de citoyens selon l'idée des lumières et par la force de l'État, se transforme lentement pour repenser l'idée d'une société d'individus. Ce modèle du gré à gré, exhumé par les anarchistes au XIX^{ème} siècle, est parfaitement illustré par Stirner : « Il y a une différence entre une société qui restreint ma liberté et une société qui restreint mon individualité... L'État est le maître, il requiert ma foi et m'impose un article de foi, le credo de la légalité... L'association au contraire, est ma création propre, ma créature... »⁶. Proudhon rajoutera : « Le plus haut degré d'ordre dans la société s'exprime par le plus haut degré de liberté individuelle, en un mot par l'anarchie. »⁷. La démocratie va alors chercher un équilibre entre un État surpuissant, le totalitarisme, et une société civile sans État, l'anarchie. Ce modèle intermédiaire, dit libéral va imposer un canevas au pouvoir étatique à travers quatre concepts : l'individualisme, la limitation de l'État, la neutralité et le gouvernement représentatif⁸.

³ L'invention de l'imprimerie sera le premier pas libérant la diffusion du débat public du monopole de l'Église.

⁴ Ce seront les secrétaires d'état issus de « la robe » qui amènent Saint-Simon à qualifier la gouvernance de Louis XIV de « ... règne de la vile bourgeoisie » in Saint-Simon, Mémoires, t.IV, p.802

⁵ Cette notion est embryonnaire en France sous les derniers capétiens et les valois au XV^{ème} siècle.

⁶ BLIN Daniel, « Ni Dieu, ni Maître » Ed. La découverte, poche, ed. 2017, p.26

⁷ PROUDHON Pierre Joseph in TAVOILLOT Pierre Henri, « Qui doit gouverner ? » Paris, France, Ed Grasset, 2001, p.179

⁸ TAVOILLOT Op. Cit p.201. Ce sont bien ces quatre éléments qui sont contestés par le mouvement de plus en plus protéiforme des gilets jaunes.



Cette évolution du lien de société à travers le rapport entre l'individu membre d'une communauté et le pouvoir qui la dirige va marquer l'évolution de l'art du maintien de l'ordre et ses déclinaisons.

De la réponse militaire à l'art du maintien de l'ordre

Face au développement d'un collectif sociétal et confrontés à une capacité communautaire à défendre des idées exogènes et soutenir des personnes inconnues, les gouvernants constatent que leur réponse et leur mode de gestion des troubles sociaux mettent en mouvement des masses bien plus importantes. Ils comprennent que l'indifférence face aux déboires des autres s'efface devant le sentiment d'appartenir à une même communauté et que le sort des réprimés importe à tous. L'opinion publique accepte de moins en moins la mort comme réponse à la contestation, jusqu'à la rejeter complètement à la fin du XIX^{ème} siècle. L'émergence d'une société partagée voit aussi naître des exigences de droits collectifs, de biens publics mais aussi une conscience individuelle des conséquences de ses actions. L'épisode des crosses retournées de 1907 et les tensions au sein des troupes et de la garde nationale en seront des exemples marquants. La réponse militaire apparaît de moins en moins adaptée. Les chefs militaires conscients des réticences de la troupe voient de plus, dans le maintien de l'ordre, une mission moins noble que le combat. Ils n'en discernent pas le rôle stratégique de défense intérieure de la société en paix, obnubilés par la gloire de la victoire guerrière.

Le débat parlementaire se densifie dès la fin du XIX^{ème} siècle et la réflexion tactique se développe au début du XX^{ème} sous l'impulsion notamment de Clémenceau, du préfet Lépine et d'autres responsables de l'ordre public.

La création d'unités spécialisées, la mobilisation des forces de police au détriment notamment des escadrons de cavalerie fait apparaître des fonctions de chef de maintien de l'ordre jusque-là ignorées. La gendarmerie s'y investira fortement au point que, jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, la garde républicaine mobile (GRM) est considérée en France comme la seule vraie force de maintien de l'ordre. Les polices encore majoritairement municipales, n'ont pas réellement développé de compétences en ce domaine. Même la préfecture de police de Paris utilise massivement des gendarmes, mais aussi encore quelques troupes militaires, lors des mouvements sociaux des années 20 et 30. La seconde guerre mondiale sera préjudiciable aux GRM et la place sera peu à peu prise par les compagnies républicaines de sécurité après la fin des

années 40 ainsi que par une préfecture de police plus offensive en la matière. La gendarmerie mobile créée en 1954 reprendra une part des attributs des GRM.

C'est ainsi que le maintien de l'ordre a pris son envol et qu'il a obtenu sa complète autonomie. Il se trouve maintenant articulé autour d'un corpus juridique affirmé et dirigé par une autorité politique, responsable stratégique et opérative de l'ordre public et des chefs de maintien de l'ordre, chargés de sa conception et de sa conduite opérative et tactique.

Un avenir soumis à la transformation du contrat social

Mais la société continue d'évoluer et l'économie le doit aussi. La société d'individus s'affirme au détriment de la collectivité de citoyens. La reconnaissance des particularismes, des corporatismes, des différences jusqu'à des niveaux de capillarités les plus fins, font passer le droit de l'individu devant celui de la société. Les revendications déstructurées du conflit des « gilets jaunes » en sont une illustration⁹. L'affirmation d'une montée en puissance du contrat de gré à gré ou du moins d'un contrat de plus en plus personnalisé pour réguler les rapports entre chaque membre de la communauté en lieu et place du contrat social d'essence collective, influence fortement la perception du maintien de l'ordre dans l'opinion publique. Des institutions nationales ou internationales semblent ne plus comprendre l'essence du maintien de l'ordre. Tout en agitant comme un idéal absolu le principe de proportionnalité sans en appréhender le sens profond, elles reconnaissent une augmentation des violences envers les forces de l'ordre mais leur dénie le droit d'utiliser des moyens intermédiaires au principe qu'ils sont vulnérants pour les individus¹⁰. Elles ramènent la proportionnalité à un rapport entre le droit de manifester et l'usage de la force. Or un tel rapport est une aberration. La proportionnalité prise comme concept générique concerne en effet le droit de manifester mais pensé lui-même intrinsèquement comme un rapport. En effet, la disproportion à éviter sera celle entre ce que confère le droit et ce que souhaite la contestation. Ce rapport définit le droit à manifester, proportion entre le droit régulateur et la liberté de manifestation. De ce point de vue, et seulement de ce point de vue, la proportionnalité est alors une jauge globale de l'économie, mais en aucun cas pour l'usage de la force. En effet, la proportionnalité dans l'usage de la

force relève du rapport entre le risque créé par l'action de contestation et celui de l'action des forces de l'ordre. La proportionnalité n'est alors pas un principe général qui ferait l'objet d'un jugement global mais l'étude au cas par cas de la mise en œuvre de la contrainte et de la force face aux risques générés par l'acte de contestation. Si ces deux approches d'analyse proportionnelle, celle globale du droit et celle différenciée de la force, étaient appliquées¹¹, ce serait alors bien l'individu qui serait protégé face à l'usage de la force quand le collectif le serait lui dans son droit à manifester. Nous aurions alors une évolution en phase avec celle de la société actuelle c'est-à-dire la reconnaissance d'un contrat personnalisé au sein du contrat social.

L'aboutissement de la mutation du lien social est finalement celui de la sanctuarisation de la personne. De fait, le champ d'action que la société accorde aux dirigeants du maintien de l'ordre évolue. Les chefs de MO voient leurs outils muter, ceux qui étaient acceptés ne le sont plus, les conséquences de l'action et de la réaction ne sont plus admises, les chefs de MO vont devoir ouvrir d'autres champs du possible.

Cela passe par une étape majeure et inévitable, le partage des fondamentaux

En France, il manque un standard commun permettant une lecture claire par tous de la gestion du maintien de l'ordre. Il manque un institut supérieur du maintien de l'ordre qui permettra le partage des fondamentaux entre tous les acteurs institutionnels, préfets, sous-préfets, commissaires et officiers de police, officiers de gendarmerie. Cette démarche d'homogénéisation et de lisibilité du traitement du maintien de l'ordre sera l'étape indispensable qui favorisera le développement des études prospectives et des méthodes sous utilisées en France. La remédiation et la désescalade retrouveront une place plus importante et la manœuvre des forces sera alors en adéquation avec les attentes de la société tout en garantissant la sécurité de tous.

Quo usque tandem...

⁹ Nous ne nous étendons pas sur la notion de gouvernement de la rue mais la rue est toujours considérée comme un contre-pouvoir, pas un pouvoir.

¹⁰ Se reporter aux avis du Défenseur des droits (décembre 2018), du Parlement européen (janvier 2019) ou de l'ONU (février 2019).

¹¹ Bien que l'application au cas par cas soulève d'autres problématiques qu'il faudra prendre en compte.

PROPOSITIONS DU SCPN SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE EN FRANCE

« Les derniers mois ont connu des mouvements sociaux sans précédent générés par la crise des gilets jaunes. Malmenée, et contrainte à une adaptation continue, la police nationale a su faire front. La Tribune du Commissaire vous propose analyses et témoignages pour revivre, avec le recul, les moments les plus forts de la crise, et proposer des solutions relatives à la pratique de l'ordre public en France ».

Les événements récents liés à la crise politique des gilets jaunes ont eu des conséquences majeures pour la police nationale et principalement au regard des fonctions de maintien de l'ordre exercées par l'institution.

Qu'il s'agisse des enjeux organisationnels, de doctrine, de synergie des forces ou d'emploi des armes, les événements récents imposent, en dépit de la grande résilience des services de police, qu'une réflexion soit menée quant à la manière d'exercer cette mission régaliennne, afin de prévenir la violence et de sauvegarder ainsi la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des policiers.

Le SCPN a mené une réflexion d'ampleur impliquant des commissaires de police de toutes les directions actives engagées dans les opérations subséquentes à la crise (DCSP, CRS, préfecture de police, en l'occurrence la DSPAP, la DOPC et la DRPP).

Des réflexions menées, il ressort que l'environnement législatif et réglementaire de la pratique du maintien de l'ordre mérite d'évoluer (I), ainsi que sa doctrine (II), le tout en conservant l'objectif essentiel de rendre plus pertinente la judiciarisation des atteintes potentielles à l'ordre public (III).

Une nécessaire évolution de l'environnement législatif et réglementaire du maintien de l'ordre en France

I - Les bases législatives et réglementaires du maintien de l'ordre peuvent connaître une évolution, à condition qu'elle soit réellement utile

A. La gestion préventive des troubles à l'ordre public, à droit constant, est une solution de qualité

Au stade de la prévention des troubles, il convenait de prendre des dispositions adéquates de manière à ne pas connaître des débordements susceptibles d'être ingérables au plan opérationnel.

A ce titre, les mesures drastiques mises en place à l'occasion des actes censés être les plus violents de la crise des gilets jaunes ont porté leurs fruits (contrôles routiers a priori, coordination interdépartementale, fouilles...).

En tout état de cause, il est devenu patent que les mesures préventives de gestion de l'ordre public doivent intervenir en synergie entre tous les services de l'Etat et de manière zonale (interventions sur les péages autoroutiers par exemple).



B. L'esprit de la loi dite «anti-casseurs»

Sur le plan législatif et réglementaire, il est apparu que la solution administrative pouvait être privilégiée, en matière d'ordre public, par assimilation aux dispositions régissant les interdits de stades.

Ainsi la «loi anti-casseurs», aurait-elle pu constituer une forme d'avancée quant à la possibilité laissée aux services de l'État d'interdire a priori à un manifestant violent le droit de manifester.

La question se serait posée de l'efficacité démontrée par les services de l'État à faire une application stricte et coordonnée de ce dispositif, s'il avait été validé.

Par ailleurs, le passage de la dissimulation du visage de la sphère contraventionnelle à la sphère délictuelle peut permettre de réaliser des interpellations, ce qui représente un atout pour les forces de l'ordre.

Néanmoins, il apparaît que les mesures prises à l'occasion des manifestations sensibles qui se sont déroulées ces dernières semaines à Paris, à droit constant, ont été suffisantes.

C. Les évolutions possibles du droit existant

En effet, les fouilles sont d'ores et déjà autorisées par le procureur de la République. Elles ont permis par le truchement du délit d'appartenance à un groupe violent de l'article 222-14-2 du code pénal de prévenir des troubles majeurs.

Un toilettage de ce texte pourrait toutefois être envisagé de manière à supprimer la notion de groupe et ainsi incriminer les personnes à titre individuel, hors de toute notion d'actes préparatoires à des exactions en réunion ou d'attroupement armé.

Il a été noté par ailleurs à l'occasion de la crise des gilets jaunes que les manifestations n'étaient presque plus déclarées. Il ne semble toutefois pas opportun d'accompagner ce fait social tant que son inscription dans la durée ne sera pas démontrée.

Par ailleurs, il est évident que la déclaration des manifestations en préfecture constitue un gage d'anticipation d'éventuels troubles par les forces de l'ordre et concoure indubitablement à une meilleure sécurisation des personnes et des biens.

Une facilitation des déclarations en préfecture ou une plus grande publicité sur cette nécessité juridique peut malgré tout être envisagée.

Il ressort des réflexions du SCPN que le système de sommations constitue encore une base juridique cohérente pour la gestion du maintien de l'ordre. Les dispositions existantes peuvent toutefois être modernisées, par un assouplissement de certaines conditions matérielles de leur exécution, comme par exemple le port de l'écharpe tricolore par l'autorité civile, peu adapté à notre temps.

Enfin, une réflexion pourrait être utilement menée par la DLPAJ notamment sur la légalité des systèmes de nasse, ou des procédés dits "d'encagement". Si ces techniques spéciales sont moins utilisées qu'il y a quelques années, la récente mise en examen de responsables policiers de haut niveau pour des faits anciens doit mener les pouvoirs publics à s'interroger sur une solidification des doctrines et du droit positif en la matière.

II- La question de l'usage des armes et de leur classification

Les normes réglementaires qui encadrent l'usage des armes par les forces de police et de gendarmerie sont jugées satisfaisantes par les professionnels de l'ordre public.

A. Le nécessaire maintien en dotation du lanceur de balles de défense

Le SCPN a fait savoir que le lanceur de balles de défense devait être maintenu, à la condition que ses utilisateurs soient systématiquement intégrés dans une chaîne hiérarchique verticale, placée sous le contrôle strict de l'autorité civile (cf. infra). Ce message a été porté à l'autorité ministérielle, ainsi qu'au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Une bonne communication aux organes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux s'impose de manière à ce que l'opinion de ces instances ne vienne pas en la défaveur de la République française (cf. les récentes prises de position du Parlement européen). Il apparaît cependant que le panel des armes usitées par les forces de l'ordre doit faire l'objet d'une étude.

B. Une étude quant aux personnes habilitées à utiliser les armes de défense et sur le contrôle hiérarchique

Pour ce qui est des fonctionnaires habilités à les utiliser, il peut être intéressant de préciser dans le code de sécurité intérieure la liste des catégories de personnels pouvant en être dotés ainsi que les modalités de cette utilisation (par exemple, uniquement les unités constituées, ou les unités de sécurité publique légères, sous le contrôle d'une autorité civile ou d'un commandant de la force publique au sens juridique du terme).

Une solidification du droit positif peut ainsi être envisagée, de manière à parer aux recours formés dorénavant par un certain nombre d'acteurs politiques (cf. la saisine récente du Conseil d'Etat sur la légalité de l'usage du LBD en maintien de l'ordre).

C. Une interrogation nécessaire sur la qualité et la quantité des armes à disposition des forces de l'ordre

Quant à leur variété, elle devrait être revue: en effet si l'on considère que la suppression du lanceur de balles de défense risque de démunir les forces de l'ordre face aux violences en leur laissant peu d'alternatives entre le corps à corps et l'arme à feu, alors il convient de s'interroger sur la richesse effective des choix qui nous sont laissés en matière d'armement.

Sur l'amélioration possible des armes existantes, il a été jugé que le marquage couleur lors de l'utilisation de l'engin lanceur d'eau n'est pas satisfaisant, en raison des changements fréquents de vêtements des émeutiers. Il en va de même pour le marquage ADN, qui ne peut concerner les foules. A ce titre, les dispositifs du type Smartwater ont davantage vocation à lutter contre le banditisme.

A l'inverse, il semble que les dispositifs sonores utilisés pour s'adresser à des manifestants de manière unidirectionnelle pour procéder à des sommations ou prévenir les violences, en test dans certains pays étrangers, pourraient être utilement étudiés en France.

Les animaux, longtemps délaissés en raison de la symbolique jugée négative qui leur est attribuée, ont démontré notamment de manière récente leur qualité et leur utilité. Ils devraient faire l'objet d'une doctrine d'emploi renforcée et diffusée.

En premier lieu, les chevaux présentent un effet dissuasif certain et leur efficacité n'est plus à démontrer. Un certain nombre de pays les utilisent pour des opérations de sécurisation. Ils peuvent être davantage utilisés en fonction des situations locales.

De même, l'usage des chiens peut être pertinent, dans le cadre de sécurisations périmétriques. Des études peuvent être réalisées en lien avec les spécialistes cynophiles de la police nationale.

D. Une interrogation à mener sur le degré de létalité des armes intermédiaires

S'il n'est pas pour l'heure concevable, en l'absence de systèmes de substitution, de renoncer à des armes telles que le lanceur de balles de défense, les GLI ou la grenade de désencerclement, une réflexion sur le niveau de dommage causé par ces armes peut être engagée.

En effet, il apparaît que les dommages potentiellement irréversibles de ces armes (yeux crevés et mains arrachées notamment) sont devenus difficilement soutenables devant la société civile.

Des groupes de travail techniques pourraient donc être institués afin d'évaluer la possibilité de revoir le niveau de souffle de la GLI, le poids des pelots de LBD ou les caractéristiques techniques des grenades de désencerclement.

>>>



Il serait opportun que les travaux de ces groupes fassent l'objet d'un compte rendu public de la part des autorités ministérielles, afin d'apaiser les tensions entre la société civile et les services de l'Etat sur la question du maintien de l'ordre.

La doctrine du maintien de l'ordre à la française doit connaître une rapide évolution

I- En amont, la réforme de la formation des personnels apparaît comme cardinale

La formation des personnels au maintien de l'ordre constitue un des enjeux majeurs de la gestion des foules et des mouvements violents pour les années à venir.

Plusieurs axes sont à étudier, afin de clarifier le catalogue de compétences que chaque type d'unité doit développer, et améliorer les pratiques.

Dans un premier temps, il apparaît comme évident qu'il est urgent pour la police de se doter d'un pôle d'excellence en matière d'ordre public.

Nous préconisons donc en premier lieu la création ou la désignation d'un centre préexistant comme centre de formation en maintien de l'ordre, pour la police nationale.

Parallèlement, les formations doivent devenir davantage pluridisciplinaires et surtout toucher

des publics variés, subissant ensemble des modules. Nous devons accéder à davantage de synergie entre la DCCRS, la sécurité publique et la préfecture de police. Ces formations communes pourraient être dispensées au sein du pôle d'excellence ou localement. Elle doivent avoir pour objet de :

- sensibiliser tous les effectifs de sécurité publique et pas seulement les CDI, aux doctrines et tactiques de maintien de l'ordre,
- faire connaître les modalités de fonctionnement de chacun,
- organiser des exercices communs qui favoriseront la coordination des différentes forces sur le terrain.

Des études sérieuses, mettant en rapport la DCRFPN, la DCCRS, la DCSP et les services de la préfecture de police pourront être menées pour actualiser le catalogue des formations initiales et continues en la matière.

Outre les tactiques de maintien de l'ordre, doublées d'exercices concrets de terrain visant toutes les situations et toutes intensités de violences, ces formations pourront opportunément concerner l'usage des armes, afin que les bonnes pratiques (on pense notamment à celles relatives à l'usage des LBD), soient diffusées.

>>>



II- Le recueil du renseignement comme préalable impératif au bon déroulé des opérations

La crise actuelle des gilets jaunes exprime nettement la nécessité absolue pour les pouvoirs publics de prévoir les débordements et d'anticiper les mouvements de foule et troubles à l'ordre public, à l'occasion des manifestations.

Alors que dans sa version classique le maintien de l'ordre s'attachait à juguler des cortèges aux trajectoires tracées et encadrées par les forces de l'ordre et les membres des centrales syndicales, les formes contemporaines des mouvements sociaux se caractérisent par deux facteurs de destabilisation :

- les nébuleuses plus ou moins contrôlables,
- la systématisation de la non déclaration en préfecture depuis le début du mouvement des gilets jaunes.

Le renseignement relatif aux nébuleuses, rendu nécessaire par la violence de leurs membres, de plus en plus issus des groupes politiques radicaux, a poussé les services de police à mettre en place des synergies utiles entre les services de renseignement et de sécurité publique.

Cette démarche peut faire l'objet d'une étude afin d'en estimer les pistes possibles d'amélioration. En effet, les effectifs de terrain dédiés au maintien de l'ordre n'ont pas reçu suffisamment de notes d'informations sur la menace, au plus fort de la crise récente.

Une réflexion doit en effet être menée au sein des services de renseignement pour savoir quels documents peuvent effectivement être transmis, alors que certaines synthèses sont labellisées de manière ambiguë sous «diffusion restreinte».

Des documents uniformisés et faisant l'objet d'un consensus national entre les services de renseignement doivent être érigés en modèles, avec une diffusion à tous les acteurs ayant à en connaître.

Cette crise des gilets jaunes a été nettement plus destabilisatrice pour les pouvoirs publics, en raison du caractère erratique des rassemblements et du profil des membres de la contestation, qui sont majoritairement issus d'une société civile ne faisant pas l'objet de surveillance particulière des services.

L'attention des services de police se concentre donc dorénavant sur les réseaux sociaux. Ce réflexe doit s'intensifier et faire l'objet d'une théorisation afin de systématiser les pratiques en fonction des retours d'expérience.

La circulation de l'information entre les services de sécurité publique et les services spécialisés doit également être intensifiée. La DCCRS manque de renseignement sur l'état de la menace, et agit trop souvent de manière aveugle, car peu intégrée aux dispositifs de partage de l'information. Cette lacune doit être corrigée en lien avec les décideurs de cette direction spécialisée.

Pour la circulation de l'information, l'autorité préfectorale doit recevoir des directives communes de manière à éviter l'écueil de la différence des pratiques sur le territoire national.

Ces diffusions doivent toutefois être réalisées selon un processus assurant la traçabilité du cheminement des notes. L'administration doit trouver les moyens de garantir à la fois le partage de l'information et la sécurisation des supports.

A cet égard, la diffusion dans la presse de la note DSPAP à l'occasion de l'acte IV de la manifestation parisienne des gilets jaunes est un contre exemple.

Pour les renseignements relatifs à l'organisation des services ou la diffusion du renseignement général, des notes nominatives et numérotées peuvent être diffusées. Pour ces dernières, nous demandons à ce que les noms des responsables de service n'apparaissent plus, mais soient intégralement remplacés par leurs indicatifs radio. L'exemple de la DSPAP ne doit pas se reproduire.

Sur le terrain, il a été noté des lacunes dans la transmission des informations recueillies par les services du renseignement territorial sur le canal radio. La nécessité de préserver la confidentialité de certaines informations ne peut toutefois pas faire obstacle à une circulation en temps réel de l'information à destination des effectifs de terrain.

Il peut ici être préconisé qu'un correspondant RT livre un message aux salles de commandement, qui serait redistribué sur les ondes, éventuellement en utilisant des termes codés non connus des casseurs ou des auteurs de troubles en général.

>>>



Une telle pratique favoriserait inmanquablement une fluidification de la réactivité de terrain des forces engagées sur le théâtre de scènes de violences.

En cas d'obstacle technique, il est envisageable d'utiliser des réseaux de transmission de messages sécurisés, type Whatsapp, via ou non la plateforme Neo, mais à la condition que ces derniers soient émis par la salle d'information et de commandement, afin d'en assurer le contrôle et la centralisation.

En tout état de cause, nous préconisons fortement qu'un retour d'expérience toutes directions confondues soit orchestré depuis le ministère de l'Intérieur.

III- Sur le terrain, la définition des rôles respectifs des protagonistes doit être clarifiée et modernisée

A. Renforcer le rôle des commissaires de police comme autorités civiles

L'ordre public français repose essentiellement sur la dualité autorité civile / commandant de la force publique.

Ces deux entités sont clairement définies par les textes, notamment le code de la sécurité intérieure. Une instruction ministérielle de mai 2018 instaure pourtant, de facto, une hiérarchisation entre les commissaires de police et les préfets, ce qui oblige un certain nombre de ces derniers à désigner par arrêté nominatif des membres du corps de conception et de direction de la police nationale, comme étant autorité civile sur certains services d'ordre.

Cette instruction va au-delà de ce que prévoit le code de la sécurité intérieure, lequel ne distingue pas entre les autorités civiles désignées par lui.

Elle est créatrice d'une forme d'insécurité juridique et a été dans l'ensemble mal accueillie par les commissaires de police. Elle peut, et doit donc être rapportée.

B. Penser la création d'une fonction de directeur de service d'ordre

Au-delà de cette distinction, il peut être judicieux de reconnaître l'existence d'une fonction de «directeur de service d'ordre», qui pourrait par exemple, dans une configuration opérationnelle, être le directeur départemental de la sécurité publique, lequel commanderait plusieurs commissaires de police sur le terrain et serait l'interlocuteur du préfet et responsable technique des opérations.

Là aussi, un groupe de travail interdirections pourrait être instauré, sous l'égide du cabinet du ministre ou de la DGPN de manière à dessiner des solutions juridiques et organisationnelles adéquates.

C. Vers une typologie des événements d'ordre public ?

Il est également envisageable dans cette perspective de faire déboucher les travaux de ce type de groupe sur l'élaboration d'une classification particulière des événements d'ordre public. A chaque type d'événement, sauf imprévu, correspondrait un engagement particulier de forces et une articulation dédiée de l'autorité hiérarchique sur le terrain.

IV- La rapidité, l'intégration et le commandement vertical doivent devenir les maîtres-mots du maintien de l'ordre

Les évolutions récentes des mouvements sociaux en France ont montré ces dernières années les limites d'un maintien de l'ordre «traditionaliste», statique et peu réactif.

L'encadrement non offensif des débordements constatés à l'occasion de manifestations violentes a définitivement montré ses limites.

La première limite est d'ordre principal : il n'est pas soutenable que les forces de l'ordre servent d'exutoire au déchaînement de violences perpétrées par certains éléments radicaux.

La seconde limite concerne l'opinion publique : les incompréhensions sur l'inaction réelle ou supposée des forces de l'ordre vis à vis de certains casseurs, au sein de la société civile sont réelles et le politique doit montrer que la destruction n'est pas admise.

La doctrine du maintien de l'ordre en configuration opérationnelle, en aval des mesures de prévention, doit donc évoluer, selon différents axes très précis.

A. Banaliser la mobilité des groupes dans le rétablissement de l'ordre

Les Unités de Forces Mobiles doivent-elles évoluer ?

La banalisation de la mobilité nécessite de réfléchir à des pistes d'amélioration des forces lourdes type UFM en termes de flexibilité d'emploi et de mobilité. D'abord quant à leur sécabilité : est-il nécessaire de revenir sur ce principe essentiel ? Un groupe de travail peut y réfléchir.

Ensuite sur leurs moyens de transport : des solutions alternatives aux véhicules lourds sont-elles envisageables, en prenant naturellement en compte le nombre de fonctionnaires et l'importance en volume du matériel transporté ?

Le fonctionnement des unités spécialisées des UFM telles que les SPI et les PI doivent être diffusées au sein des groupes de sécurité publique.

B. Quelle configuration et équipements types pour des groupes d'intervention composés de fonctionnaires de la sécurité publique ?

Concernant ces groupes, leur usage doit être systématisé. Ils doivent toutefois recevoir une formation adaptée et se voir doter d'armes clairement définies et listées par la réglementation ou la doctrine. Les choix précis doivent découler d'exercices grandeur nature et de l'avis d'experts en matière de maintien de l'ordre.

Sur la nature et la composition des groupes légers issus de la DSPAP ou même de la DCSP, une étude sérieuse reste ainsi à mener. L'analyse précise des mesures prises à l'occasion des épisodes les plus difficiles de la crise des gilets jaunes laisse penser que nombre de ces groupes, types «DAR» à la préfecture de police ou «compagnies de marche» un peu partout ailleurs, n'était pas convenablement prédéfinie.

En effet, il apparaît que certaines «compagnies de marche» étaient constituées de fonctionnaires aux profils variés, voire bigarrés et parfois inadaptés aux missions qui leur étaient dévolues.

La première question à laquelle un groupe de travail doit répondre est donc la suivante : de quels types de fonctionnaires un groupe mobile d'intervention issu de la sécurité publique doit-il être composé ? Les axes de réponses sont multiples, en fonction :

- du type d'unité concerné (BAC tenue ou civile et service général)
- du type de tenue : uniquement civil ou non, uniforme, si oui, lequel, existe-t-il des risques de confusion ?
- de l'équipement : quel équipement pour ces unités (gilets tactiques, protections légères ou lourdes...)
- du type d'armement : doit-il être le même que pour les UFM, quelles doivent-être les différences s'il en faut ?
- du type de moyens de transports : légers oui, mais collectifs à fort portage ou non ?

Ces interrogations doivent trouver des réponses proposées par des groupes d'études pluridisciplinaires composés des professionnels de la sécurité publique, de l'ordre public, de l'intervention, de l'armement et de l'équipement. Une typologie précise de ces groupes, uniformisée au niveau national, doit être instaurée par les pouvoirs publics.

C. Quel encadrement pour ces groupes de sécurité publique amenés à intervenir de manière rapide ?

Une fois la typologie du groupe de sécurité publique établie et acceptée de manière consensuelle, il est nécessaire de définir ses modalités d'encadrement.

Ces groupes doivent nécessairement être constitués de fonctionnaires aguerris et avec un niveau d'encadrement conséquent en leur sein.

Ils doivent aussi, et surtout, au contraire de ce qui a été observé à la préfecture de police, être pleinement insérés dans une chaîne unique de commandement.

D. Développer la notion de commandement intégré

Le commandement des unités dédiées au maintien de l'ordre doit être revu. A la préfecture de police, le système dyarchique reposant sur la coexistence de deux directions autonomes que sont la DSPAP et la DOPC pose question, voire problème. Nous avons pu constater que les DAR devenus "BRAV" évoluaient parfois sans carcan hiérarchique réel, en marge des unités constituées placées sous l'autorité de la DOPC et des autorités civiles agissant sous sa responsabilité.

Il s'agit d'un problème essentiellement parisien, mais il est évident que la question du niveau d'intégration du commandement peut être étudiée au niveau national.

Si la direction de la sécurité publique, telle qu'existant avant la réforme de 1999 n'est pas recrée, il importe à tout le moins dans un premier temps, de définir quelle est la configuration des groupes DSPAP amenés à intervenir sur des événements sensibles d'ordre public et dans un second temps de repenser leurs modalités d'interaction avec la DOPC.

V- La solution pour l'élaboration de la doctrine : faire travailler en synergie les différentes directions de police impliquées dans la gestion des foules

A. Un nécessaire retour d'expérience au niveau central

Le système administratif actuel pâtit incontestablement d'une configuration en tuyaux d'orgues. Il n'est plus concevable de nos jours que la communication ne soit pas accrue entre la DCCRS, la DCSP et les directions de paix publique de la préfecture de police.

Le SCPN préconise ainsi, comme dit plus haut, la tenue régulière de retours d'expérience thématiques interdirectionnels, notamment sur la crise des gilets jaunes, pour commencer.

Il faut impérativement diffuser de manière cohérente les bonnes pratiques de chacun. A ce titre, la préfecture de police pourrait bénéficier de l'expérience du commandement intégré d'unités variées connue par la DCSP. De même, la DCCRS pourrait-elle utilement diffuser ses doctrines, notamment dans une optique de professionnalisation de certains groupes légers employés par les autres directions actives.

B. L'intérêt d'une étude internationale des pratiques étrangères

En dernière analyse, ainsi que le SCPN l'a déjà suggéré au niveau ministériel, il serait d'une grande utilité que les capacités d'analyse de la DCI soient employées afin que soit dressée à l'attention du ministre de l'Intérieur une étude globale des tactiques développées à l'étranger, afin de faire ressortir, le cas échéant, de bonnes pratiques.

A titre d'exemple, le système réglementaire belge, qui permet de procéder à des retenues administratives de fauteurs de troubles potentiels, pendant quelques heures, constitue un exemple encourageant de modèles qui pourraient être importés dans le droit français.

La judiciarisation ne doit pas rester théorique, mais évoluer vers plus de pertinence

I- Une judiciarisation rendue possible par une meilleure synergie avec le parquet

A. Développer la collaboration police - magistrature via des formations communes à la gestion des troubles à l'ordre public

A ce jour, il est évident que le niveau d'implication du parquet dans la question de la judiciarisation de l'ordre public, est variable en fonction des territoires. De même, aucun échange constructif institutionnalisé n'est observable entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice sur cette thématique.

Or, les magistrats doivent être sensibilisés davantage aux enjeux du maintien de l'ordre. Cette sensibilisation passe d'abord par la formation. Il est tout à fait envisageable de concevoir un partenariat renforcé entre l'ENSP et l'ENM à ce sujet.

Un stage pratique avec des phases théoriques, d'exercice, et d'immersion pourrait être proposé aux magistrats et aux policiers de manière commune, au-delà des pratiques actuelles.

Les magistrats pourraient ainsi, dans le cadre par exemple de leur formation continue, éprouver in vivo la réalité des services d'ordre, tout en suivant une formation théorique sur les infractions spécifiques relative aux manifestations.

De cette collaboration pourrait d'ailleurs naître des idées pertinentes afin de faire évoluer le droit positif.

B. Renforcer la coopération opérationnelle avec le parquet

Sur le terrain, on note que certains parquets sont présents en salle de commandement pour suivre les événements d'ordre public. Cette pratique est rationnelle et positive car elle permet aux magistrats de bien jauger le niveau de violence et les modalités de caractérisation des infractions potentiellement commises. Elle est aussi un vecteur de congruence entre les services judiciaires et les services de police.

En un mot, il importe de réaliser des réunions bilatérales avec la justice de manière à accroître et uniformiser ce genre de pratiques, qui sont assez

largement plébiscitées par les professionnels de l'ordre public.

II- La nécessaire théorisation du traitement judiciaire de masse pour les forces de police

Le traitement judiciaire du maintien de l'ordre pose de nombreux problèmes opérationnels liés à la rigidité de la procédure pénale, mais également aux conditions parfois chaotiques d'interpellation des auteurs de troubles et leur mise à disposition aux officiers de police judiciaire.

Une réflexion interdirections relative aux bonnes pratiques constatées en la matière pourrait être menée, de manière à :

- promouvoir un modèle unique de fiche de mise à disposition sur le territoire national, validé par la DACG,

- étudier les dispositifs de traitement massif mis en place par la préfecture de police et la DCSP pour la gestion des mises à disposition,

- réaliser des études sur les réactions respectives des parquets quant au traitement des infractions spécifiques liées à l'ordre public.

En matière de traitement judiciaire, il est envisageable de concevoir qu'un OPJ volant soit systématiquement intégré dans une unité constituée.

Du bon traitement des interpellations sur le plan judiciaire dépend en grande partie, non seulement l'image d'efficacité livrée par le ministère de l'Intérieur, même si la séparation des pouvoirs implique une autonomie des juges du siège quant au quantum de peine infligé, mais également la nature du message délivré à l'opinion publique quant au niveau de réponse réservé aux atteintes diverses et variées par les pouvoirs publics.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU SCPN

1. Synthétiser l'ensemble des mesures préventives aux manifestations violentes mises en place pendant la crise des gilets jaunes (notamment la coordination au niveau zonal et les filtrages routiers) pour en faire une doctrine unifiée au niveau national
2. Adapter l'article 222-14-2 du code pénal pour que les éléments constitutifs de cette infraction ne soient pas liés nécessairement à la constitution d'un groupe
3. Faciliter le régime de la déclaration de manifestation en préfecture et s'assurer de la diffusion de la nécessité de cette formalité
4. Moderniser le régime juridique des sommations de l'autorité civile (supprimer notamment le port de l'écharpe tricolore)
5. Mener une réflexion sur la sécurité juridique de certains acteurs du maintien de l'ordre potentiellement mis en cause pour l'utilisation de systèmes dits de nasse ou d'encagement
6. Mieux communiquer vis à vis des instances internationales sur les armes employées dans le maintien de l'ordre français
7. Préciser dans le code de sécurité intérieure, la catégorie de personnels ayant vocation à utiliser les armes de défense
8. Mettre en place un groupe technique de travail dédié à l'introduction dans notre panel d'armement, de nouvelles armes intermédiaires
9. Mettre en place une réflexion réelle sur l'emploi des animaux en maintien de l'ordre
10. Dédier un groupe de travail spécifique à l'étude de la faisabilité de l'atténuation des dommages causés par les armes intermédiaires
11. Créer pour la police nationale un pôle d'excellence de la pratique de l'ordre public
12. Mettre en place des formations interdirections en matière de maintien de l'ordre
13. Mettre en place des pratiques uniformes favorisant la communication entre les services de renseignement et les services dédiés au maintien de l'ordre sur le territoire national
14. Eriger une doctrine performante de suivi des réseaux sociaux à l'occasion des crises
15. Favoriser la communication entre la DCCRS et les autres directions
16. Sécuriser les supports des notes de service relatives aux services d'ordre sensibles
17. Mettre en œuvre une réelle doctrine de communication entre les acteurs du renseignement et les effectifs en tenue à l'occasion des services
18. Faire tenir rapidement un retour d'expérience toutes directions confondues sous l'égide du ministère de l'Intérieur, quant à la crise des gilets jaunes
19. Rappporter la note du ministre Feckl relative à l'autorité civile
20. Réfléchir à l'instauration d'un statut de «directeur de service d'ordre»
21. Procéder à une classification stratégique des événements d'ordre public
22. Banaliser la mobilité en matière de maintien de l'ordre, pour les forces légères, comme pour les forces lourdes, via la doctrine d'emploi
23. Dresser une typologie des groupes légers adossés aux UFM en leur attribuant formation et équipement adéquats
24. Développer la notion de commandement vertical et intégré, notamment à destination des groupes légers, en les plaçant sous une autorité unique, quelles que soient les circonstances
25. Donner pour mission à la Direction de la Coopération Internationale, de réaliser une étude complète sur les pratiques étrangères
26. Systématiser la présence du parquet en salle de commandement sur les dispositifs importants
27. Mettre en place des formations communes policiers / magistrats en matière de maintien de l'ordre
28. Concevoir un modèle unique de fiche de mise à disposition des personnes interpellées à l'occasion des services d'ordre, en lien avec la DACG
29. Théoriser au niveau national la gestion judiciaire des interpellés



QUELLE RÉFORME POUR LA POLICE JUDICIAIRE ?

Au cœur de la nébuleuse juridique de la procédure pénale, des enquêtes les plus sensibles, comme de celles du quotidien, l'investigation demeure, quoi que malmenée, un des piliers de l'activité policière. Aujourd'hui, ses schémas d'organisation sont questionnés. Les points de vue de deux professionnels de la police judiciaire.

*Par Richard Srecki
Commissaire divisionnaire*

La DCPJ est une institution novatrice qui n'est pas restée figée dans le temps, qui s'est constamment adaptée aux nouvelles formes de criminalité.

Depuis la création des brigades mobiles par Clémenceau en 1907, cette maison a su évoluer, et a souvent montré la voie de la modernisation et sa capacité d'adaptation aux nouvelles formes de criminalité.

Ses structures centrales ont été profondément remaniées et la DCPJ s'est investie dans les domaines novateurs que sont la cybercriminalité, les moyens techniques de suivi et de surveillance, les techniques spéciales d'enquête (gestion des informateurs, infiltrations, protection des témoins), l'analyse criminelle. La parfaite connaissance des phénomènes criminels par la DCPJ et son esprit prospectif ont permis de faire évoluer l'arsenal juridique pour renforcer l'efficacité des services d'enquête (AMT, Loi Perben, dispositifs d'entraide policière et judiciaire internationales....)

La DCPJ est à la pointe de la **lutte contre la criminalité organisée, la délinquance spécialisée et la cybercriminalité**. Elle participe activement à la **lutte anti-terroriste** et est en charge des canaux officiels de **coopération internationale** (Interpol, Europol et Schengen) au profit de l'ensemble des services de la police et la gendarmerie nationales.

Les 5312 personnels qui la composent, travaillent au sein des **services centraux** et des **11 directions territoriales** (9 directions interrégionales de la police judiciaire et 2 directions régionales de la police judiciaire). Le maillage territorial de la PJ est composé de 56 implantations territoriales (SRPJ, antennes et détachements).

La grande réactivité opérationnelle de ses services, l'intégration de l'échelon central et de l'échelon territorial, la capacité d'action sur l'ensemble



du territoire national et son pilotage centralisé constituent des points forts de la DCPJ.

C'est ce tryptique directions régionales, services centraux et organismes internationaux qui constitue l'essence même de la PJ. Si l'un des piliers venait à manquer c'est l'édifice lui-même qui serait en danger.

Est-ce à dire que l'organisation actuelle est intangible ? Bien au contraire.

La DCPJ souffre aujourd'hui de trois faiblesses majeures :

- la première faiblesse qu'elle partage avec la DGPN dans son ensemble est le statut dérogatoire de la préfecture de police qui affaiblit la maison police nationale face aux partenaires institutionnels (I),

- la deuxième est son organisation territoriale qui n'a pas évolué ou seulement de manière très marginale depuis des décennies, avec la subsistance d'implantations territoriales au sujet desquelles il est urgent de s'interroger sans tabou (II),

- la troisième enfin est liée au risque de dilution du lien existant entre services centraux et territoriaux. Il faut alors s'interroger sur la capacité de renforcer ce lien dans le cadre de la zonalisation (III).

I / L'EXISTENCE DE LA DRPJ PARIS EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE LA DCPJ.

La DRPJ de Paris fonctionnellement rattachée à la préfecture de police de Paris, est compétente sur la capitale ainsi que sur les trois départements de la petite couronne. Ce territoire couvre près de 10 % de la population française avec 6,2 millions d'habitants, (chiffre qu'il convient de majorer au regard des migrations quotidiennes de personnes en transit ou venant travailler à Paris). Elle compte dans ses rangs 2 200 fonctionnaires dont environ 1 950 policiers.

Si des tentatives de rapprochement ont été faites sur le plan opérationnel comme sur le plan de la gestion, les deux « polices judiciaires » fonctionnent à ce jour de manière autonome et cloisonnée.

Le rattachement de la DRPJ Paris à la DCPJ permettrait de gagner en **cohérence** au sein de la DGPN, de **rationaliser les structures, d'optimiser l'emploi des personnels, de mutualiser les moyens**, ce qui constituerait à la fois des économies d'échelle et des gains d'efficacité.

Du point de vue de l'**efficacité opérationnelle** le dispositif français de lutte contre la criminalité

organisée, la délinquance spécialisée et le terrorisme, se trouve considérablement affaibli par cette organisation bicéphale, générant doublons, concurrence ou à l'inverse carences. Malgré les efforts consentis pour coordonner l'action des services relevant de la préfecture de police et de la DGPN à travers des échanges quotidiens, des bureaux de liaison thématiques ou des outils communs, l'organisation actuelle a montré ses faiblesses de manière paroxystique pendant les attentats de 2015. Les autorités administratives et judiciaires se sont heurtées de plein fouet à cette dichotomie que seules les bonnes volontés individuelles et la situation de crise ont permis de surmonter.

Enfin, la **lisibilité des structures** s'en trouverait accrue vis-à-vis des partenaires au premier rang desquels l'institution judiciaire mais aussi de la gendarmerie nationale, des douanes, des services de renseignement et des partenaires étrangers. La DCPJ serait renforcée dans son rôle transversal de coordination et d'appui aux autres forces de sécurité intérieure engagées dans la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée.

II / UNE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DCPJ À REPENSER : RÉVISION DES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES ET ZONALISATION.

Le maillage territorial de la PJ s'articule autour de ses directions régionales et interrégionales, elles-mêmes composées de SRPJ, d'antennes et de détachements.

Mais le temps a passé et la cartographie de la PJ ne correspond désormais plus, ni à celle de la carte judiciaire (JIRS, cours d'appel, TGI) elle-même très perfectible, ni à celle des autres directions actives de la DGPN (zonalisées), ni enfin aux régions administratives (SGAMI).

En 1907, le « Tigre » sur les conseils de Célestin Hennion ... a voulu faire rechercher et poursuivre par des agents expérimentés se déplaçant rapidement, investis d'une compétence étendue, les malfaiteurs de toutes catégories auxquels l'extension et le perfectionnement des moyens de communication offrent de jour en jour des facilités plus grandes d'évasion et que trop souvent ne peuvent atteindre les polices locales, indépendantes les unes des autres, sans contact de

commune à commune, enfermées dans d'étroites et infranchissables juridictions»¹.

- des implantations à réviser

Subsistent aujourd'hui des implantations souvent menacées par le passé mais qui ont survécu aux différentes tentatives de réformes au gré de circonstances providentielles (événement grave, affaire marquante) ou d'interventions de tous ordres au premier rang desquelles celles d'élus locaux.

Dans sa mission de lutte contre la criminalité organisée, la délinquance spécialisée et le terrorisme, alors que les organisations criminelles sont de plus en plus mobiles, se défiant des frontières, et usant de technologies modernes il est fondamental que la DCPJ s'interroge sur la pertinence de certaines implantations territoriales telles que Périgueux, Agen, Auxerre, Chambéry, Annecy, Avignon, Nîmes, La Rochelle, Brest-Quimper, ou Caen.

>>>

¹ Extrait du livre « les 100 ans de la police judiciaire »



Il ne s'agit nullement de remettre en question la qualité professionnelle des personnels qui les composent, mais quelle est la plus-value de ces structures par rapport à une sûreté urbaine ou départementale? Au regard du nombre de saisines de ces services, ne serait-il pas plus cohérent de renforcer les sièges de SRPJ ou de DIPJ de forces projetables en revenant aux fondamentaux des brigades mobiles? Le débat mérite d'être ouvert de façon objective, dépassionnée et rationnelle. L'heure est venue de faire des choix.

- l'impact de la zonalisation sur les structures territoriales.

En calquant la cartographie des directions de la PJ sur les zones, l'impact serait dans l'ensemble neutre sur les personnels qui changeraient de direction de rattachement mais conserveraient la même affectation géographique².

Outre la cohérence et la lisibilité interne à la DGPN et

vis-à-vis des partenaires, cette organisation permettrait à terme de gagner en efficacité en dégageant des ETP à réaffecter aux endroits les plus sensibles ou exposés.

La répartition de la population ayant considérablement évolué sur le territoire national, la PJ doit adapter ses structures vieilles de plusieurs décennies aux bassins de criminalité. La récente création d'une antenne à Dreux ou en Guyane montrent le chemin à suivre, mais la route est encore longue car les arbitrages n'ont pas été pris pour fermer les implantations inadaptées.

L'alignement des zones de sécurité intérieure (ZSI) des zones de défense, des régions administratives, et des SGAMI permettrait d'avoir des interlocuteurs clairement identifiés de tous dans une logique de cohérence et de performance.

Est-ce à dire que la zonalisation mettrait fin au lien entre les services territoriaux et la direction centrale? Le risque existe et doit être écarté. >>>

²Avec la zonalisation, Marseille absorberait ainsi la Corse et Toulouse. Bordeaux perdant Toulouse intégrerait Limoges. Le siège de la DIPJ Orléans et l'antenne de Dreux seraient rattachés à la direction de Rennes. Au sein de la DIPJ Rennes, l'antenne de Nantes deviendrait un SRPJ et le SRPJ d'Angers une antenne au regard de leurs activités respectives et de l'implantation de la BRI à Nantes. Strasbourg absorberait la DIPJ de Dijon qui deviendrait de fait un SRPJ. Enfin la DRPJ Versailles serait rattachée à la DRPJ Paris qui intégrerait elle-même la DCPJ (voir supra).

III / RÉAFFIRMER ET RENFORCER LE LIEN ENTRE SERVICES TERRITORIAUX ET SERVICES CENTRAUX..

Parallèlement à ces réformes territoriales, **il faut réaffirmer de façon ferme le lien qui unit les implantations territoriales aux services centraux, car la DCPJ se doit d'élaborer des stratégies globales de lutte contre les formes de criminalité les plus complexes et mobiles.**

La PJ se doit de gérer les crises de haute intensité (attentats, enlèvements...), elle doit certes être capable d'agir au cœur des bassins de criminalité mais aussi au-delà. Les terroristes, les trafiquants de stupéfiants, les malfaiteurs de tout ordre (proxénètes, faux monnayeurs, bandits...), les blanchisseurs et escrocs d'envergure s'affranchissent de toutes frontières.

Seule une forte complémentarité des services centraux et territoriaux permet d'appréhender les phénomènes criminels voire de les anticiper, de les analyser et d'adapter les moyens de lutte à la menace.

Le lien indéfectible entre l'OCLCO et ses antennes que sont les BRI, le dispositif des antennes OCRTIS, des antennes SIAT, des antennes SIRASCO, des LION permettent aux services territoriaux de disposer d'enquêteurs spécialisés, OPJ à compétence nationale à l'heure où le ressort des TGI et même celui des cours d'appel apparaît bien souvent trop exigü face à une délinquance toujours plus mobile et internationale.

De plus, il permet de mobiliser plus rapidement des forces importantes sur tout le territoire pour les affaires les plus sensibles et urgentes.

Outre les structures spécialisées selon les thématiques criminelles (terrorisme, criminalité organisée, délinquance financière et cyber), la DCPJ a mis en place des structures transversales d'appui au bénéfice du plus grand nombre (GIR- SIAT- SIRASCO- LION- SCDC- DRI- CROSS). Ces structures sont gérées et coordonnées au niveau central (budgets formation, doctrine d'emploi), et déclinées au sein de chaque région pour travailler au profit de toutes les directions actives de la police nationale voire de la gendarmerie dans le cas des GIR.

Ce dispositif devrait être renforcé :

- d'antennes SDAT en donnant la compétence nationale aux personnels des GLA. (La justice s'est elle-même dotée depuis longtemps d'un parquet à compétence nationale et de la galerie Saint-Éloi face à cette menace majeure que constitue le terrorisme),

- d'antennes OCRGDF au sein des DAEF pour lutter contre des phénomènes de plus en plus préoccupants que sont les escroqueries d'envergure internationale, les fraudes au président, le phénomène des collecteurs et le blanchiment en général. Ces thématiques complexes ont donné lieu à la création d'un PNF,
- de LION renforcés, émanations de l'OCLCTIC au moment où la cyber est omniprésente dans toutes les formes de criminalité organisée.

Cette «toile» permettrait de renforcer la coordination des services et d'augmenter leur réactivité pour agir sur l'ensemble du territoire national et au-delà des frontières.

Au sein de la DCPJ, la DRI constitue le pilier de la coopération internationale opérationnelle permettant la mise en œuvre de moyens que seule la PJ maîtrise dans les liens qu'elle entretient avec l'étranger

- en sa qualité de BCN Interpol,
- avec Europol dans l'alimentation des fichiers d'analyse et la définition de stratégies concertées,
- en bilatéral avec la mise en œuvre de tous les moyens de coopération policière et judiciaire (Unité Permanente de Renseignement, Equipes Communes d'Enquêtes, Demandes d'Entraides Internationales, Demandes d'Entraides Européennes, Mandats d'Arrêt Européens, Commissions Rogatoires Internationales).





CE DISPOSITIF EST-IL COMPATIBLE AVEC LES PROJETS DE ZONALISATION TELS QU’ILS SONT ÉVOQUÉS ?

La réponse est double :

NON s’il s’agit d’ajouter un échelon de commandement au niveau zonal venant s’intercaler entre le directeur de PJ et la direction centrale. On s’exposerait à un ralentissement du processus décisionnel, et à des conflits d’intérêt entre les préoccupations locales qui deviendraient prioritaires sous la pression des autorités administratives et judiciaires et les missions de la PJ qui doivent parfois ne pas subir les exigences territoriales.

La PJ a montré sa volonté de participer au renforcement de la synergie avec les autres directions actives (SP PAF) que ce soit à travers des cosaisines de plus en plus fréquentes, par la mise en place de fonctions supports mutualisées comme les antennes SIAT et SIRASCO... et ne l’oublions pas, par la prise en compte d’une part importante de missions pour le compte de la SP (en matière de PTS et de documentation criminelle).

OUI si on se limite à des aspects logistiques, administratifs ou budgétaires pour des raisons de cohérence et de lisibilité. Certaines missions peuvent être débasées auprès des SGAMI comme c’est déjà le cas pour les régies (RH, formation, budget, ...) .

Toutefois la DCPJ, seule direction centrale opérationnelle doit conserver un BOP central pour gérer ses services centraux (sous-directions et offices, DRI, SCCJ et SIAT) et la projection de ses personnels sur l’ensemble du territoire national ou à l’étranger en cas de besoin (ex : traque de Rédoine Faïd, gestion des attentats de Paris, de Nice, Saint-Etienne-du-Rouvray..., ou dispositifs d’interpellations de Go-Fast et de collecteurs.)

CONCLUSION

La DCPJ doit se réformer pour s’adapter comme elle l’a toujours fait aux contingences modernes et aux nouvelles formes de criminalité.

Cette réforme doit être menée sur la base d’une réflexion lucide, objective et dépassionnée dans un souci de performance que nous devons à nos concitoyens.

Aucune raison valable ne justifie sur le plan structurel et opérationnel la subsistance de deux polices judiciaires relevant de la DGPN et de la préfecture de police.

Les réformes qui verront le jour devront veiller à être socialement justes, cohérentes sur le plan de l’organisation et préserver voire améliorer l’efficacité des services.

La performance de la PJ a été acquise au fil du temps au prix d’efforts considérables des fonctionnaires qui la composent qui ont mis leur savoir faire au profit de tous.

Enfin la réforme devra être expliquée, acceptée, et évaluée pour porter ses fruits.

VERS UNE FILIÈRE MÉTIER « INVESTIGATION » ?

Pluralitas non est ponenda sine necessitate
(les multiples ne doivent pas être utilisés sans nécessité)
Guillaume d'Ockham (1319)

Par Thierry Sabot
Commissaire divisionnaire

Pour aller encore plus loin dans l'esprit de réforme, pourquoi ne pas envisager un regroupement de la fonction « enquête » au sein d'une même direction active de la police nationale ? La question ne fait toujours pas l'unanimité au sein des divers services d'investigation actuels, mais en prenant un peu de recul, certaines pistes, certes ambitieuses, peuvent être tracées de manière intéressante... Le principe du rasoir d'Okham nous invite à ne pas multiplier les structures sans nécessité, essayons donc de lister les intérêts qu'il y aurait à rassembler l'ensemble des services d'investigation au sein d'une même direction centrale.

Opérationnellement :

- Une seule police de l'investigation éviterait les querelles de saisine qui laissent trop souvent à la magistrature le rôle d'arbitre entre services de police. Nous gagnerions en cohérence avec nos principaux interlocuteurs et face à nos contempteurs.
- Il serait plus facile d'organiser la circulation interne de l'information afin d'éviter toute déperdition. Le petit et moyen judiciaire est souvent une mine de renseignements pour les services traitant la criminalité organisée. C'est aussi un creuset de recrutement de sources humaines notamment au cours des gardes à vue.
- D'une concurrence malsaine, nous passerions à une collaboration logique et efficiente. En cas de conflit positif sur un dossier, un arbitrage pourrait être rendu par un seul responsable policier ayant autorité sur l'ensemble de la chaîne d'investigation.
- Au-delà des seuls services d'enquête, l'existence d'une structure unique en charge de mener les investigations générerait une forme d'interdépendance entre les services de police. Chacun ayant besoin l'un de l'autre, elle aurait toutes les raisons de ménager ses interlocuteurs : les enquêteurs auraient besoin des spécialistes de l'ordre public pour protéger leurs interventions (sécurisation d'une scène de crime par exemple), les agents de renseignement auraient besoin d'un service d'enquête pour procéder à la neutralisation judiciaire d'une menace (clarification souhaitable notamment dans la lutte antiterroriste), la police du quotidien aurait elle-même besoin des enquêteurs pour endiguer un phénomène qui se développerait sur leur bassin de criminalité...

Administrativement :

- Une seule police d'investigation permettrait une meilleure politique de gestion des ressources humaines. L'accès à des renforts locaux en cas de crise de haute intensité permettrait de renforcer immédiatement les besoins en enquêteurs. Les passerelles seraient facilitées entre les services chargés de la criminalité locale et ceux chargés du crime organisé. Les avancements seraient facilités par l'augmentation des débouchés (un officier pourrait par exemple retourner faire un temps de commandement au niveau local avant de regagner sa spécialité une fois son galon obtenu). Il serait plus facile de valoriser le travail des enquêteurs dont le management est souvent très différent de la police en tenue ; les règles statutaires édictées pour ces derniers, qui constituent la majorité des policiers, sont peu adaptées aux spécificités de l'investigation. En pleine crise de foi des OPJ, il est temps de mettre en avant leurs atouts et leurs contraintes dans une véritable filière métier « investigation ». Loin des postures élitistes d'autrefois, il faut obéir à un principe de réalité et en reconnaître les particularités.
- Des économies d'échelle seraient réalisées dans la gestion budgétaire, les mêmes moyens pouvant servir à tous en fonction de nécessités opérationnelles arbitrées par une hiérarchie unique. Il est par exemple aujourd'hui incompréhensible de maintenir de squelettiques antennes de police judiciaire face à des sûretés départementales conséquentes. Cette police de l'investigation devrait toutefois conserver un BOP central, garant de son adaptabilité opérationnelle.



Une telle réforme nécessiterait de revoir en profondeur les structures de la police nationale notamment dans le cadre de la mise en place d'une zonalisation :

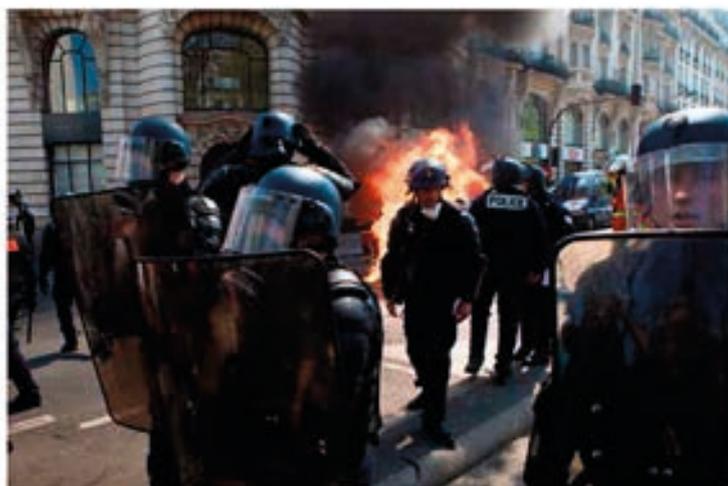
- Il faudrait certainement conserver deux niveaux au sein de la police d'investigation : un niveau local essentiellement au service de la zone de police pour traiter les aspects endogènes de la délinquance, mais aussi un niveau fortement centralisé permettant une véritable prise en compte du crime organisé et de la délinquance itinérante. Le directeur zonal de l'investigation rendrait ainsi compte au directeur zonal de la police pour les affaires locales et au directeur central de l'investigation pour les affaires touchant le haut du spectre.
- Cette cohérence pourrait être renforcée en faisant encore plus qu'aujourd'hui ressortir la structuration nationale par une déclinaison de la direction centrale de l'investigation en antennes zonales d'investigation, en bureaux départementaux d'investigation voire en détachements locaux d'investigation.
- Cette réforme serait l'occasion de reposer la question de la zone d'exercice de l'habilitation OPJ : zonale ou locale pour l'investigation de premier niveau, nationale pour le second. Plus besoin ainsi de trouver un point d'ancrage plus ou moins fictif avec son ressort de compétence afin de démarrer une enquête d'initiative sur la base d'un renseignement criminel.
- Pourrait aussi se poser la question de la réforme des structures traditionnelles de la PJ notamment au niveau local. S'il est concevable de garder des services nationaux en charge du banditisme, des stupéfiants, des crimes de sang, de la criminalité

financière... On est en droit de se poser la question de leur pertinence au niveau local. L'idée n'est pas de supprimer les spécialités qui font la force et l'efficacité de la PJ mais plutôt de créer des synergies entre elles au sein d'équipes pluridisciplinaires. La distinction se ferait alors plutôt que sur la matière, sur les techniques d'enquête, avec d'un côté des brigades chargées de dérouler des investigations liées à des saisines judiciaires et d'autres brigades chargées de développer le travail d'initiative. La plus-value de la police d'investigation serait encore renforcée, accentuant aujourd'hui l'effet du travail des BRI.

- Le rôle moteur des BRI devrait d'ailleurs être renforcé au niveau central en créant une sous-direction de la recherche et de la surveillance. BRI, GAO, DNRS, SIAT... Il s'agit aujourd'hui d'un métier à part entière, disposant de ses spécificités propres : montage procédural de la flagrance, utilisation des technologies de surveillance et des techniques spéciales d'enquête, gestion RH de personnels habilités nécessitant une formation continue... Ceci ne compromettrait pas la possibilité de mettre des groupes spécialisés à disposition des autres sous-directions (c'est l'ADN des BRI que d'appartenir à un office et d'être mis à disposition d'un directeur territorial).

Bien entendu, il ne s'agit là encore que de pistes de réflexion. Mais n'est-ce pas justement le rôle des limiers de l'investigation que de suivre des pistes et de fermer toutes les portes qui s'ouvrent sans en négliger aucune. Ainsi, comme l'aurait dit Sherlock Holmes : « lorsque vous avez éliminé l'impossible, tout ce qui reste, aussi improbable soit-il, doit être la vérité ».

L'événement



Affrontements entre policiers et Gilets jaunes, samedi 20 avril à Paris. (ERIC DESSONNARD)

« Les policiers sont en attente d'un signal fort »

Par David Le Bars, Jean-Marc Bailleul, Yves Lefebvre et Philippe Capon*

Les principaux syndicats des trois corps de la Police nationale, gardiens de la paix, officiers et commissaires, se sont réunis dans un appel conjoint au ministre de l'Intérieur, une première dans l'histoire récente de la police. Le mouvement des Gilets jaunes, en cours depuis plus de six mois, est à l'origine de ce cri d'alarme. Les signataires décrètent l'urgence et réclament d'être entendus.

TRIBUNE

La Police nationale a connu ces dernières années des épisodes qui resteront parmi les plus durs de son histoire, du terrorisme aveugle ayant fauché des centaines de concitoyens, y compris certains des siens, aux actions violentes des derniers mois à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes. Ces bouleversements sociétaux, les policiers actifs de tous grades - adjoints de sécurité (ADS), gardiens et gradés, officiers, commissaires - y ont fait face, en constituant un rempart pour la liberté, mais un rempart fragile.

Les policiers souffrent au sein d'une administration devant s'adapter en permanence aux injonctions souvent paradoxales

du politique et de la société civile, dans une institution frappée par la disette budgétaire, étranglée dans des normes inadaptees à l'exercice de la mission régalienne.

Nous qui représentons majoritairement les policiers, lançons un appel aux pouvoirs publics pour réinventer notre police avant que les événements aient raison de nous et pour éviter que leur gestion ne pose désormais plus seulement sur les femmes et les hommes qui la composent. Réinventer la police, c'est réfléchir à son architecture, ses structures, que l'État doit mettre au service de ses serveurs et des citoyens.

Les policiers sont en attente d'un signal fort, car après six mois de crise des Gilets jaunes et les efforts immenses consentis chaque samedi, ils sont conscients

de la nécessité de renforcer le lien entre la population et sa police. Ce lien, c'est celui d'une véritable police citoyenne, plus tournée vers les usagers et les victimes, plus efficace contre les délinquants, qui redonne du sens à l'action du policier de sécurité publique, débarrassé de ses tâches indues et libéré d'une multitude de missions qu'il ne peut plus assumer. Ce besoin de réfléchir, de concevoir et de créer un outil adapté trouve ses racines dans un malaise endémique généré par un triste constat : commissariats dépassés par les flux de plaintes, équipes police secours débordés, assises territoriales non adaptées. Au final, un service public qui doit s'améliorer et se moderniser.

Nous souhaitons instamment qu'un débat ait lieu au sein de la Police nationale avec les personnels qui la servent. Finalement, la respectent et lui consacrent leurs vies, pour penser la police de demain. Qui est plus légitime pour s'interroger que celui qui, chaque matin ou chaque nuit, prend son service, s'équipe, arpente le territoire de la République, commande, conçoit ou dirige, au sein d'une institution qui n'a jamais de répit ?

Depuis les grognes policières de 2016 et de décembre 2018, les policiers ont souhaité prendre la parole, décrire ce qu'ils endurent et ne veulent plus subir. Le temps de la résilience est révolu. L'envie de servir, de retrouver du sens, est d'autant plus forte dans un métier qui n'est pas comme les autres, passionnant et prenant mais qui impacte les psychismes, les vies personnelles et familiales, et engendre parfois des drames. Les policiers veulent être entendus,

ils doivent être écoutés dans une grande concertation républicaine avec les autorités publiques. Le commissaire de police, l'officier, le gradé, le gardien de la paix ou l'ADS, tous ont embrassé la même passion et tous désirent le meilleur pour la Police nationale. Ils sont tous prêts à s'investir pour rénover la grande maison qui les a, un jour, accueillis et qu'ils entretiennent avec dévotion et humanisme.

« Il y a nécessité de renforcer le lien entre la population et sa police »

Une tribune comme celle-ci est inédite car dictée par des circonstances exceptionnelles. C'est celle d'une police lucide sur son état mais aussi consciente des enjeux : démontrer au citoyen que nous gardons le dynamisme nécessaire pour le servir, jusqu'au bout de nous-mêmes. C'est aussi celle d'une police qui a trop longtemps œuvré dans des conditions dégradées, justifiées par une mission régalienne intense. Cette tribune est un appel d'urgence pour une police qui doit être mieux formée, préparée et organisée pour anticiper et faire face aux missions que chacun est en droit d'attendre d'elle. ●

* Respectivement secrétaire général du Syndicat des commissaires de la Police nationale, du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure, de l'Unité SSP Police-FO et de l'Unsa Police.

Laurent Nuñez, tête de tandem ?

DUO Le secrétaire d'État placé sous l'autorité du ministre a pris la main sur l'ensemble des dossiers techniques

L'anecdote, c'est Christophe Castaner qui la raconte. Laurent Nuñez et lui se sont rencontrés dans une arène. Tous deux fiers de tauremachie, ils étaient venus assister à la feria d'Arles, et étaient loin de s'imaginer qu'ils formeraient un jour un tandem observé de près au ministère de l'Intérieur. À cette époque, l'actuel secrétaire d'État à la sécurité occupait la fonction de préfet de police des Bouches-du-Rhône (2015-2017) tandis que le ministre siégeait à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aujourd'hui, l'attelage est l'objet de toutes les attentions. Pour la première fois depuis le célèbre duo composé de Charles Pasqua et Robert Pandraud (1986-1988), la sécurité des Français est confiée à deux hommes. Une configuration rare, car propice aux rivalités. Réputés proches, Pasqua et Pandraud n'y avaient pas échappé. Christophe Castaner jure que lui et son complice ne tomberont pas dans ce piège. « Nous opposer serait injuste, dit-il. Nous communiquons plus d'une dizaine de fois par jour. On réfléchit ensemble. Notre relation est extrêmement fluide. »

Un autre ministre du gouvernement d'Édouard Philippe pointe un partage des tâches bien huilé au sein du tandem. « Ils ont trouvé un *modus operandi*. Tu le vois dans la manière dont ils se répartissent les questions au gouvernement. Quand on a une question sur le processus du référendum d'initiative partagée, c'est Castaner qui la prend, quand on a une question sur les commissariats et leur fermeture, c'est Nuñez qui répond. Nuñez est plus dans le technique et le territorial. Casta plus sur la vision d'ensemble du ministère. »

Capacité de travail

Au sein du gouvernement comme dans les syndicats de police, beaucoup se disent impressionnés par la capacité de travail de Laurent Nuñez. C'est lui qui gère en priorité les sujets qui concernent la police et la gendarmerie. Il a aussi pris en charge les suites de l'incendie de la cathédrale de Paris, sans que cela ne surprenne, comme en atteste un autre ministre : « Notre-Dame, c'est Laurent qui a piloté l'affaire. Et personne ne s'est demandé pourquoi c'était le secrétaire d'État. »

Après son passage à la préfecture de police, puis à la tête de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), le secrétaire d'État connaît bien les arcanes policières, plus que son ministre, plus politique, et qui entretient une relation privilégiée avec le président de la République. « Castaner n'a pas réussi à séduire les hommes en interne, affirme un membre du gouvernement. On dit que c'est mieux que Colomb, car il donne mieux le change. Mais les forces de sécurité intérieure, elles, le comparent à Cazeneuve, à Felt et surtout maintenant à Laurent Nuñez. La bonne surprise de Beauvau, c'est lui. Il a réussi à attirer la sympathie de beaucoup de policiers. » Jusqu'à susciter la crainte de son ministre ? ●

PASCAL CEAUX
ET DAVID REVAULT D'ALLONNES

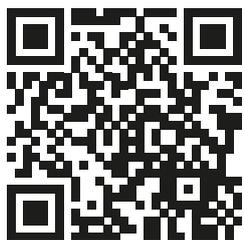
7h-9h
Deux heures d'info avec
Nikos Aliagas sur Europe 1

Avec Audrey Crespo-Mara, Nicolas Canteloup,
Jean-Michel Aphatie et toute la rédaction.

Europe 1

LE SCPN DANS LES MÉDIAS

Pour visionner les émissions, flashez le QR Code correspondant avec votre téléphone ou votre tablette, vous pouvez également les retrouver sur www.le-scpn.fr



3 DÉCEMBRE 2018

Emission :

C à Vous

Médias / Présentation :

France 5 / Elisabeth Lemoine

Sujet :

Gilets Jaunes : la colère et la peur des policiers



10 DÉCEMBRE 2018

Emission :

C à Vous

Médias / Présentation :

France 5 / Elisabeth Lemoine

Sujet :

Gilets Jaunes : un nouveau samedi noir



8 JANVIER 2019

Emission :

Les "Grandes Gueules"

Médias / Présentation :

RMC / Alain Marschall et Olivier Truchot

Sujet :

Le Grand Oral de David Le Bars



18 MARS 2019

Emission :

Punchline

Médias / Présentation :

CNews / Laurence Ferrari

Sujet :

Gilets Jaunes

LU POUR VOUS

Notre sélection littéraire



Eric Delbecque

Expert en sécurité intérieure, Eric Delbecque est colonel de réserve de la Gendarmerie Nationale et membre du conseil scientifique du CSFRS (Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques). Il fut conseiller défense auprès du Ministre de l'Intérieur (2009-2012) et responsable de la sécurité de Charlie Hebdo après l'attentat de 2015. Docteur en Histoire contemporaine, diplômé de Sciences Po et de la Sorbonne, conférencier à l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale), au CHEMI (Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur), et à l'École de Guerre Économique, il a enseigné à Sciences-Po, l'ENA, l'ENM et à l'EOGN (École des Officiers de la Gendarmerie Nationale). Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'intelligence économique et la sécurité.

Les Ingouvernables

«La violence est-elle inscrite dans l'ADN de l'« ultragauche»? L'année 2018, avec les affrontements musclés de Notre-Dame-des-Landes, ceux de la manifestation du 1er Mai ou encore les gilets jaunes, peut le laisser penser. Ces formes d'action révèlent une montée en puissance de la violence politique dans les sociétés occidentales. Mais qui sont ces Ingouvernables au fond si méconnus, qui refusent l'autorité de l'État et se déclarent les ennemis du capitalisme? Je les ai baptisés Hipunk- combinaison de l'utopie romantique hippie et de la radicalité punk, du mythe orphique de la nature et du nihilisme existentiel propre à la société de consommation. Les Hipunk ont renoncé à la révolution marxiste par le haut -la dictature du prolétariat- mais adopté une nouvelle tactique offensive : saper l'autorité publique par le bas, en investissant et multipliant les « territoires perdus de la République ». Chez ces ingouvernables, la ZAD (non plus Zone d'Autonomie à Défendre, mais Zone d'Autonomie Définitive) est l'objectif à atteindre, la technique s'appelle black bloc et la philosophie se nomme l'antispécisme. Si les groupuscules idéologiques sont nombreux et souvent rivaux au sein de «l'ultragauche», ils se rejoignent dans un rejet viscéral de l'idée de Progrès et un athéisme politique radical : à leurs yeux le clivage droite/gauche n'existe plus. Ce qui nous menace, avec les Hipunk, ce n'est pas la grande insurrection révolutionnaire, c'est la montée progressive d'une France trouée, d'une «France léopard» où la République ne sera plus partout chez elle mais se retrouvera condamnée à composer avec différents communautarismes.»

Édition : Grasset

Christian Ghirlanda



Gardien de la paix, puis officier des Compagnies Républicaines de Sécurité, le commissaire Christian GHIRLANDA a assuré des fonctions opératives en matière d'ordre public au cabinet du Préfet adjoint pour la sécurité en Corse. Après avoir été admis à l'école nationale supérieure de police (ENSP) de Saint Cyr au Mont d'Or, il a poursuivi sa carrière comme directeur départemental

adjoint de la sécurité publique à Ajaccio puis adjoint au sous-directeur du soutien opérationnel à la direction centrale des CRS. Il est actuellement directeur zonal adjoint des CRS à Rennes. Titulaire d'un master II de sécurité intérieure, il collabore avec le centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan dans le cadre de travaux portant sur le soldat et le policier augmentés. Il est formateur des cadres supérieurs des CRS en matière de maintien de l'ordre. Enfin, il a été engagé sur de très nombreux dispositifs en métropole et en outre-mer en occupant des fonctions élémentaires jusqu'à la direction de services d'ordre.

Diriger le maintien de l'ordre

Le maintien de l'ordre français, reconnu comme un des meilleurs au monde, inspire de nombreuses doctrines étrangères. Pour autant il ne fait pas l'objet sur le territoire national d'un enseignement partagé et d'études académiques. De fait, il s'agit principalement d'une affaire d'expérience plutôt que d'un mélange équilibré de savoirs et de savoir-faire. Le but de cet ouvrage est dans un premier temps d'éclairer sur la place du maintien de l'ordre démocratique dans la société et son rôle de régulateur de la vie courante. Puis, il s'agit de conceptualiser la notion de chef de maintien de l'ordre pour pouvoir identifier les outils managériaux, opératifs et tactiques existants. Enfin, l'auteur propose un précis de mise en œuvre de ces outils sans rechercher une application dogmatique mais en permettant, au contraire, une véritable adaptation des réponses institutionnelles. Au final, cette étude ouvre le champ d'une gestion homogène, sur l'ensemble du territoire national, du maintien de l'ordre en favorisant le partage de ses fondamentaux par tous les décideurs institutionnels et les chefs de la force publique. L'auteur suggère d'en confier la charge à un Institut supérieur du maintien de l'ordre.

Édition : Nuvis

Yves Mathieu



Yves Mathieu est commissaire divisionnaire honoraire et ancien directeur départemental de la sécurité publique. Il s'est appuyé sur une abondante documentation –travaux universitaires, témoignages, archives publiques et privées– pour l'écriture de son livre consacré à l'histoire du réseau Ajax.

Une résistance franco-suisse : Le réseau Micromégas

Au lendemain de l'offensive victorieuse de la Wehrmacht, la présence des nazis aux frontières de la Suisse lui fait redouter une attaque surprise. Pour sa sauvegarde, le pays active ses services de renseignements qui trouvent au sein des populations réfugiées – dont nombre de Français – les précieux auxiliaires qui lui font défaut. C'est l'aventure transfrontière de ces patriotes devenus, par les circonstances de la guerre, agents secrets au service de la Suisse et du BCRA du général de Gaulle, que ce livre relate. Au prix fort de nombreux sacrifices, parfois de trahisons, d'opportunisme et de rivalités politiques aussi, ils parviendront à recueillir, pour la sécurité préventive de la Suisse, et pour le combat des Alliés, une irremplaçable manne de renseignements de haute valeur stratégique, apportant ainsi une contribution reconnue au succès du Débarquement.

Édition : Cabedita

ROME OU LE CHARME ÉTERNEL

*Berceau de la civilisation occidentale et de la culture chrétienne,
traversée par les eaux du Tibre, Rome a tout d'un musée à ciel ouvert !
Et la ville aux sept collines mérite bien dix haltes de rêve...*

Reportage par Philippe Ramond



1 Monument extraordinaire qui accueillait, jadis, les combats de gladiateurs, le Colisée date de l'an 72. Huit ans plus tard, lors de son inauguration, l'empereur Titus ordonne cent jours de fête au cours desquels périrent notamment, cinq mille bêtes sauvages. Les jeux si cruels furent abolis en 523. L'amphithéâtre Flavien a été érigé pour accueillir un public pouvant aller jusqu'à 50.000 spectateurs. Le site, qui fut le théâtre de nombreuses morts horribles, est un lieu historique et une étape incontournable pour tout amateur d'histoire et d'architecture. Très prisé par les touristes, le Colisée défie le temps et a notamment inspiré le film *Gladiator*.

2 À deux pas du Colisée, le Forum romain, au cœur de la ville, comporte nombre d'anciens édifices et temples du gouvernement de Rome comme la Curie (maison du Sénat), le Temple de Saturne, et l'Arc de Septime Sévère. Le Forum constituait le centre politique, commercial et religieux dans la Rome antique. Les palais jumeaux des musées du Capitole, à la blancheur immaculée, constituent la plus belle des toiles de fond.



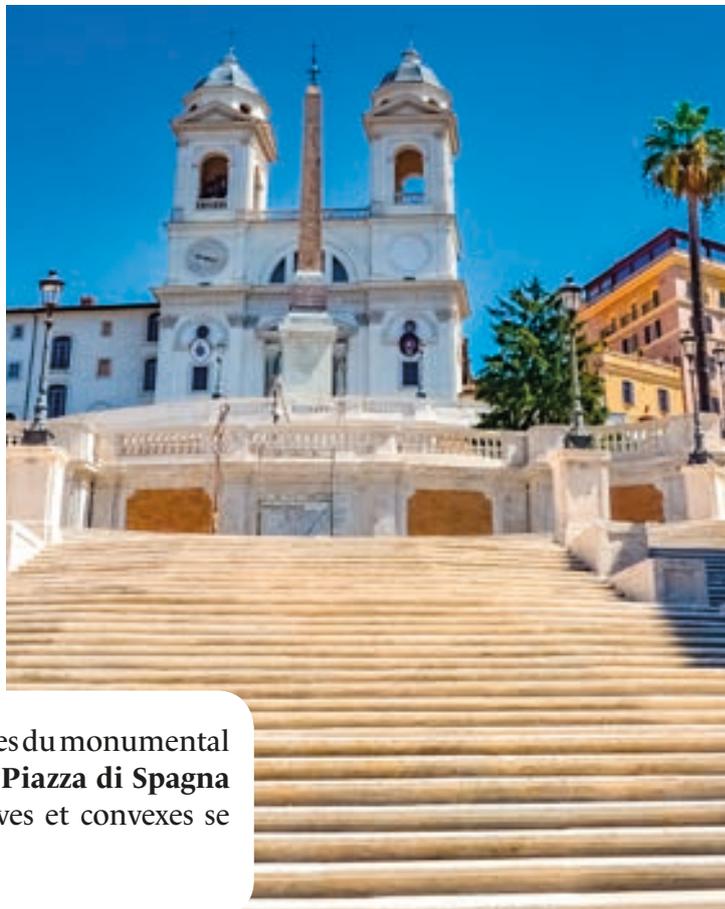
3 Cap au Nord pour rallier le centre historique et le **Panthéon**, merveille architecturale ! Le temple, élevé par l'empereur Hadrien, entre 119 et 128 après J-C, a été initialement construit en tant que monument pour les divinités antiques. Il sert aujourd'hui de lieu de repos à l'artiste Raphaël, au premier président de l'Italie et à tant d'autres hommes illustres ! Au centre de la coupole, l'oculus de neuf mètres de diamètre est une prouesse technique qui parachève l'ensemble de la structure et apporte un éclairage naturel. Un cyclope vous observe dès que vous levez le nez au ciel ! N'oubliez pas pour autant les superbes marbres colorés au sol.



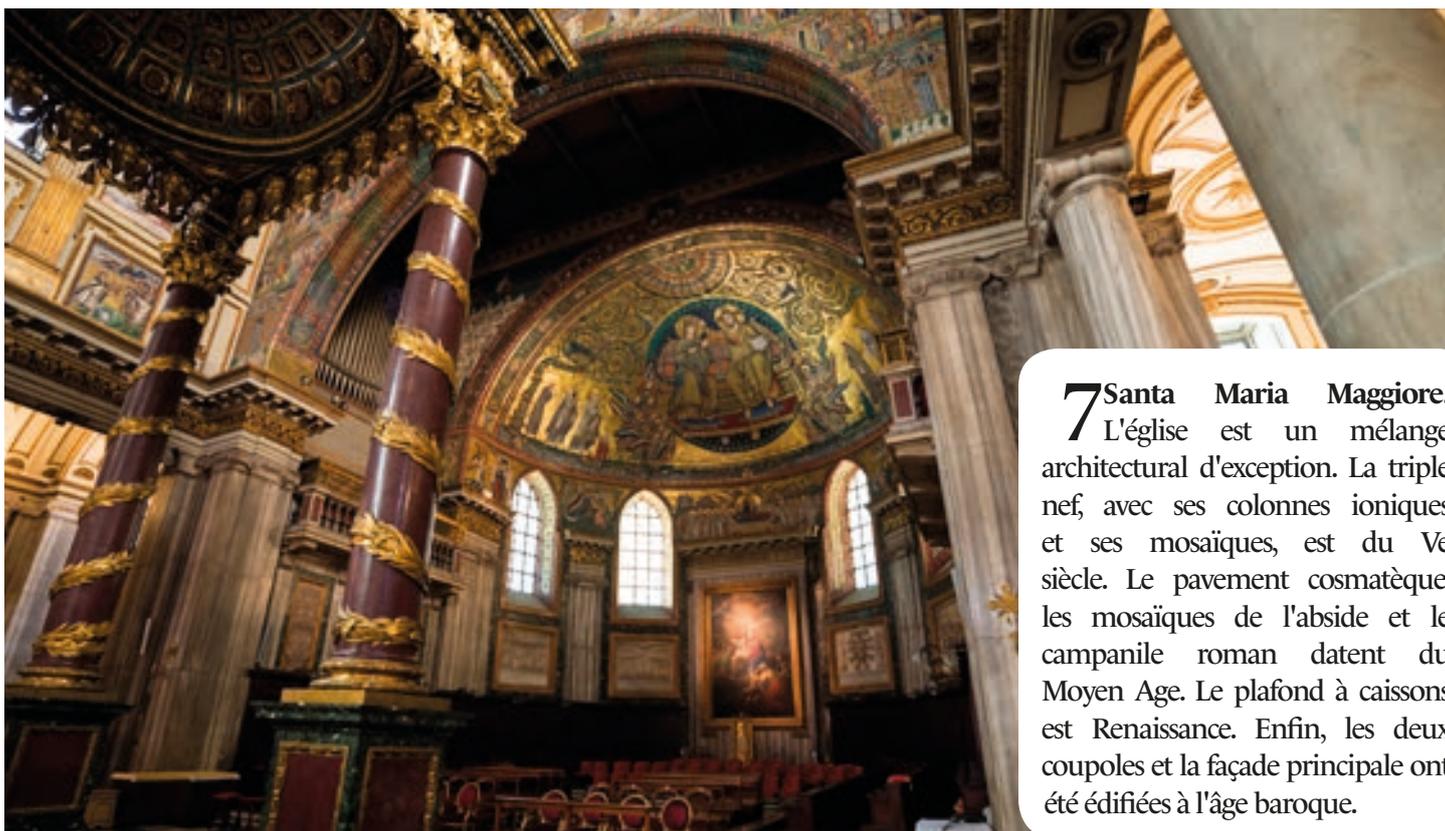
4 **Navona**, l'une des plus jolies places piétonnes de Rome. Ses façades baroques épousent les contours de l'ancien stade de Domitien, ce qui lui confère une forme allongée. Réhaussée de trois fontaines, dont la plus célèbre est celle des "Quatre fleuves", elle est bordée de palais, d'églises et d'élégants cafés.



5 Jetez trois pièces de monnaie en tournant le dos à la **Fontaine de Trevi** et vous serez assuré de revenir à Rome ! Telle est la légende prêtée à cette immense fontaine (1732-1762), composition grandiose de travertin qui marie architecture classique et baroque sous la signature de Nicola Salvi.



6 Se laisser caresser des rayons du soleil dans les marches du monumental escalier qui mène à l'église Trinità dei Monti à la **Piazza di Spagna** (Place d'Espagne). Son jeu gracieux de courbes concaves et convexes se jouent des massifs d'azalées en fleurs au début de l'été.



7 **Santa Maria Maggiore.** L'église est un mélange architectural d'exception. La triple nef, avec ses colonnes ioniques et ses mosaïques, est du Ve siècle. Le pavement cosmatèque, les mosaïques de l'abside et le campanile roman datent du Moyen Age. Le plafond à caissons est Renaissance. Enfin, les deux coupoles et la façade principale ont été édifiées à l'âge baroque.

8 Le Vatican, avec ses cinquante hectares et 550 citoyens, reste le plus petit Etat au monde. Cette théocratie gouvernée par le pape forme une délicieuse enclave qui abrite la majestueuse basilique Saint-Pierre. Dans leur costume bariolé, les gardes suisses assurent, depuis 1505, la sécurité du souverain pontife et sont surtout... "mitraillés" par les smartphones des touristes. En pénétrant dans le plus grand édifice religieux de la planète, le gigantisme se traduit par le baldaquin, haut de 29 mètres, qui couronne l'autel pontifical et la tombe de Saint-Pierre. Impossible de ne pas évoquer Michel-Ange (1475-1564) en arpentant **la chapelle Sixtine**. Celui qui exécuta nombre de fresques, sculptures et peintures, couvre les mille mètres carrés de la voûte de plus de trois cents figures. Il parachève son oeuvre du Jugement dernier qui fera du lieu l'un des plus beaux au monde.



9 Nourritures terrestres. Dans ce haut lieu spirituel, difficile de ne pas revenir à des considérations matérielles. Ainsi, au rang des délices de la table, on peut conseiller de pousser la porte d'une trattoria qui offre une cuisine typique des plus savoureuses. Irriguée par une ruelle pavée en clair obscur tout au long de la journée, dépourvue de la moindre publicité et marquée d'une discrète enseigne, La Forchetta d'Oro, implantée Via San Martino ai Monti 40, offre les meilleurs calamars de toute la ville, non pas frits en beignets "à la romaine" mais grillés au feu de bois (12 euros). Le tiramisù maison n'est pas en reste et l'ambiance assurée par le chef vaut le détour.



10 Le palais du Quirinal. Edifié par les papes à la fin du XVI^e siècle pour servir de résidence d'été et échapper à l'endémie de malaria autour du Vatican ! Après l'unification du pays, les rois d'Italie s'y installent en 1871. Depuis 1946, le siège de la présidence de la République y compte ses quartiers. Sur la place s'élèvent les colossales statues des Dioscures, copies romaines d'oeuvres grecques du Ve s. avant J-C. Magnifiques !

POLICE NATIONALE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DOUANE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

LYRIASANTÉ LYRIASALAIRE

**2 MOIS
OFFERTS**

OFFRE VALABLE DU 13 MAI AU 12 JUILLET 2019*
POUR SOUSCRIRE, RENDEZ-VOUS SUR MGP.FR
OU PAR TÉLÉPHONE AU 09 71 10 11 12

INCLUDE L'OPTION

MGPPROTECT

Le service gratuit
qui me rend introuvable

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

* Offre commerciale de printemps soumise à conditions consultables dans le règlement disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP (8, rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 CRETEIL CEDEX) ou sur mgp.fr.

Mutuelle Générale de la Police - Immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 05/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



BULLETIN D'ADHÉSION 2019

A retourner au S.C.P.N. - Tour Gambetta - Appart 163
1 & 2 square Henri Régnault - 92400 COURBEVOIE
Ou secretariat@le-scpn.fr

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Epouse :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pour les commissaires honoraires, date de mise à la retraite :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade : Matricule :

Promotion :

Mode de recrutement : EXTERNE – INTERNE – CHOIX – V.A.P – AUTRE
(Rayer les mentions inutiles)

Affectation :

Adresse professionnelle (personnelle pour les commissaires honoraires):
.....

Code postal : Ville :

Tél. Secrétariat : Ligne Directe :

Tél. Portable : Email :

Montant des adhésions 2019

Je sollicite mon adhésion au Syndicat des
Commissaires de la Police Nationale.

- Elève commissaire 0€
- Commissaire Stagiaire 60€
- Commissaire 120€
- Commissaire (≥ 6ème éch.) 140€
- Commissaire Divisionnaire 160€
- Commissaire Général 170€
- Contrôleur Général 170€
- Inspecteur Général 170€
- Directeur des services actifs 170€
- Commissaire Honoraire 60€

Fait à

Le

Signature :

Tél : 01.49.67.02.40 (41)

Site : www.le-scpn.fr

Twitter : @ScpnCommissaire

Le SCPN est affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA

SYNDICAT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE NATIONALE



VOS CONTACTS



David LE BARS

Secrétaire Général
Stratégie et relations institutionnelles
01 49 67 02 40
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Pierrick AGOSTINI
Secrétaire Général Adjoint
Coordination des sections départementales
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr



Jérémie DUMONT

Secrétaire Général Adjoint
Conseiller technique et juridique, contentieux et assistance
01 49 67 02 42
06 08 95 77 84
jeremie.dumont@le-scpn.fr



WWW



Sandra DEBOEVER

01 49 67 02 40
secretariat@le-scpn.fr

Laurence VILLAUME

01 49 67 02 41
secretariat2@le-scpn.fr

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points¹ : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

La CASDEN est partenaire du SCPN

¹Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wesser 75020 Champs sur Marne - Siren n° 704 275 776 - RCS Meaux. Immatriculation OREAS n° 07 027 138 - BIC: CBPC - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75010 Paris Cedex 12. RCS PARIS n° 493 405 642. Immatriculation OREAS n° 08 045 100. - Conception: INSTANT - Photographie: Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80

Appel sur surtaxe
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

PARCE QUE VOUS ÊTES RESPONSABLE
DE VOTRE ARME DE SERVICE,
GMF L'ASSURE.

VOTRE ARME
ASSURÉE
EN CAS DE VOL*

ET POUR LES ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Rémi,
policier.

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

* Arme de service du fonctionnaire de police qu'il est autorisé à ramener à domicile, assurée en vol et en dommage à la suite d'un événement couvert par le contrat avec l'assurance d'une résidence principale et de la clause «Arme de service du gendarme ou du fonctionnaire de police» sur le contrat habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS.

** Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou habitation AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social: 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et Cowi Protection Juridique - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros - R.C.S. Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z - Siège social: 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

TBWA/PARIS